

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(33^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 29 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Eloge funèbre (p. 3254).

MM. le président, Barre, Premier ministre.

2. — Questions au Gouvernement (p. 3254).

COMMERCIALISATION DES FRUITS A CIDRE (p. 3254).

MM. Daniel Goulet, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

IMMUNITÉ DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 3255).

MM. Lancien, Jean-François Poncet, ministre des affaires étrangères ; le président.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE D'ISRAËL APRÈS L'ATTENTAT DE LA RUE COPERNIC (p. 3256).

MM. Bonhomme, Jean-François Poncet, ministre des affaires étrangères.

FERMETURE DE CENTRES RURAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (p. 3256).

MM. Houteer, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (p. 3256).

MM. Auroux, Monory, ministre de l'économie.

HAUSSE DES PRIX (p. 3257).

MM. Delehedde, Monory, ministre de l'économie.

FERMETURE DE TROIS LAITIÈRES EN NORMANDIE (p. 3258).

MM. Mexandeau, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

RETRAITE DE CERTAINS TRAVAILLEURS MANUELS (p. 3258).

MM. Lagourgue, Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

EXPORTATIONS DE BLÉ (p. 3259).

MM. Charles Fèvre, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE MÉDECINE (p. 3259).

M. About, Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.

LIAISON FERROVIAIRE ERMONT-INVALIDES (p. 3260).

MM. André Petit, Hoeffel, ministre des transports.

DROIT DES FRANÇAIS A L'INFORMATION (p. 3260).

MM. Tassy, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

LOCK-OUT DE STAGIAIRES DANS UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE (p. 3261).

MM. Villa, Beullac, ministre de l'éducation.

SITUATION DES MUTUALISTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE (p. 3261).

MM. Hermier, Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

NOUVEAU PLAN SIDÉRURGIQUE EUROPÉEN (p. 3262).

MM. Porcu, Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

RÈGLEMENT SUCRIER EUROPÉEN (p. 3262).

MM. Fontaine, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

Suspension et reprise de la séance (p. 3263).

PRÉSIDENCE DE M. HECTOR RIVIÉREZ

3. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3263).

Services du Premier ministre (suite).

I. — Services généraux (suite) : aménagement du territoire.

M. Alduy, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Clément, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Monfrais,
Robert Vizet,
Poujade,
Savary,
Delprat, La Combe,
Charles Fèvre,
Boucheron,
Francis Geng,
Delelis,
Chapel,
François d'Aubert.

MM. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Poujade.

M. le président.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. de Lipkowski, Inchauspé, Bouvard, Biwer, Caro, Rossinot, Kergueris, Cornet.

Après l'article 46 (p. 3282).

Amendement, n° 108 de M. François d'Aubert : M. le secrétaire d'Etat. — L'amendement est réservé jusqu'après l'examen de l'article 43.

Les crédits concernant l'aménagement du territoire sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : I. — Services généraux », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits concernant la fonction publique.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — **Ordre du jour** (p. 3282).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Mesdames, messieurs (Mmes et MM. les députés se lèvent), le 13 octobre, en début de soirée, alors qu'il revenait d'une réunion de travail à Haguenau, Georges Klein fut victime d'un terrible accident de la circulation qui l'enleva brutalement à l'affection des siens et à l'amitié de nous tous.

Il était né le 26 avril 1924 à Bad-Kreuznach, en Allemagne. Après avoir fait ses études au lycée Koeberlé, notre collègue, à peine âgé de dix-huit ans, fut un de ces nombreux Alsaciens qui souffrirent doublement. Une première fois parce qu'il fut contraint de porter « malgré lui » un uniforme qui n'était pas le sien. Une seconde fois parce qu'il se retrouva derrière les barbelés du camp russe de Tambov. De cette douloureuse époque, il parlait rarement. Seules les distinctions dont il avait fait l'objet et son activité inlassable au service de ses camarades en portaient témoignage.

De cette rude épreuve, il garda toujours le souvenir et le sens profond de la solidarité.

Dans la famille Klein, le dévouement au service public était une vocation. Son père, maire de Sélestat pendant de nombreuses années, l'en imprégna tout au long de sa vie.

C'est à la caisse de sécurité sociale de sa ville que Georges Klein commença sa vie d'homme. Là, au service de tous, il fut constamment confronté aux problèmes des plus humbles. Il devint par la suite chef de service de cet organisme et président de la Caisse d'épargne de Sélestat.

Georges Klein, bien qu'il ne se souciait pas de composer un personnage, en était tout naturellement un. Sa franchise, son honnêteté, sa bonhomie devant lesquelles s'inclinaient amis et adversaires, tout cela suscitait une profonde estime et provoquait un réel attachement à sa personne.

Notre collègue entra dans la vie politique en 1965 lors des élections municipales. Pendant douze ans, il fut premier adjoint du maire de Sélestat.

Lors des élections générales de 1978, les électeurs alsaciens lui accordèrent leur confiance, et c'est ainsi qu'il vint les représenter à l'Assemblée nationale où il gagna très vite la sympathie et la considération.

Lieutenant-colonel de réserve et président de l'association des officiers de réserve de sa région, le nouvel élu qu'il était s'inscrivit à la commission de la défense nationale et des forces armées. Tous ceux qui l'ont connu savent combien il s'attacha activement à tenir son rôle au sein de sa commission.

À l'Assemblée nationale, comme à l'assemblée départementale, où il fut élu en 1979, Georges Klein exprima sa conception du devoir qui ne peut laisser indifférent aucun des députés que nous sommes.

Ses amis et concitoyens de Sélestat savaient qu'ils pouvaient compter sur son ardente disponibilité, toujours prête à se manifester. Cette vie d'action et de combat répondait aux exigences d'une nature généreuse, trop généreuse pour ménager ses forces.

Georges Klein est mort à la tâche, au service d'une population dont la confiance lui avait inspiré le devoir.

Je m'incline avec respect devant sa mémoire. J'exprime avec émotion à sa famille, à tous ceux qui lui étaient chers, à ses amis, aux collègues de son groupe, les condoléances sincères de l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à associer le Gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire de Georges Klein.

Dès son élection à l'Assemblée nationale en 1978, il avait exercé ses fonctions avec rigueur et efficacité, notamment au sein de la commission de la défense nationale et des forces armées à laquelle il appartenait. Il s'était ainsi acquis l'estime et la considération générales.

Il avait, en particulier, agi avec beaucoup de détermination en faveur des anciens d'Alsace et de Moselle incorporés de force dans l'armée allemande et des anciens du camp de Tambov dont il présidait l'association.

À sa famille, douloureusement éprouvée, au groupe de l'union pour la démocratie française, à l'Assemblée nationale tout entière, j'exprime mes plus vives condoléances et celles du Gouvernement, en les assurant personnellement de ma profonde sympathie.

M. le président. En hommage à la mémoire de notre collègue, j'invite l'Assemblée à se recueillir quelques instants.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

COMMERCIALISATION DES FRUITS A CIDRE

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des industries agricoles et alimentaires.

Je me suis permis d'appeler son attention sur les difficultés de commercialisation des fruits à cidre. Il a bien voulu me préciser qu'après avoir fait le point avec les différentes familles professionnelles de l'économie cidricole et, tenant compte de la volonté affirmée des industriels de renouveler l'accord interprofessionnel pour une période quinquennale, il avait proposé l'octroi à l'interprofession d'une avance sans intérêt de huit millions de francs pour la campagne 1980-1981. L'octroi de cette avance restait bien entendu, conditionné à la conclusion de l'accord interprofessionnel.

Cette décision traduisait l'appui que le Gouvernement est prêt à apporter à la construction interprofessionnelle dans le cadre des orientations définies par le législateur, dans le cadre de la loi d'orientation.

Or cet accord n'est pas intervenu dans le sens que nous pouvions espérer. Le principe selon lequel les prix à la production devaient être garantis au moins au même niveau qu'en 1979 n'est pas respecté. Il s'agissait pourtant d'une référence minimale pour engager la discussion. Plus grave, les industriels invoquent l'impuissance des entreprises à absorber toute la production. Elles

seraient dans l'impossibilité matérielle de stocker, transformer et commercialiser l'importante et exceptionnelle production de cette année.

En définitive, ce sont encore les producteurs qui feront les frais de cette situation.

L'an passé, la surproduction de vin avait conduit le Gouvernement à décider la distillation de dix millions d'hectolitres de vin en alcool d'Etat. Ne serait-il pas possible d'envisager une solution analogue pour résorber cette année une partie des 600 000 tonnes de fruits qui n'auraient pu être commercialisées normalement ? C'est, me semble-t-il, la seule solution qui puisse débloquer la situation.

Après les difficultés multiples déjà rencontrées en ce qui concerne la production de lait pour laquelle les agriculteurs sont pénalisés, après le boycott du veau dont ils font également les frais, voici que la production de fruits va rester inutilisée dans sa quasi-totalité.

En fait, il s'agit d'une nouvelle atteinte portée à leur revenu global annuel déjà menacé. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. M. Debatisse, secrétaire d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires, qui ne peut être présent, m'a prié de l'excuser auprès de vous, monsieur le député. Si vous le permettez, je répondrai à sa place, et il vous adressera une réponse écrite complémentaire dans les quarante-huit heures.

L'interprofession cidricole a parfaitement fonctionné au cours des cinq dernières années. Cette année, et pour la troisième année consécutive, la récolte de pommes à cidre est très abondante et dépasse sensiblement — très sensiblement — les possibilités de transformation des industriels qui, en conséquence, ont des stocks importants de jus de pomme, de cidre et de calvados.

C'est la raison pour laquelle l'accord interprofessionnel n'a pu être réalisé cette année, malgré la volonté et l'apport des pouvoirs publics, puisque le F. O. R. M. A. avait décidé d'accorder une avance de huit millions de francs sans intérêt si cet accord interprofessionnel était signé.

Le secrétaire d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires poursuit ses efforts avec l'ensemble des professions concernées pour que les négociations aboutissent.

En tout état de cause, je retiens certaines de vos suggestions au sujet desquelles M. le secrétaire d'Etat vous répondra par écrit dans les quarante-huit heures.

IMMUNITÉ DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre des affaires étrangères, à l'occasion d'une affaire récente dont il avait été saisi, un juge d'instruction, sur l'avis que vous lui aviez donné, a fondé sa décision concluant à l'irrecevabilité de la plainte en diffamation visant un membre de l'Assemblée des communautés européennes sur l'immunité parlementaire annuelle dont jouissent, au regard de leur règlement, les membres de cette assemblée.

Interrogé à ce sujet lors d'une précédente séance consacrée aux questions au Gouvernement, le Premier ministre a, par écrit, confirmé cette interprétation.

Un principe est en jeu. M'exprimant ici non point en juriste, pour ne pas avoir à choisir entre plusieurs thèses, mais plus simplement au nom de ce qui me paraît être le bon sens, je ferai d'abord l'observation suivante : l'article 139 du traité instituant la Communauté économique européenne dispose que l'Assemblée tient une session annuelle, mais aussi qu'elle peut se réunir en session extraordinaire. De son côté, le règlement de ladite assemblée, s'il considère, lui aussi, que la session est annuelle, fait par ailleurs, à diverses reprises, allusion à des périodes de session.

On voit mal, dans ces conditions, comment insérer des sessions extraordinaires dans un calendrier ne prévoyant qu'une session annuelle d'une durée théorique de trois cent soixante-cinq jours.

Admettre, d'autre part, l'interprétation de la Cour de justice que vous avez faite votre, monsieur le ministre, n'est-ce pas reconnaître que les représentants français à l'Assemblée des communautés européennes bénéficient d'une immunité parlementaire beaucoup plus étendue que celle des parlementaires français ?

A l'inverse de ces derniers, en effet, ils seraient considérés comme étant à l'abri de toute poursuite pendant toute la durée de leur mandat, sauf autorisation de leur assemblée ou cas de flagrant délit.

Un tel traitement me paraît tout à fait exorbitant, d'autant qu'il consacrerait du même coup la suprématie des règlements internationaux sur la loi française.

Je suis en conséquence amené, au cas où cette interprétation prévaudrait, à vous poser la question suivante : ne faudrait-il pas tirer la conséquence logique d'une telle situation en interdisant le cumul entre le mandat européen et tout autre mandat national ? On voit mal, en effet, comment un élu national pourrait remplir son mandat, alors qu'il serait tenu de siéger trois cent soixante-cinq jours par an à Strasbourg.

J'ajoute qu'une telle situation serait de nature à créer au sein du Parlement français deux catégories de parlementaires au regard du problème de l'immunité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Le problème de l'immunité des membres de l'Assemblée des communautés européennes a été réglé dès le début de la vie de ces communautés. Il n'a guère évolué depuis lors et, singulièrement, l'élection de cette assemblée au suffrage universel n'a en rien modifié le système de droit qui est applicable et dont je me permets de rappeler les différents éléments.

Premier élément : les protocoles de 1957, qui réglementent le régime des immunités et qui prévoient que l'immunité des membres des assemblées européennes — en fait, aujourd'hui, de l'Assemblée européenne — sont dans leur nature les mêmes que celles qui sont reconnues aux membres des parlements de leur propre pays. Il est précisé que ces immunités sont applicables pendant la durée des sessions.

Le deuxième élément concerne la durée de ces sessions. L'Assemblée des communautés, dès l'origine, a prévu dans son règlement une seule session, et la pratique s'est établie dès le début que cette session n'était jamais close et qu'elle se poursuivait en fait toute l'année.

Le troisième élément est un arrêt de la Cour de justice datant de 1964, qui a décidé que l'Assemblée européenne doit être considérée comme en session jusqu'à une éventuelle clôture, même quand elle ne tient pas effectivement séance.

Il résulte de ces différentes dispositions que les immunités sont applicables pendant toute la durée de la session annuelle figurant dans le règlement de l'Assemblée, session qui couvre, dans la pratique, l'ensemble de l'année.

Le traité de 1965 — postérieur donc à l'arrêt de la Cour de justice — qui a fusionné les trois communautés a repris purement et simplement ces dispositions en les harmonisant ; le régime particulier de la C.E.C.A. a été éliminé, et celui qui était prévu par les deux autres traités a prévalu. Je rappelle que le traité de 1965 a été approuvé par l'ensemble de l'Assemblée nationale, à l'exception des députés communistes.

Je ne peux que constater, monsieur Lancien, que ce système est différent du système français, dans lequel les sessions ont une durée limitée. Je pense comme vous que le système français est meilleur et je reconnais la pertinence de certaines des observations que vous formulez et qui rejoignent d'ailleurs celles que le président Foyer a bien voulu me faire parvenir et auxquelles je répondrai par écrit.

Les observations que j'ai faites ne sont que la constatation de ce qu'est aujourd'hui le droit positif ; je ne peux que le reconnaître, tout en formulant à son égard des observations qui rejoignent les vôtres.

J'ajouterai simplement un élément d'information qui éclaire l'attitude de nos partenaires. Tous, sauf la Belgique, ont, sous des formes juridiques différentes, un système qui fait bénéficier les membres de la représentation nationale d'une immunité de juridiction permanente. La disparité — que vous avez sou-

lignée — entre la pratique française et la pratique de l'Assemblée européenne n'existe pas en ce qui les concerne et vous comprendrez que cela ne facilite pas l'effort de conviction que l'on peut entreprendre auprès d'eux.

Je n'en suis pas moins sensible à ce que vous avez dit. C'est un sujet de réflexion aussi bien pour le Gouvernement que pour l'Assemblée. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. J'ajoute, mes chers collègues, qu'avec l'accord des quatre présidents des groupes de l'Assemblée, M. Foyer, président de la commission des lois, prépare une proposition de résolution qui permettra, le cas échéant, de faire bénéficier les députés français de l'immunité parlementaire la plus large, c'est-à-dire sans discontinuité.

Cette proposition devrait vous être soumise au cours des semaines prochaines.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE D'ISRAËL APRÈS L'ATTENTAT DE LA RUE COPERNIC

M. le président. La parole est à M. Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et concerne l'attentat de la rue Copernic, si elle n'est plus d'actualité au regard de l'événement, le demeure au regard de ses implications et de ses développements politiques.

Le Premier ministre de l'Etat d'Israël a déclaré, si l'on en croit la presse: « La politique anti-israélienne de la France alimente indirectement les attaques antisémites en France... On ne peut séparer la politique anti-israélienne de l'antisémitisme... Le Président de la République française et son gouvernement doivent savoir que la propagande hostile déclenchée contre l'Etat d'Israël a inévitablement créé un terrain propice à l'antisémitisme. »

Cette simplification extrême d'un événement sur la cause duquel personne ne sait rien encore est choquante. Elle met gravement en accusation la politique étrangère de notre pays; une réplique du Gouvernement, immédiate, sévère, publique, paraissait s'imposer. Elle n'a pas eu lieu. Pourquoi? (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur Bonhomme, je n'ai pas besoin de revenir sur l'immense émotion provoquée en France par le monstrueux attentat dirigé contre la synagogue de la rue Copernic.

Le Gouvernement comprend que cette émotion ait été ressentie aussi en Israël. Il n'en est que plus libre pour juger inadmissibles les propos auxquels vous faites allusion.

Ces propos ont été relevés comme il convient par notre ambassadeur à Tel-Aviv qui a effectué, sur mon instruction, une démarche au moment qui convenait.

Mais, puisque vous m'en fournissez l'occasion, je tiens à dire que le Gouvernement ne peut accepter que soit suspecté d'antisémitisme quiconque propose une politique différente de celle de M. Begin. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Un tel amalgame est à la fois faux et inacceptable.

J'ajoute que je ne peux pas laisser dire — et j'ai déjà fait cette observation à bien des reprises — que la politique de la France au Moyen-Orient a une quelconque inspiration anti-israélienne. Elle n'a d'autre objet que la recherche d'une paix juste et durable, qui peut, seule, donner à Israël la garantie de son existence dans des frontières reconnues et donc sûres.

C'est bien ainsi que la politique de la France au Moyen-Orient est perçue par l'immense majorité de la communauté internationale. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

FERMETURE DE CENTRES RURAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

M. le président. La parole est à M. Houteer.

M. Gérard Houteer. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, ou à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.

L'A. N. F. O. P. A. R. — association nationale pour la formation professionnelle des adultes ruraux — aurait décidé de fermer le centre qu'elle gère à Muret. Est-il acceptable que 90 000 heures-

stagiaires, financées à 80 p. 100 par le budget de l'Etat, soient transférées de la région Midi-Pyrénées vers d'autres régions sans aucune concertation et par la seule volonté d'une association privée?

Ces heures font l'objet d'une convention nationale et constituent donc un élément du dispositif de formation de la région. Ni les besoins ni les possibilités ne manquent en Midi-Pyrénées pour continuer à assurer ce service de formation.

Nous pensions qu'à la suite de la diffusion du plan Grand Sud-Ouest un effort en matière de développement serait consenti par l'Etat dans nos régions. Il paraît contradictoire, après de telles affirmations, d'accepter le transfert, voire la disparition de ces heures alors que l'expérience montre qu'une clientèle existe dans la région au-delà des possibilités actuelles de formation du dispositif régional.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement — le centre de Libos en Lot-et-Garonne étant aussi menacé — pour éviter ces transferts ou disparitions? En effet, si le Sud-Ouest est aujourd'hui menacé, d'autres régions pourraient subir demain le même sort. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur Houteer, les formations qui sont actuellement dispensées par le centre de Muret seront conduites à leur terme, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1981.

Les difficultés que rencontre aujourd'hui l'association nationale pour la formation des adultes ruraux ne tiennent pas au redéploiement des crédits de la formation professionnelle ou aux rémunérations, en particulier des stagiaires, mais à la nécessité d'adapter l'action de cette association aux nouveaux besoins.

Je rappelle que les formations qui sont dispensées par l'association nationale pour la formation des adultes ruraux ne sont pas à vocation agricole, mais qu'elles s'adressent à des personnes qui quittent l'agriculture. Or le nombre de ces personnes a beaucoup diminué depuis une dizaine d'années.

Vous avez aussi, monsieur le député, fait allusion à l'Aquitaine. Je puis vous assurer que les crédits destinés à la formation en agriculture comme ceux qui sont consacrés au développement et à l'expérimentation progressent pour cette région. Je pourrais même vous fournir tous les détails financiers qui vous prouveront que les moyens de la formation initiale dans le secteur de l'agriculture sont en nette augmentation pour l'Aquitaine.

Plusieurs députés socialistes. Et pour le Midi-Pyrénées?

SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le président. La parole est à M. Auroux.

M. Jean Auroux. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La situation du département de la Loire, dont vous avez dit ici même vouloir vous occuper particulièrement, devient, avec 30 000 chômeurs, véritablement dramatique.

A Saint-Etienne, la société Manufrance est en liquidation. Cela montre que la promesse d'une aide de l'Etat de 150 millions ne suffit pas. Il faut mettre en place un montage financier cohérent, un plan industriel et commercial et une direction compétente.

Avez-vous, monsieur le Premier ministre, la volonté de réunir au plus vite une table ronde et de mettre en œuvre tous les moyens pour sauver Manufrance?

A Roanne, cinq cents emplois ont été supprimés en trois mois dans la bonneterie, six cents travailleurs doivent être mis en chômage en décembre chez Rhône-Poulenc-Textile et deux cents licenciements pourraient avoir lieu à l'entreprise Gervam qui risque de fermer ses portes et de perdre la licence du Cournil — sorte de jeep française — au profit d'un pays étranger avec peut-être la complicité d'une grande firme française. Enfin, le plan de relance des A. R. C. T. est bloqué par le refus d'intervention du fonds national pour l'emploi.

Quelles mesures immédiates et concrètes allez-vous prendre pour défendre nos industries textile et métallurgique, l'économie et l'emploi de notre département? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le député, le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés que connaît votre département, et je puis vous assurer qu'il a la volonté de l'aider pour y réduire le nombre des demandeurs d'emploi.

Vous avez évoqué le cas de la société Manufrance. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises, mais je veux y revenir un instant.

Par trois fois, le Gouvernement a versé de l'argent pour prolonger soit la vie de l'ancienne société Manufrance, soit celle de la nouvelle société Manufrance. Il y a plus de trois ans déjà, alors que j'étais ministre de l'industrie, j'avais proposé des modalités de relance qui auraient permis d'appréhender les problèmes secteur par secteur avec, probablement, une certaine mise à niveau de l'emploi. Je suis convaincu qu'il était encore possible à l'époque de trouver des solutions pour sauver cette entreprise.

Aujourd'hui, la situation est extrêmement difficile, et j'en éprouve de la tristesse pour les salariés. Mais dois-je rappeler que lorsque le Gouvernement a courageusement proposé, au mois d'août dernier — donnant ainsi une dernière chance aux dirigeants et aux syndicats de relancer la société nouvelle Manufrance qui, au cours des deux dernières années, a perdu 20 p. 100 de son chiffre d'affaires — d'accorder à cette société un prêt de 150 millions de francs, sous réserve, ce qui est bien normal pour les contribuables français, qu'un plan cohérent soit présenté, tous les dirigeants, les uns après les autres, ont démissionné, ou se sont retirés du conseil d'administration ? Et l'on voudrait aujourd'hui faire croire que le Gouvernement n'a pas fait son travail et n'a pas pris ses responsabilités ?

Devant la situation actuelle, le Gouvernement est prêt à maintenir les engagements qu'il avait pris, à condition que les nouveaux dirigeants présentent, pour chaque secteur, des programmes équilibrés et viables.

Je regrette ce qui s'est passé au nom de la défense des travailleurs, pour lesquels j'ai autant de respect et de sympathie que ceux qui font semblant de les défendre. L'histoire situera les responsabilités ! (*Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Je me tourne, ce disant, vers ma gauche, car j'estime qu'il y a eu dans cette affaire une très grande responsabilité de la part de certain parti et de certain syndicat. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jacques Brunhes. Casseur d'industries !

M. Roger Gouhier. Les responsabilités vous incombent, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Avec le concours de la D. A. T. A. R., nous avons, monsieur Auroux, créé 1 000 emplois dans votre département depuis le 1^{er} janvier 1979, et le fonds spécial d'adaptation industrielle, créé à l'initiative de M. le Premier ministre, doit permettre de financer dans la région de Saint-Etienne treize ou quatorze projets qui engendreront encore 1 000 autres emplois dans deux ou trois ans.

Nous étudions actuellement d'autres projets, qui verront le jour, et j'ai l'espoir qu'avec Manufrance nous maintiendrons le plus possible des 1 800 emplois qui existaient.

Je comprends votre question. Je suis heureux que vous l'ayez posée car elle me donne l'occasion de m'expliquer. Nous sommes aussi sensibles que vous, je le répète, aux difficultés que rencontre votre département, tout comme nous sommes sensibles, et peut-être plus que certains, au sort des ouvriers de Manufrance. (*Protestations sur les bancs des communistes.*) Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour régler le problème. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Roger Gouhier. L'agresseur, c'est le Gouvernement !

HAUSSE DES PRIX

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En septembre, la hausse des prix a atteint 0,9 p. 100. Ce taux laisse supposer qu'en fin d'année les 14 p. 100 seront dépassés. Cela est d'autant plus grave que chez nos principaux partenaires le rythme de l'inflation marque un ralentissement depuis trois mois. Les salariés, les retraités, qui voient diminuer leur pouvoir d'achat, souffrent de cette situation. La compétitivité de nos productions industrielles s'affaiblit.

Monsieur le Premier ministre, quand allez-vous cesser une politique de faible croissance, de fort chômage et de hausse

des prix importante, qui pénalise les plus modestes et menace lourdement la réussite de la France sur les marchés extérieurs ? Quelles mesures précises allez-vous prendre pour lutter réellement contre l'inflation et assurer le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le député, je tiens à rectifier deux de vos allégations.

D'abord, la hausse des prix ne dépassera pas 14 p. 100 pour 1980 dans notre pays. (*Murmures sur les bancs de l'opposition.*)

Ensuite, et contrairement à ce que vous venez d'affirmer, le pouvoir d'achat des Français n'a pas diminué ; il est même en légère progression pour toutes les catégories. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Lucien Villa. Ce n'est pas vrai !

M. Raymond Forni. C'est un vrai scandale !

M. le ministre de l'économie. D'après les dernières statistiques dont nous disposons, il devrait enregistrer un accroissement de 1,50 p. 100 à 2 p. 100. Les chiffres définitifs nous indiqueront en fin d'année le taux exact de cette augmentation.

Il est certes exact que notre taux d'inflation diminue moins rapidement que celui de certains pays ; mais lorsque je vous indiquais, il y a quelques mois, que, dans d'autres États, l'accélération de l'inflation était beaucoup plus forte que chez nous, on me répondait que cela n'avait pas d'importance ! Il est possible que nos structures économiques soient plus rigides qu'ailleurs et qu'en conséquence l'accélération ou le ralentissement de l'inflation soient moins rapides.

En outre, nous avons pris, au cours de ces deux dernières années, nos responsabilités politiques en décidant de placer les tarifs publics à un niveau normal.

M. Laurent Fabius. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'économie. Nous vivions en effet dans une situation où les subventions accordées par l'Etat aux entreprises nationales augmentaient dangereusement dans le budget de la France et croissaient plus rapidement que le produit national brut. Actuellement, les tarifs publics reflètent notre politique de vérité des prix et j'espère que la progression du coût du pétrole sera un peu plus raisonnable qu'au cours des dernières années.

Je tiens à vous rappeler quelques chiffres que vous ne pouvez pas nier car il est trop facile de répéter « il n'y a qu'à » ! Alors qu'entre 1973 et 1979, le prix du pétrole avait augmenté de dix dollars par baril, il a enregistré une hausse de vingt dollars par baril entre juin 1979 et mai 1980. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raymond Forni. Et le fuel domestique qui a augmenté de 40 p. 100 ?

M. le ministre de l'économie. Ne prétendez pas que cet encherissement n'a eu aucune incidence sur notre économie !

Vous établissez également des comparaisons avec certains pays qui connaissent une inflation un peu moins rapide que la nôtre et vous pensez probablement à l'Allemagne.

M. Laurent Fabius. Oui, avec un taux de 5,5 p. 100.

M. le ministre de l'économie. A une certaine époque, vous faisiez en permanence le procès du Gouvernement parce que le franc perdait de la valeur par rapport au mark ; aujourd'hui, c'est le contraire. Je ne m'en réjouis pas, mais cela n'a pas grande importance.

Or vous considérez que cela est tout à fait normal et vous n'en parlez pas, alors que le franc est au sommet du système monétaire européen. Si la politique que vous mettez en cause était aussi mauvaise que vous le proclamez, le jugement des experts étrangers serait sûrement moins bon et si vous étiez au pouvoir le franc n'occuperait certainement pas cette position.

M. Laurent Fabius. Chiche !

M. le ministre de l'économie. Cela dit, je répète qu'à la fin de l'année le pouvoir d'achat des Français n'aura pas été entamé, au contraire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raymond Forni. Que ne faut-il entendre !

M. le ministre de l'économie. A la fin de l'année, la balance des paiements courants en France sera deux fois moins défavorable que celle de la République fédérale d'Allemagne, ce qui n'est pas sans intérêt.

Enfin, vous verrez progressivement apparaître, au cours des prochains mois, une décélération des prix et j'espère qu'en 1981 le taux d'inflation sera d'environ 10 p. 100.

M. Raymond Forni. Vous nous annoncez cela depuis sept ans !

M. le ministre de l'économie. Néanmoins, avec la hausse des prix que nous connaissons, et grâce au maintien du pouvoir d'achat auquel nous sommes parvenus, je constate que, contrairement à la plupart des pays comparables à la France, la moindre progression du revenu national annoncée au cours de ces derniers mois par votre parti, monsieur Delehedde, ne s'est pas produite.

Par ailleurs, le maintien du pouvoir d'achat des Français permet à la consommation de conserver le niveau qu'elle occupait en début d'année. Fort heureusement, le marché intérieur ne s'est pas déprimé.

Nous aurons certainement l'occasion de reparler de l'augmentation des prix mais je puis vous affirmer aujourd'hui que, dans le concert international, la France n'a pas grand-chose à envier à ses partenaires et elle s'en réjouit. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. Philippe Marchand. Tout va très bien dans le meilleur des mondes !

FERMETURE DE TROIS LAITERIES EN NORMANDIE

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Avant-hier, au moment où M. Monory faisait, à Caen, un tour d'horizon plutôt optimiste de la situation économique du département du Calvados, j'étais avec les travailleurs de la coopérative laitière de Bayeux-Vaucelles, menacée de fermeture prochaine par la direction de l'U.L.N.-Préval comme deux autres laiteries-fromageries, celles de Damblainville et de Saint-Julien-le-Faucon.

Cette fermeture serait d'autant plus injustifiée que l'usine est viable, que des investissements importants viennent d'y être réalisés et que les nouvelles productions ont commencé le mois dernier. En outre, l'U.L.N.-Préval, dans le document qui justifiait l'appel aux fonds publics du F.D.E.S., s'était engagée à maintenir les emplois de Bayeux. Une fois l'argent obtenu, elle fait volte-face et ferme des usines dans le Calvados tandis qu'elle développe ses activités en Bretagne et dans la Manche.

Le Gouvernement entend-il intervenir pour maintenir les emplois à Bayeux, à Damblainville et à Saint-Julien-le-Faucon comme il l'a fait en 1979, par le biais du F.D.E.S., pour sauver des emplois à l'usine de Redon et dans d'autres entreprises de Bretagne ? Compte-t-il employer les moyens importants dont il dispose pour empêcher que l'U.L.N. n'utilise l'argent public pour effectuer le déménagement vers l'Ouest des usines, des productions et des marques qui font partie du potentiel économique du département du Calvados ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, l'Union laitière normande doit faire face à un double problème, celui de la crise du veau et de ses conséquences...

M. Louis Mexandeau. Il a bon dos, le veau ! (Sourires.)

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Mexandeau, vous auriez pu attendre que j'aie terminé ma phrase.

Le second problème auquel est confrontée l'Union laitière normande est celui de la réorganisation de ses structures et de son potentiel industriel. L'important programme industriel de cette société prévoit, en effet, l'extension d'entreprises industrielles et le développement de l'emploi dans certains secteurs, compte tenu de la carte laitière. Il implique cependant, en contrepartie, le ralentissement de certaines activités qui peut se traduire par des fermetures d'usines, en nombre limité, ou par des suppressions d'emplois.

Les services du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires étudient actuellement ce dossier, en prenant en considération à la fois — et c'est bien là que réside la diffi-

culté — les impératifs de l'emploi et de l'aménagement du territoire et la nécessité d'améliorer la productivité des usines de l'Union laitière normande.

En effet, vous ne pouvez ignorer qu'il est indispensable d'adapter ce potentiel industriel pour assurer le meilleur revenu aux producteurs et le meilleur service aux consommateurs. Le blocage total des structures des entreprises laitières françaises ne pourrait que nuire aux intérêts des uns et des autres. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Louis Mexandeau. Mais pourquoi construire seulement en Bretagne ou dans le département de la Manche ?

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

RETRAITE DE CERTAINS TRAVAILLEURS MANUELS

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Je me permets d'appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels sur le préjudice subi par les salariés des départements d'outre-mer qui ne peuvent bénéficier de la loi du 30 décembre 1975 relative aux conditions d'accès à la retraite de certains travailleurs manuels bien que ce texte soit applicable sur l'ensemble du territoire national.

En effet, le décret du 10 mai 1976, modifié par celui du 22 juillet 1977, fixe comme condition requise pour bénéficier de ces dispositions législatives une durée de quarante et un ans d'assurance dans le régime général. Or le régime d'assurance vieillesse n'ayant été introduit dans les départements d'outre-mer que le 1^{er} juillet 1948, le nombre maximum d'années d'assurance dont peuvent se prévaloir leurs salariés n'est actuellement que de trente-deux ans, ce qui ne leur permet pas de profiter des mesures prévues par la loi.

Cette situation est d'autant plus injuste que les catégories de travailleurs manuels concernées par la loi sont nombreuses dans l'économie des départements d'outre-mer, qu'elles relèvent du travail en continu, des travaux au four dans les usines à sucre ou des travaux effectués de façon régulière et continue en plein air, sur les chantiers de bâtiments et les ports, par exemple.

Par ailleurs, il est évident que les ressources de la plupart des travailleurs des départements d'outre-mer, pour lesquels la possibilité de rachat des cotisations serait ouverte, sont en réalité insuffisantes pour qu'ils puissent en bénéficier.

Certes, une dérogation ramenant à trente-deux années la durée d'assurance obligatoire aurait des conséquences financières importantes, dans la mesure où d'autres catégories de salariés seraient intéressées.

Aussi, ne vous semble-t-il pas qu'une exacte application de la volonté du législateur consisterait à calculer la pension de ces travailleurs en fonction du nombre de trimestres exigés par le décret ?

Bien entendu, cette mesure s'éteindrait d'elle-même en 1989 puisque, à cette date, l'exigence légale de quarante et une années d'assurance pourra être satisfaite par les intéressés.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il est exact que la loi permettant la retraite à soixante ans pour les travailleurs ayant exercé des métiers pénibles ne peut techniquement pas s'appliquer actuellement dans les départements et territoires d'outre-mer.

C'est pourquoi, dans une première étape, nous avons étendu le système de la préretraite aux départements et territoires d'outre-mer par les décrets pris au mois d'août 1980 ; ils sont dès à présent applicables à la Réunion et aux Antilles et ils le seront au 1^{er} janvier 1981 pour la Guyane.

Par ailleurs, un décret est actuellement à l'étude, qui permettrait le rachat des points de retraite ; une mesure similaire a permis de résoudre certains cas difficiles dont celui des dockers de la Martinique.

Vous avez déjà évoqué ce problème lors de la réunion de travail que la commission des affaires sociales a tenu en ma présence sur le projet de budget de mon secrétariat d'Etat. Je vous en remercie car cette question mérite effectivement d'être étudiée.

Je me propose d'engager cette étude avec M. Djoud, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, et avec M. Barrot, ministre de la santé. Je vous rendrai compte dès que nous aurons examiné les différentes éventualités, dont celle d'une solution de transition que vous avez évoquée, en attendant que le problème soit résolu de lui-même. Nous allons l'étudier, la chiffrer et soumettre nos propositions à M. le Premier ministre.

En tout état de cause, je suis heureux que vous ayez posé cette question, car elle m'a donné l'occasion d'affirmer que la politique menée par le Gouvernement veille à ce que nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer soient des Français comme les autres. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

EXPORTATIONS DE BLÉ

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La production française de blé est importante en 1980 puisqu'elle augmente de 3,5 millions de tonnes par rapport à 1979.

Les exportations vers les pays tiers devraient pouvoir augmenter d'autant, apportant ainsi un supplément de ressources pour notre balance commerciale. Afin de profiter d'un marché mondial à la hausse, il faudrait notamment concrétiser rapidement des ventes possibles à destination de la Chine et de l'Union soviétique.

Or les efforts des exportateurs se révèlent actuellement insuffisants en particulier vers ces deux pays demandeurs. Nous risquons donc de terminer la campagne avec un report important, privant ainsi notre balance commerciale de ressources potentielles et laissant un stock de report excessif dans les organismes stockeurs.

De plus, cette attitude trop réservée à l'égard d'exportations vers l'U. R. S. S. et la Chine, pèse lourdement sur les prix qui sont souvent en France de 4 p. 100 à 5 p. 100 inférieurs au prix de référence.

S'il n'est pas porté remède à cette situation, les organismes stockeurs mettront des quantités massives de blé à l'intervention dès la fin octobre, date limite pour obtenir un prix que le marché ne leur apporte pas, aggravant ainsi les conséquences financières pour la politique agricole commune.

Ma question, monsieur le ministre, est donc double.

D'abord, le Gouvernement français est-il conscient de cette situation et de l'intérêt de demander d'urgence à Bruxelles la relance de l'exportation par des contrats importants avec l'U. R. S. S. et la Chine ?

Ensuite est-il d'accord pour demander aux instances communautaires la reprise de l'intervention au prix de référence pour les mois d'avril et mai 1981 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, la France va renforcer sa position en matière de production de céréales puisque cette année la collecte dépassera trente-six millions de tonnes, ce qui représente trois millions de tonnes supplémentaires par rapport à l'année dernière, qui était pourtant une très bonne année.

En conséquence il sera nécessaire d'exporter, en 1981, 2,5 millions de tonnes de blé supplémentaires. Compte tenu de cette exigence absolue, le Gouvernement français a demandé à la commission des communautés — mon collègue M. Cointat et moi-même avons entrepris plusieurs démarches à ce sujet — de permettre l'exportation de céréales vers la Chine, en portant les restitutions à un niveau suffisant. Je puis vous affirmer que cette exportation aura lieu.

M. Jean Fontaine. Serons-nous payés ?

M. le ministre de l'agriculture. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de présenter un rapport à la commission sur l'application de l'embargo décidé par les Etats-Unis et sur le suivi de cette décision par les différents pays, afin d'en tirer les conséquences qui s'imposent. Ces conclusions seront discutées au cours des prochaines semaines.

En outre, je vous indique que la commission vient de décider d'accorder des restitutions à l'exportation d'orge vers l'Union soviétique.

L'ensemble de ces décisions, très fermement appuyées par le Gouvernement français, doit vous donner l'assurance que le supplément d'exportation que vous souhaitez sera bien réalisé au cours des prochains mois.

Au-delà de cette politique soutenue par le Gouvernement français, notamment par mon collègue M. Cointat et par moi-même, nous devons à tout prix renforcer nos capacités de stockage dans les douze mois qui viennent afin que notre pays soit moins vulnérable qu'actuellement.

J'attends, pour la fin de ce mois, un plan de renforcement de stockage en céréales qui nous permettra de mener une action importante et continue au cours des douze prochains mois. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE MÉDECINE

M. le président. La parole est à M. About.

M. Nicolas About. Ma question s'adresse à Mme le ministre des universités.

La situation des étudiants qui sont actuellement en dernière année du certificat d'études spéciales de médecine, et qui sont constamment refoulés par une pseudo-planification, devient intolérable sur le plan humain.

Certes j'approuve totalement, en ma double qualité de député et de médecin, les décisions qui ont été prises lors de la réforme des études médicales, décisions qui introduisent désormais une planification rigoureuse de la production de spécialistes, et je tiens à affirmer que l'un des mérites certains du système sera de ne plus engager les étudiants dans une impasse.

C'est au même titre que je dénonce avec force le système dans lequel sont enfermés les étudiants qui ont, il y a deux ou trois ans, commencé leurs études de spécialité. Il s'agit d'hommes de plus de trente ans qui sont le plus souvent techniquement valables et qui sont collés une année après l'autre, au nom d'un malthusianisme mal organisé, par des jurys qui se sont arrogé un droit à la planification.

Non seulement ces méthodes de planification en fin de filière sont condamnables, mais il semble que le règlement concernant le déroulement du concours national n'ait pas été observé cette année dans toute sa rigueur.

Premièrement, il n'a pas été tenu compte du livret universitaire pour les résultats, contrairement à ce que prévoit l'article 7 du concours.

Deuxièmement, est-il vrai, madame le ministre, que pour le concours national d'oto-rhino-laryngologie, le jury de quatre personnes n'ait délibéré qu'en présence de trois de ses membres ?

Troisièmement, depuis combien de temps, madame le ministre, la commission consultative permanente chargée d'étudier les besoins dans les différentes spécialités ne s'est-elle pas réunie ?

Toutes ces questions exigent des réponses précises et ces médecins et étudiants souhaitent que les décisions viennent de vous, madame le ministre, et du Parlement et non pas de l'administration universitaire. Dans aucune branche de l'activité nationale, l'université n'est chargée de planifier une profession. Cette planification doit rester du seul ressort du pouvoir politique.

En conséquence, je vous demande, madame le ministre, ce que vous comptez faire pour permettre à ceux qui se sont engagés dans des études de spécialité avant la réforme et qui ont acquis une compétence que nul ne conteste — pas même les patrons membres des jurys qui les collent, puisque ces mêmes patrons les utilisent comme remplaçants — d'accéder à la qualification qu'ils méritent.

Planification à l'entrée de la spécialité, d'accord ; sanction en fin de filière à l'encontre d'étudiants irréprochables, ce n'est pas admissible. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Monsieur le député, les épreuves écrites nationales du certificat d'études spéciales d'oto-rhino-laryngologie se sont déroulées dans des conditions régulières.

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas vrai !

Mme le ministre des universités. C'est ce que l'enquête a démontré. Les notes attribuées aux candidats ont été arrêtées par le jury à la fin de sa délibération et l'enquête ministérielle n'a pas fait apparaître qu'un quota de candidats admissibles avait été préalablement fixé.

M. Gérard Bapt. Si !

Mme le ministre des universités. Sur les quatre points précis que vous avez évoqués, monsieur le député, je puis apporter les précisions suivantes.

D'abord, les épreuves écrites d'admissibilité sont anonymes. Il n'était donc pas question que soient consultés les livrets universitaires à ce stade de la notation.

Ensuite, il est exact que le jury a délibéré avec trois membres, le quatrième membre étant régulièrement excusé pour raison de santé. Mais, la majorité des membres étant présente, la délibération du jury est valable.

Par ailleurs, la jurisprudence constante du Conseil d'Etat a constamment rappelé que l'autorité ministérielle ne peut porter de jugement sur la notation d'un jury.

Enfin, les commissions consultatives ont compétence exclusive pédagogique. Elles n'ont pas compétence pour fixer les effectifs des spécialités. Si certaines mauvaises habitudes ont été prises, dès l'application de la loi du 6 juillet 1979 relative aux études médicales et pharmaceutiques, pour laquelle M. le ministre de la santé et moi-même avons fait préparer des décrets d'application, les faits que vous déplorez et qui mettent en certain nombre d'étudiants en difficulté à la fin de leur scolarité ne se reproduiront plus, puisque les quotas selon les spécialités seront fixés dès l'entrée en troisième cycle universitaire. (Applaudissements sur quelques bancs de la majorité.)

LIAISON FERROVIAIRE ERMONT—INVALIDES

M. le président. La parole est à M. André Petit.

M. André Petit. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Monsieur le ministre, un très récent article du journal *Le Monde*, concernant la liaison Ermont—Invalides, fait état d'une nouvelle phase imprévue et ignorée des élus régionaux. Ce fait nouveau risque de remettre en cause ou au moins de retarder encore ce projet qui doit assurer une nouvelle transversale ferroviaire Nord—Sud de la vallée de Montmorency à Juvisy-sur-Orge.

En 1978, le conseil régional d'Ile-de-France acceptait ma proposition de classer en priorité numéro un une liaison ferroviaire entre la vallée de Montmorency et les Invalides qui reprenait, pour l'essentiel, des voies existantes avec seulement 900 mètres de voies nouvelles. L'intérêt de cette liaison, notamment du fait de la correspondance avec dix lignes de métro, était unanimement reconnu par tous les élus, d'autant plus que son coût était relativement faible — 650 millions de francs valeur 1978, soit l'équivalent de trois à quatre kilomètres de l'autoroute A 86. Très logiquement, le financement en était assuré sur les budgets 1979 de la région et de l'Etat avec un crédit global de 375 millions, lequel est bien sûr non encore utilisé, ce qui est dommage et regrettable. A l'occasion de l'enquête publique, des problèmes d'environnement, non négligeables, mais diversement appréciés, opposèrent quelque temps les élus parisiens et ceux de la banlieue. Or les dernières études permettent un accord général et donnent satisfaction aux observations du commissaire-enquêteur dont l'avis est favorable.

Monsieur le ministre, au moment où chacun connaît l'indispensable nécessité de privilégier les transports en commun, un nouveau retard serait la pire des solutions. Les habitants concernés par cette nouvelle liaison, qui sont plus d'un million, banlieusards ou Parisiens, peuvent-ils espérer rapidement une suite favorable ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Daniel Hoefel, ministre des transports. Monsieur le député, l'enquête d'utilité publique réalisée au mois de mars dernier à propos de cette liaison ferroviaire entre la vallée de Montmorency et les Invalides nous en a montré à la fois l'intérêt incontestable, mais aussi certains aspects inquiétants.

La commission d'enquête a donné un avis favorable au projet dont elle reconnaît la très grande utilité ; mais elle a émis un certain nombre de réserves et elle a formulé plusieurs recommandations pour en réduire les nuisances. Elle estime, en particulier, nécessaire d'aller plus loin que le projet pour résorber ces nuisances. A cet effet, elle propose notamment de faire passer en souterrain la voie ferrée dans le quartier des Epinettes. De ce fait, elle préconise de prévoir éventuellement une réalisation du projet par étapes.

J'ai été amené à examiner ce projet avec le préfet de la région Ile-de-France. Il me paraît difficile de ne pas prévoir un tel passage en souterrain. Mais il est évident que, si toutes les recommandations qui ont été formulées par la commission devaient être retenues, le coût initial du projet en serait accru de 30 p. 100, ce qui le porterait à un milliard de francs.

Mon prédécesseur a donc estimé nécessaire de demander au président de la S.N.C.F., avant de se prononcer définitivement sur cette opération, d'étudier les différentes variantes possibles. Les conclusions de cette étude doivent me parvenir très prochainement, au plus tard dans la deuxième quinzaine de novembre.

J'ai eu un entretien à ce sujet avec le président de la S.N.C.F. Conscient de l'importance du problème, j'aurai également demain matin un entretien avec le président du conseil régional d'Ile-de-France et je suis bien entendu tout disposé, monsieur le député, à en parler très prochainement avec vous. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

DROIT DES FRANÇAIS A L'INFORMATION

M. le président. La parole est à M. Tassy.

M. Marcel Tassy. Monsieur le Premier ministre, l'écoute des journaux parlés et télévisés n'a jamais autant confirmé l'existence d'un véritable « parti unique de l'information ». (Exclamations sur plusieurs bancs de la majorité.)

Sur dix jours, le journal de 20 heures d'Antenne 2 a consacré en moyenne dix-huit minutes à la politique étrangère et six secondes aux luttes des travailleurs.

J'ai relevé samedi dernier au journal de 13 heures de TF 1 une seule information de politique intérieure — anticommuniste bien sûr. La veille, des milliers de mineurs s'étaient rassemblés pour exiger l'exploitation des richesses de notre sous-sol.

Et puis, par ces temps de crise et de sacrifices imposés aux travailleurs, il est des consignes de silence parfaitement respectées. Il en va ainsi, par exemple, de la soirée de présentation de la mode Cartier qui aurait coûté la bagatelle de 500 millions d'anciens francs.

Décidément, monsieur le Premier ministre, comment voulez-vous que les travailleurs, pour savoir ce qui se passe dans le pays et dans leur région, n'aient pas un immense besoin de radios libres ?

Comment pouvez-vous croire que la répression policière freinera le combat désormais engagé pour la libération des ondes et leur démocratisation ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question est, si j'ai bien compris, de portée générale. (Sourires.)

Aussi suis-je conduit à rappeler d'abord — rassurez-vous, ce ne sera pas tout ! — le principe de la loi du 7 août 1974, selon lequel, au sein des sociétés nationales de programmes que vous mettez en cause, le président et le conseil d'administration, conseil d'administration qui comprend des membres de cette assemblée, sont responsables de la programmation des émissions radio-télévisées.

En ce qui concerne maintenant les cas que j'appellerai des cas d'espèce...

M. Marcel Tassy. Systématiques !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. ... et dont vous avez fait état à propos du chef de l'Etat ou des luttes ouvrières, je livrerai quelques remarques à votre méditation.

En ce qui concerne les luttes ouvrières, elles me paraissent — c'est mon opinion — traitées convenablement. Certains pensent — je dois vous le dire — que ce traitement est excessif. Ils pensent aussi et surtout — ce qui est important — qu'il est politiquement dévié. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

M. Jacques Chaminade. C'est Ceyrac !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Moi, j'emploie le mot « convenablement », parce que je suis un tolérant, et je m'en tiendrai là.

Quant au chef de l'Etat, il est le chef de l'Etat. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Philippe Séguin. Bravo !

M. Raymond Forni. Ce n'est plus M. Limouzy, c'est M. de La Palice !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Il semble d'ailleurs que les Français ne soient pas indignés d'être informés sur des interventions ou des déplacements qui sont liés à ses fonctions — et je me permettrai d'ajouter : à ses devoirs.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Daniel Bencist. C'est toujours M. de La Palice qui parle !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Sans mettre les choses sur le même plan, je vous donnerai un exemple, monsieur Tassy.

Vous avez un leader politique national qui n'est certes pas privé d'antenne ou d'écran. (Rires et exclamations sur les bancs de la majorité.)

M. Roland Nungesser. C'est « Superstar » !

M. Jean-Marie Caro. On ne voit que lui !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Que diriez-vous si une question m'était posée à ce sujet par des membres de la majorité et que je leur réponde : « Il a trop, ou pas assez de temps d'antenne » ? En fait, je leur répondrais la même chose qu'à vous.

M. Marcel Tassy. Ce n'est pas sérieux !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je leur répondrais qu'il y a des règles, la loi de 1974. Le Gouvernement n'a pas, lui, une objectivité subjective. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Ne voulant pas vous laisser sur cette réponse, j'ajoute que vous pourrez poser à nouveau votre question mardi prochain, 4 novembre, au cours de la séance où sera discutée la redevance.

M. Marcel Tassy. Deux heures de discussion pour toute l'année !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Si vous contestez le cahier des charges — car c'est ce que vous faites — libre à vous de vous exprimer au cours de ce débat budgétaire, où vous aurez l'occasion une fois de plus de développer ces considérations. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Marcel Tassy. M. Lecat nous avait promis un débat. Il n'a pas eu lieu !

LOCK-OUT DE STAGIAIRES DANS UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'INDUSTRIE HOTELIERE

M. le président. La parole est à M. Villa.

M. Lucien Villa. Ma question peut concerner trois ministres : celui de l'éducation, celui du commerce et de l'artisanat, celui du travail.

La semaine dernière, 500 apprentis du centre de formation d'apprentis de l'industrie hôtelière ont fait grève pour que soit respectée la loi sur le contrôle de leurs employeurs et sur l'embauche des enseignants.

Le centre de formation d'apprentis refuse en effet d'effectuer les contrôles réguliers qui s'imposent en raison des nombreux abus constatés.

La législation sur les horaires de travail n'est pas respectée. De surcroît, un bon apprentissage du métier n'est pas donné aux apprentis, alors qu'il existe un programme précis d'enseignement. Par exemple, il n'y a pas de professeur d'anglais alors que cette matière est obligatoire au certificat d'aptitude professionnelle.

Au mépris de la loi, la direction a décidé la fermeture du centre de formation d'apprentis du XIV^e arrondissement qui dépend d'un des plus importants syndicats patronaux de l'industrie hôtelière. Cette décision arbitraire ne peut qu'aggraver encore la situation des apprentis.

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour que la législation soit scrupuleusement respectée et pour que les apprentis du centre puissent bénéficier de l'apprentissage hôtelier auquel ils ont droit ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Antoine Gissinger. On a déjà entendu cela !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Monsieur le député, dès que nous avons connu le fait dont vous parlez, M. le ministre du travail et de la participation, M. le ministre du commerce et de l'artisanat et moi-même avons demandé une enquête à nos services, en particulier à l'inspection du travail et à l'inspection de l'apprentissage.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que des éléments extérieurs...

M. Antoine Gissinger. Et voilà !

M. le ministre de l'éducation. ... ont pénétré dans l'établissement, ce qui a obligé le chef d'établissement à réagir comme il l'a fait.

Dès que nous connaissons les résultats de l'enquête, nous pourrions voir dans quelle mesure l'établissement pourra recommencer à travailler. Permettez-moi d'ajouter qu'il me paraît regrettable qu'un député semble défendre l'intervention, au demeurant peu légale...

M. Lucien Villa. Nous défendons les intérêts des apprentis !

M. le ministre de l'éducation. ... de personnes étrangères à l'établissement dans l'enceinte de celui-ci. (Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DES MUTUALISTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le Premier ministre, l'émotion est grande, parmi les mutualistes de Bouches-du-Rhône, après la décision prise par la caisse primaire d'assurance maladie de supprimer, avec effet rétroactif au 6 octobre, le bénéfice du tiers payant à trois centres médicaux mutualistes de Marseille : le centre Paul-Paret, le centre de la Feuilleraie et le centre dentaire de la rue Grignan. Une mesure identique a été prise contre le centre dentaire de La Ciotat.

La caisse primaire vient, en effet, de remettre brutalement en cause, et sans concertation préalable, l'accord qui existait depuis plus de vingt ans avec la sécurité sociale, et son président affirme sa volonté de supprimer le tiers payant dans tous les centres des Bouches-du-Rhône.

Cette décision a des conséquences absolument catastrophiques. Des milliers de dossiers sont aujourd'hui refusés. Pour les familles des quartiers populaires, c'est la possibilité de se soigner qui est mise en cause. L'existence même des centres est compromise.

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, d'annuler cette intolérable décision qui frappe le mouvement mutualiste des Bouches-du-Rhône et d'en finir avec le refus que vous opposez aux mutualistes pour la clinique de Bonneveine à Marseille, le centre médical de Gardanne, ou à Aix, Arles, Port-de-Bouc et Martigues. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Il est exact, monsieur le député, que la caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône a décidé de revoir, de manière conventionnelle d'ailleurs, la situation des sections mutualistes du département qui gèrent les prestations de sécurité sociale.

La caisse primaire d'assurance maladie a d'ailleurs, ce faisant, appliqué le code de la sécurité sociale qui reconnaît aux caisses primaires le droit et le devoir de fixer les conditions et les modalités d'habilitation des sections mutualistes pour gérer les dossiers.

En l'occurrence, la caisse primaire des Bouches-du-Rhône a cru bon de s'interroger sur le fait que le montant de la remise de gestion versée à ces mutuelles pour la liquidation de chaque dossier était en 1979 de 22,54 francs, contre 17,45 francs dans le reste de la France.

Vous comprendrez donc que la caisse primaire d'assurance maladie, où sont représentés tous les syndicats représentatifs des salariés, faisant application des textes de la sécurité sociale, ait cru bon de redéfinir, de manière claire, les habilitations des sections mutualistes...

M. Guy Hermier. Elle n'a pas redéfini, elle a supprimé !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. ... et de refuser des demandes de tiers payant, comme c'est son droit le plus absolu.

M. Antoine Gissingier. Très bien !

M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. J'ajoute, monsieur le député, que je serais bien étonné si, vous, vous me reprochiez à moi de ne pas défendre les intérêts de la sécurité sociale. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

NOUVEAU PLAN SIDÉRURGIQUE EUROPÉEN

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Refusant tout débat véritable au parlement français sur sa politique industrielle, M. le ministre de l'industrie se concerta en permanence avec les ministres des pays membres de la Communauté européenne.

A l'Assemblée nationale, il n'hésite pas à affirmer que, grâce à l'application de sa politique, la situation de la sidérurgie française s'est redressée, alors que le chômage, les suppressions d'emplois, les arrêts d'appareils de production continuent d'être le lot quotidien de cette industrie.

Contredisant ce propos, à Bruxelles et à Luxembourg, il invoque les difficultés de la sidérurgie pour se faire le champion de la supranationalité. Il exige, sous couvert de l'application de l'article 58 du traité de la C. E. C. A., que tous les pouvoirs en matière de production sidérurgique soient remis entre les mains du vicomte Davignon.

Ce faisant, il veut accélérer le processus de démantèlement de la sidérurgie française, ce dont tire profit la sidérurgie allemande qui occupe la place ainsi abandonnée.

Ce n'est ni à Bonn ni à Bruxelles que doivent être débattues ou prises les décisions concernant une industrie de base, vitale à l'indépendance et au développement de l'économie nationale. C'est à Paris, avec la représentation nationale, que ces décisions doivent être prises.

C'est pourquoi, au nom du groupe communiste, je demande à M. le ministre de l'industrie qu'un véritable débat sanctionné par un vote, portant sur la politique industrielle de la France, non dans la perspective du VIII^e Plan, mais dans celle de la satisfaction des besoins immédiats des travailleurs et du pays, ait lieu avant la fin de la présente session.

Je constate l'absence de M. le ministre de l'industrie.

M. Antoine Gissingier. Et où est M. le chais ?

M. Antoine Porcu. Sans doute, des charges impératives le retiennent-elles hors de notre assemblée.

M. Xavier Hamelin. Bien sûr !

M. Antoine Porcu. Peut-on savoir si ces charges sont liées à des rencontres au niveau de la Communauté économique européenne, pour la sidérurgie précisément ?

Dans l'affirmative, ce serait une démonstration supplémentaire de la volonté du Gouvernement de privilégier le dialogue avec l'étranger au détriment du dialogue avec la représentation nationale. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à présenter à vous-même et à vos collègues les excuses de M. Giraud qui est en voyage à l'étranger. Permettez-moi de répondre à sa place. Je vous donnerai à cette occasion quelques informations précises.

Il ne s'agit pas, dans le cadre du débat sidérurgique européen, d'organiser un transfert de pouvoirs mais d'engager une concertation.

La mise en œuvre de l'article 58 du traité de la C. E. C. A. est au cœur de la négociation qui se déroule à Bruxelles. Cette négociation a pris samedi dernier un virage important, puisque nos partenaires allemands, les seuls qui restaient opposés aux mesures souhaitées, ont abandonné leur opposition de principe.

La délégation allemande a présenté quatre revendications précises, dont la nature vous démontrera à elle seule que la négociation dont il s'agit n'a pas pour but d'organiser un transfert

de pouvoirs, mais bien une concertation entre pays européens majeurs et indépendants. Ces revendications concernent : la durée d'application du système ; les mesures de protection à l'égard des pays tiers ; le contrôle et la transparence des aides sidérurgiques ; enfin, l'exclusion de certains produits. Au cours de la discussion, un accord s'est dégagé sur le premier point. La délégation allemande s'est ensuite satisfaite des explications qui lui ont été fournies sur les deuxième et troisième points, de sorte qu'il ne reste qu'à régler la question de l'extension du champ d'application des mesures à certaines catégories d'acier.

Une nouvelle réunion du conseil des ministres est prévue demain à Luxembourg. La France n'a pas modifié sa position : elle soutient les propositions de la Commission qui tendent à mettre en œuvre l'article 58 du traité de la C. E. C. A. et elle veillera à ce que, au cours de ces discussions, les modalités techniques envisagées ne vident pas cet article de son contenu, le rendant ainsi inefficace et donc impropre à résoudre les problèmes posés à la sidérurgie, à la sidérurgie française en particulier, qui est défendue chaque jour par le Gouvernement.

RÈGLEMENT SUCRIER EUROPÉEN

M. le président. Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Ma question intéresse M. le ministre de l'agriculture, mais je l'adresse à M. le Premier ministre, conformément, d'ailleurs, à l'article 138, alinéa 2, du règlement de notre assemblée. (Sourires.)

Le 29 septembre dernier, le conseil des ministres de l'agriculture des pays du Marché commun a eu à connaître des propositions faites par la commission de Bruxelles en vue de l'établissement du prochain règlement sucrier. Cette information, de source généralement bien informée, est alarmante à plus d'un titre pour la production sucrière de mon département, la Réunion. En effet, il serait notamment proposé : une nouvelle répartition du quota B, qui passerait de 128 000 tonnes à 23 000 tonnes, soit une diminution de 105 000 tonnes ; l'instauration d'une taxe de coresponsabilité de 2,5 p. 100 du prix d'intervention et la diminution progressive des aides durant la période 1981-1986 et, à partir de 1986, la suppression de toutes les aides.

Le représentant du gouvernement français, qui assistait à cette séance, n'a pas cru devoir élever, apparemment, la moindre protestation, alors que l'application d'une telle mesure condamnerait à terme la production sucrière de mon département au moment où le Gouvernement finance un plan de relance de la canne à sucre, porteur d'espoir et déjà porteur de fruits. A l'évidence, cette contradiction m'inquiète.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement quelles dispositions il compte prendre pour parer le mauvais coup qui se prépare contre la production sucrière des départements d'outre-mer, en général, et celle de la Réunion, en particulier. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, monsieur le député, le sucre ne coûte rien à la Communauté dans la mesure où les prix mondiaux sont supérieurs de 25 p. 100 environ aux prix communautaires. Actuellement, le sucre rapporte au fonds communautaire.

En outre, le projet d'un nouveau règlement communautaire n'a pas encore été discuté au sein du conseil des ministres de l'agriculture. Il n'appartient donc pas aux fonctionnaires d'établir une première ébauche de réponse dans la mesure où le sujet n'a pas été abordé politiquement.

La volonté de la France est d'égaliser les charges pesant sur la production sucrière entre les différents pays de la Communauté. A cet égard, les cotisations pour le sucre B sont surtout lourdes pour la France car c'est le pays qui en produit le plus.

Le texte, tel qu'il nous est présenté actuellement, maintient bien les quotas de sucre A. Il fait donc subsister la garantie totale prévue pour les départements d'outre-mer et, en particulier, pour celui de la Réunion.

Je puis vous assurer, monsieur le député, que je continuerai à défendre, avec le soutien du Premier ministre, très attentif à ce dossier, les possibilités de développement de la production sucrière à la Réunion avec la même passion que celle dont

j'ai fait preuve au cours des trois dernières années, ce que vous avez d'ailleurs bien voulu souligner. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Jean Fontaine. Il fallait que cela fût dit !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures quarante, sous la présidence de M. Hector Rivièrez.*)

PRESIDENCE DE M. HECTOR RIVIEREZ, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^{os} 1933, 1976).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Suite.)

I. — Services généraux (suite) : aménagement du territoire.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant l'aménagement du territoire.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Alduy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Paul Alduy, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, il y a quelque paradoxe à présenter un rapport sur ce projet de budget qui est relativement minime alors qu'il devrait normalement intéresser l'ensemble du pays et revêtir une ampleur égale à celle du budget du ministère de la défense ou du ministère de l'éducation.

L'idée générale sur laquelle se fonde la politique d'aménagement du territoire consiste, en quelque sorte, à régionaliser les problèmes ou plutôt à déconcentrer des crédits qui, auparavant, allaient automatiquement à la métropole ou à certaines régions privilégiées, pour en faire profiter des régions moins favorisées et qui ont besoin d'être aidées. Je ne m'attarderai pas sur l'idée générale pour m'étendre plus sur les actions conduites. Etant donné les crédits consacrés à cette politique, ses résultats ne peuvent pas être extraordinaires. Je me bornerai donc à vous fournir diverses indications sur les objectifs que s'est assignés le Gouvernement ainsi que sur les réalisations de 1980 et les réalisations projetées pour 1981.

En ce qui concerne la rénovation des méthodes, les travaux menés au sein du comité « Aménagement du territoire » préparatoire au VIII^e Plan ont confirmé, sur le plan de la réflexion, la ligne générale dégagée.

En outre, la mise en œuvre des décisions a permis d'avancer concrètement dans le sens souhaité sur le plan administratif.

En quoi consistent les travaux du comité préparatoire au VIII^e Plan ?

Le bilan tiré de l'action passée a conduit à réaffirmer avec force la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire dans un contexte économique plus difficile.

Pour ce qui est de l'inégale répartition des hommes, nous observons un phénomène nouveau : le flux migratoire s'est tari depuis 1968, en direction de Paris et, depuis 1975, en direction de l'Île-de-France. L'accroissement démographique de la région parisienne étant ainsi stoppé, il s'agit maintenant de répartir un peu mieux la population dans nos provinces.

A cette fin, parmi les objectifs dégagés, l'accent est d'abord mis sur la nécessité de vivifier le tissu économique des régions et d'encourager leur dynamisme par la décentralisation.

Il ne s'agit plus d'importer massivement des emplois sur tel ou tel point du territoire, mais de créer les conditions d'un développement autonome des régions, dans lequel la diffusion des services, le développement de la formation permanente, l'amélioration de la circulation des hommes, des marchandises et des informations, et enfin la participation accrue des collectivités locales et des régions auront alors un rôle important à jouer.

Quant aux moyens de l'aménagement du territoire pendant la durée du VIII^e Plan, les orientations déjà engagées sont, elles aussi, confirmées.

Comment s'est traduite la politique d'aménagement du territoire en 1980 ? Par toute une série de réunions et de décisions importantes. L'activité administrative n'est pas restée en sommeil. Pour vous rapporter les décisions prises, je serai conduit à me référer au F. I. D. A. R., au F. I. A. T., au F. E. D. E. R., au F. S. A. I., au C. I. D. A. R., au C. I. A. T., au C. I. A. S. I., au C. I. D. I. S. E., à vous parler des P. L. A. T., des P. L. A. R. ou de la P. O. A. et j'en passe.

Je profite de la présence de M. Chadeau pour demander à la D. A. T. A. R. de ne pas trop se délecter tout de même des sigles au point d'en abuser. J'ai été obligé d'annexer à mon rapport un petit glossaire de l'aménagement du territoire. Personne ne comprend plus rien au charabia qu'est devenu le langage de cette administration, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Marc Lauriol. Absolument !

M. Paul Alduy, rapporteur spécial. Le C. I. D. A. R., c'est le comité interministériel de développement et d'aménagement rural, mais le F. I. D. A. R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural ; le C. I. A. T. désigne le comité interministériel de l'aménagement du territoire, à ne pas confondre avec le F. I. A. T., fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire ; le F. E. D. E. R., c'est le fonds européen de développement régional ; les P. L. A. T., ce sont les primes de localisation d'activités tertiaires ; le P. L. A. R., les primes de localisation d'activités de recherche ; le F. S. A. I., c'est le fonds spécial d'adaptation industrielle ; le C. I. A. S. I., le comité interministériel d'aménagement des structures industrielles ; le C. I. D. I. S. E., le comité interministériel pour le développement de l'industrie et le soutien de l'emploi ; l'A. S. R., l'aide spéciale rurale ; la P. O. A., la prime d'orientation agricole ; la D. J. A., la dotation jeunes agriculteurs.

M. Marc Lauriol. De grâce !

M. Paul Alduy, rapporteur spécial. De grâce, oui, tâchons de rester français tout simplement et de préciser chaque fois, entre parenthèses, le sens des sigles. Au cours d'une réunion publique, personne ne vous entend plus.

J'en reviens donc aux principales décisions prises au sujet de la politique d'aménagement du territoire en 1980 :

Au cours de la première réunion du C. I. D. A. R., donc du comité interministériel de développement et d'aménagement rural, au mois de février, ont été approuvés une première tranche de programme F. I. D. A. R., pour 227 millions et demi de francs, deux contrats de pays nationaux, neuf programmes de contrats de pays régionaux, la création des premières agences de service public, et différentes mesures en faveur de la montagne.

La deuxième réunion du C. I. D. A. R. au mois de juillet a décidé l'engagement d'une seconde tranche de crédits, la poursuite de la politique des contrats de pays pour cinq ans et la définition des règles générales d'utilisation du F. I. D. A. R. On se demandait si la politique des contrats de pays continuerait. Oui, elle continuera, et c'est une très bonne nouvelle qu'il fallait annoncer au pays.

Il y a eu deux réunions du C. I. A. T., comité interministériel de l'aménagement du territoire, l'une le 16 mai, relative aux « friches industrielles », l'autre le 15 septembre. L'expression

« friches industrielles » désigne les zones susceptibles d'accueillir des industries. Il n'y en a pas encore, mais on pourrait y faire de l'industrie. Je suppose qu'il s'agit de terrains où peuvent s'installer des industries — l'expression française n'est pas très claire.

Cette première réunion du C.I.A.T. du 16 mai concernait également les grands chantiers, les liaisons aériennes régionales — dans ce domaine, des progrès remarquables ont été enregistrés cette année — et la structuration des zones minières.

Au cours de la réunion du 15 septembre étaient décidées la prolongation du régime des aides jusqu'au 31 décembre 1981 et un ensemble de mesures en faveur de l'assainissement du littoral Ouest.

Un groupe de travail s'est réuni au mois de juin sous la présidence du Président de la République sur les problèmes de développement régional de la Bretagne. La Bretagne avait paru peut-être rester un peu en dehors de l'aménagement du territoire.

Au mois de juillet, une autre réunion de travail à l'Elysée, sur la région Ile-de-France, a permis d'affirmer la poursuite de la politique de décentralisation : il est normal de ne pas multiplier les interventions en faveur de l'Ile-de-France et de la région parisienne. Il faut aider aussi les régions lointaines, un peu abandonnées, le Sud-Ouest par exemple, ou le Sud-Est.

Enfin une réunion interministérielle sur les façades maritimes, toujours au mois de juillet, a prévu une enveloppe de 600 millions de francs pour l'assainissement des côtes pendant la durée du VIII^e Plan, la mise en route de l'aménagement du littoral vendéen, un objectif de 50 000 hectares d'acquisitions en dix ans pour le Conservatoire du littoral. Il s'agit donc de mesures en faveur des ports et zones portuaires.

En outre, un projet de règlement élargissant les interventions hors quota du F.E.D.E.R. aux trois régions françaises du Grand Sud-Ouest a été élaboré par la commission des communautés européennes.

J'en viens à l'action administrative en 1980.

Dans l'action administrative quotidienne, des efforts ont été accomplis dans deux directions, conformément aux impératifs dégagés par le conseil de planification d'avril 1979 : améliorer l'efficacité des moyens à la disposition de l'Etat ; décentraliser l'initiative économique.

L'amélioration de l'efficacité des moyens s'est poursuivie d'abord dans le cadre de la régionalisation du budget de l'Etat. Inutile d'insister sur cette idée.

La politique des aides continuera à s'appliquer en 1981, puisque le C.I.A.T. a décidé le 15 septembre 1980 de maintenir jusqu'au 31 décembre 1981 les aides au développement régional qui devaient prendre fin le 31 décembre 1980. Cette information très importante mérite d'être retenue, surtout par MM. les représentants de la presse.

Pour ce qui est de l'approfondissement de l'action de renouveau rural, au total, 497 millions de francs ont été engagés par l'Etat ; 307 millions de francs au titre du F.I.D.A.R., et 190 millions de francs au titre d'autres ministères, permettant la réalisation de quelque 1 750 millions de francs d'investissement au lieu de 1 200 millions de francs en 1979. L'effet multiplicateur recherché est donc atteint. Voilà qui permet de renforcer l'action de l'Etat dans les régions.

Les crédits du F.I.D.A.R. se répartissent en 1980, selon les principaux secteurs d'intervention : filière agro-alimentaire pour 35 p. 100 ; filière bois ; développement de l'accueil et du tourisme ; artisanal ; industrie ; équipements et services au public. Je ne vous impose pas tous les taux qui figurent dans mon rapport écrit.

La décentralisation de l'initiative économique s'est effectuée, en 1980, par le développement de la politique contractuelle qui s'est poursuivie dans le domaine des contrats de pays. Depuis leur institution, 330 contrats de pays ont été établis, portant sur 7 500 communes. Ils ont permis trois milliards de francs d'investissement et 80 p. 100 des élus interrogés se sont déclarés satisfaits. C'est là de l'action concrète, rentable et efficace.

Le renforcement du tissu économique régional a été engagé sur le plan financier et bancaire. Les grands établissements financiers et bancaires ont été conviés à élaborer des plans de décentralisation à long terme de leurs services. D'ores et déjà des expériences ont été lancées par la Société générale, la B.N.P. et le Crédit lyonnais à Toulouse, dans le cadre du plan du Grand Sud-Ouest.

En outre, a été créé au mois de novembre 1979, l'institut de participation de l'Ouest ; la décision de créer l'institut régional de développement industriel de la région Midi-Pyrénées a été prise.

Malheureusement, il semble bien que la politique de réduction très dure, brutale, drastique pour tout dire, des habitations universitaires, si justifiée qu'elle soit dans son principe, peut paraître s'exercer dans les faits au détriment des petites universités, dont elle semble assurer la disparition à plus ou moins long terme.

Ce n'est pas la peine de prétendre que nous voulons faire de la démocratisation et de l'aménagement du territoire si, dans le même temps, lorsqu'une université a été créée, on s'acharne à la détruire, sans raison apparente, en lui supprimant telle ou telle habilitation. J'ai compté sept suppressions d'habilitation dans ma propre ville. C'est très grave. La commission des finances a tenu à appeler l'attention sur ce point dans une résolution qu'elle a adoptée à l'unanimité.

Où en est l'application du plan du Grand Sud-Ouest après un an ?

La coopération avec les établissements publics régionaux des trois régions s'est manifestée dans l'élaboration d'un programme de financement pluriannuel, 1980-1985, pour les routes. C'est ce que nous avons demandé l'année dernière à cette tribune. Il faut qu'au moins dans le domaine des routes il y ait un accord entre les établissements publics régionaux, afin d'éviter les difficultés ou les oublis. C'est, je le crois, un moyen essentiel de faire quelque chose pour l'aménagement du territoire.

Après avoir jeté ce regard sur l'année 1980, considérons les crédits de l'aménagement du territoire pour 1981. Les dépenses de fonctionnement ne progressent guère : 7 p. 100 seulement ; mais les crédits d'engagement continuent à être élevés. Un réajustement sera nécessaire l'année prochaine.

Cette année, il n'a pas pu avoir lieu.

Je vous rappelle les principales actions de la D. A. T. A. R. à travers les crédits qui leur sont consacrés. Il y a des actions en déclin, par exemple les missions d'aménagement touristique. J'ai fait figurer en annexe, dans mon rapport, des indications sur la situation de chaque région d'après des notes de la D. A. T. A. R. Chaque région a reçu un montant de crédits plus ou moins élevé en fonction de l'avancement des travaux.

Vous pourrez lire aussi dans mon rapport écrit une annexe sur l'impact économique que pourrait avoir le T. G. V., train à grande vitesse, un impact qui ne me semble pas pouvoir être d'ailleurs circonscrit géographiquement. Le T. G. V. peut avoir une certaine influence localement dans la mesure où il exigera la construction de deux gares, l'une pour desservir la communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines, l'autre à Mâcon.

Cela dit, nous restons dans les normes habituelles pour les grandes actions engagées par l'Etat dans le Languedoc-Roussillon, en Aquitaine, en Corse, pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, et pour le plateau de Valbonne.

Les crédits destinés aux missions d'aménagement touristique reflètent par leur diminution en crédits de paiement et en autorisations de programme l'avancement de la tâche. La diminution me paraît assez normale étant donné tous les crédits qui ont déjà été dépensés.

Lé F. I. A. T. voit aussi ses autorisations de programme baisser de 10 p. 100 pendant que les crédits de paiement progressent de 5,4 p. 100 seulement. On peut s'inquiéter de cette diminution des possibilités d'un fonds qui, depuis l'origine de la D. A. T. A. R., a constitué un moyen d'action privilégié. Mais dans la mesure où elle s'accompagne d'un transfert sur des organes menant une action plus concentrée, tels que le F. S. A. I. et le F. I. D. A. R., elle correspond sans doute à un redéploiement orienté vers une plus grande efficacité.

La décentralisation administrative, dont la nécessité est pourtant de plus en plus affirmée, connaît une diminution de 20 p. 100 en autorisations de programme et de 16 p. 100 en crédits de paiement.

Pour 1981, les opérations suivantes sont décidées ou à l'étude : institut national de recherche en informatique et en automatique, implantations à Rennes et à Valbonne ; secrétariat d'Etat aux P. T. T., implantations à Saint-Nazaire et à Nantes ; union des groupements d'achats publics, implantation d'un centre informatique à Montpellier ; centre de sécurité sociale des travailleurs migrants à Nîmes ; services du secrétariat d'Etat aux anciens combattants dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les actions maintenues au même niveau en 1981 sont les aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois.

Puisque M. le président me rappelle discrètement à l'ordre, je passerai rapidement sur cette dernière partie du rapport pour rappeler quelles sont les observations que la commission a adoptées à l'unanimité, je tiens à le préciser, des représentants présents de tous les groupes.

Je vous en donne lecture pour qu'elles ne restent pas absentes dans les mémoires.

« La commission des finances prend acte de l'effort supplémentaire de 1 milliard de francs accompli en 1980 en faveur de la région du Grand Sud-Ouest, conformément aux engagements du Président de la République. La commission souhaite qu'un bilan individualisé des activités de la mission du Grand Sud-Ouest lui soit présenté chaque année. Elle déplore, d'autre part, que le comité interministériel, décidant des actions pour 1981, n'ait pu se réunir avant la fin de l'examen des crédits de l'aménagement du territoire. Elle insiste enfin pour que la mission du Grand Sud-Ouest soit dotée, selon les règles de la gestion et de la présentation budgétaires, de crédits de fonctionnement propres lui permettant de travailler avec efficacité.

« La commission des finances, inquiète devant la dégradation des moyens du fonds de décentralisation administrative, insiste pour que soit accru l'effort de décentralisation des services publics et parapublics. Elle demande à ce que lui soient présentés, lors de la prochaine loi de finances, des plans de décentralisation à long terme par ministère et par organisme public, assortis d'un échéancier. La méthode du coup par coup en honneur à la D. A. T. A. R. ne permet en fait aucun contrôle budgétaire.

« La commission des finances se félicite de l'extension de la procédure de régionalisation prévisionnelle des crédits d'investissement de l'Etat, mais souhaite que tous les efforts soient faits à l'avenir pour que l'annexe à la loi de finances prévue par l'article 3 de la loi du 4 août 1962, décrivant la répartition prévisionnelle régionale du budget, soit publiée à temps, c'est-à-dire avant l'examen du budget, pour lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les crédits de l'aménagement du territoire.

« La commission des finances rappelle, comme l'a fait le comité « aménagement du territoire » préparatoire au VIII^e Plan, que les infrastructures, notamment dans le domaine des communications, sont une condition nécessaire au développement économique des régions. Elle insiste pour que soient achevés les équipements indispensables pour rattraper les retards subsistants, en particulier en matière touristique, et pour que, dans la mise en place du réseau télématique, soient évitées les différences d'équipement et de régions qui entraîneraient de nouveaux décalages de développement.

« La commission des finances, soucieuse de voir respecter par l'ensemble des administrations une politique volontariste de l'aménagement du territoire affirmée par le chef de l'Etat, proteste contre les décisions prises en matière d'habilitations universitaires, qui mettent particulièrement en péril les petites universités et vont à l'encontre de la nécessité de promouvoir dans les régions l'innovation et la recherche.

« Sur la proposition de M. François d'Aubert, la commission des finances s'interroge sur les conditions de fonctionnement de la procédure d'agrément applicable aux implantations et extensions industrielles en région parisienne ; elle demande que la D. A. T. A. R. indique les critères utilisés — en dehors du nombre de mètres carrés demandés — pour accorder ou refuser un agrément, et communique au rapporteur spécial des crédits de l'aménagement du territoire la liste des entreprises et des administrations publiques ayant obtenu un agrément en région parisienne au fur et à mesure des réunions du C. I. A. T.

« La commission des finances demande que soient harmonisées les assiettes des investissements pris en considération pour calculer les primes de développement régional et les primes d'orientation agricoles lorsque celles-ci sont cumulables.

Enfin, « sur la proposition de M. Christian Pierret, la commission des finances souhaite que les dispositions relatives au F. S. A. I. — le fonds spécial d'adaptation industrielle — soient étendues aux industries textiles, habillement, cuirs et peaux, comme le ministre de l'économie l'avait envisagé en 1978, et qu'elles soient renouvelées en 1981. »

L'ensemble du rapport a été adopté à la majorité, mais les six premières résolutions ont été adoptées à l'unanimité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Clément, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pascal Clément, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne vous surprendrai pas en faisant remarquer que l'aménagement du territoire est devenu un exercice beaucoup plus délicat que dans le passé.

Il ne se confond plus, en effet, avec le rééquilibrage des activités au profit d'un nombre réduit de régions défavorisées. Désormais, ce sont toutes les régions qui, à des degrés divers, sont confrontées à des problèmes d'adaptation industrielle ou de dévitalisation de leurs zones rurales.

Par ailleurs, il apparaît clairement que la marge de manœuvre disponible tend à régresser, qu'il s'agisse des surplus d'emplois à répartir, qui ont disparu, ou du niveau des dépenses d'équipement, qui régresse sous l'effet des contraintes budgétaires.

Plus difficile, l'aménagement du territoire n'en est pas moins plus nécessaire que jamais. Une politique d'aménagement du territoire peut d'abord, en répartissant les activités et les équipements, réduire certaines tensions inflationnistes structurelles. Elle peut également, en s'appuyant sur les initiatives locales, contribuer à valoriser le potentiel économique du pays et apparter, par ce biais, une réponse aux problèmes d'emploi. Elle peut, enfin, participer à la diffusion des innovations techniques et sociales dont dépend la survie du pays.

Dans ce contexte délicat, on pourrait s'étonner que le projet de budget pour 1981 soit marqué par une régression des dotations d'investissement. Les autorisations de programme baissent, en effet, de 2,7 p. 100, pour s'établir à 1,7 milliard de francs.

Ce serait cependant faire abstraction de certaines évolutions, dont la plus remarquable est, à mes yeux, celle des méthodes d'intervention de la D. A. T. A. R.

Soulignons tout d'abord que la diminution des dotations d'investissement intervient après la forte revalorisation qu'elles avaient connu en 1979, où elles avaient augmenté de 43,2 p. 100.

Il faut prendre acte également de l'achèvement progressif des programmes d'équipement des missions interministérielles d'aménagement et de la « montée en puissance » de nouveaux fonds comme le F. I. D. A. R. ou le fonds spécial d'adaptation industrielle, qui, pour partie, prennent le relais du fonds polyvalent qu'est le F. I. A. T.

Notons enfin que le niveau des dotations des primes de développement régional est lié au nombre d'emplois localisables, qui diminuent.

Mais cette évolution des crédits ne devrait pas être réellement préjudiciable à l'aménagement du territoire, si, comme je le crois, le renouvellement de ses méthodes d'intervention se poursuit.

On peut, en effet, attendre plus d'efficacité d'une meilleure utilisation des dotations.

C'est ce que la D. A. T. A. R. tente de faire depuis près de deux années en renforçant ses instruments de répartition des activités et en développant des actions d'animation économique locale.

Pour ce qui est de la répartition des activités, le bilan est suffisamment éloquent puisque, cette année, 64 000 emplois ont été localisés grâce aux primes de développement et aux aides du F. S. A. I.

Pour 1980, il est prévu 52 000 créations d'emplois dans le secteur de l'automobile.

Notons, cependant, que les résultats actuels devraient être confortés par la prochaine révision du régime d'aide en vigueur. A cet égard, je voudrais insister sur plusieurs points. Il conviendrait de définir une nouvelle carte des aides qui anticipe réellement sur les évolutions économiques et industrielles à venir afin d'avoir une pertinence durable.

En effet, je constate trop souvent que, par mesures que j'appellerai sociales, on a tendance à aider les cantons d'ores et déjà moribonds, alors que si on essayait d'appliquer l'aide de la D. A. T. A. R. avec une vision plus prospective des choses, on aiderait probablement les cantons qui, anciennement industrialisés, ont tendance à régresser sur le plan économique.

Je comprends toutefois pourquoi il n'a pu en être ainsi dès cette année. Réformer cette carte des aides pose en effet des difficultés évidentes. Mais il serait facile de les surmonter en la rendant plus mobile. C'est ainsi que des recensements de population plus fréquents éviteraient à certains cantons de se voir brutalement déclassés du jour au lendemain.

De même il conviendrait d'examiner à nouveau le régime des primes de localisation des activités tertiaires dont les résultats ne sont pas à la mesure des surplus d'emplois disponibles dans ce secteur.

Par ailleurs, comme l'ont noté plusieurs de mes collègues, les procédures de classement des cantons fragiles en zones d'aides spéciales rurales devraient être accélérées.

Enfin, je voudrais vous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'état des études portant sur la nouvelle aide régionale à la localisation d'emplois, études dont la mise en chantier était décidée le 3 avril 1979, et sur la prolongation de l'action du F. S. A. I. dont la dotation initiale est aujourd'hui consommée aux deux tiers. Ainsi, d'une cellule technocratique, certes, mais légère et souple de la D. A. T. A. R., passerions-nous à une autre étape, à une cellule régionale plus proche du terrain, comprenant des élus locaux, permettant aux établissements publics régionaux de jouer, en plus de leur rôle d'incitateur, un rôle d'aménageur. L'aménagement du territoire a tout à gagner par le renforcement de ses interventions d'animation locale, qu'il exerce déjà en matière de rénovation rurale par l'intermédiaire du F. I. D. A. R., ou bien par la mise en place de plans régionaux comme le plan du Grand Sud-Ouest. Pourquoi ? Parce que toutes les régions sont concernées par une valorisation de leurs ressources et que l'action de l'Etat ne peut désormais être efficace que si elle s'appuie sur les initiatives locales.

Dans cette voie, bien d'autres ont également à gagner : l'Etat, par l'augmentation de l'effet multiplicateur de ses interventions ; les régions et les communes, qui y trouveront un soutien à leurs initiatives.

Je pense à l'instant à un exemple que le délégué à l'aménagement du territoire m'avait récemment donné : un million de francs, en moyenne, pour financer un contrat de pays ; sept millions pour financer un kilomètre de voie nationale ! Ce sont des chiffres qui font réfléchir et qui laissent à penser que l'effet multiplicateur que je rappelais est réel.

L'animation économique apparaît donc comme la solution la meilleure pour ces régions qui se considèrent comme malades et injustement non classées.

A cet égard, plusieurs remarques ou suggestions peuvent être faites.

Il serait regrettable de privilégier les opérations économiques au détriment des infrastructures qui, en matière de télématique, d'énergie ou de réseaux de transport vers l'étranger, joueront un rôle déterminant.

Ce type d'action d'animation ne saurait être efficace que si certaines conditions sont respectées. Il s'agit d'abord d'établir une réelle concertation avec les partenaires locaux et, pour ce faire, trouver un cadre adapté. Sur ce point, je me demande si le dialogue entre le pouvoir et ses partenaires locaux ne pourrait pas s'insérer progressivement dans le cadre des contrats pluri-annuels de développement que l'Etat passera avec les régions pour le VIII^e Plan. On assiste, en effet, à une multiplication des formes contractuelles qui est préjudiciable à la transparence de ces contrats.

Au-delà des critiques terminologiques, il faut débroussailler ce maquis contractuel.

Enfin, cette nouvelle forme d'intervention exige un effort réel de prospective. Il ne peut y avoir, en effet, d'animation efficace que si les objectifs fixés sont réalistes. Une certaine sélectivité s'impose donc. Elle rend nécessaire un éclairage du futur. A ce propos, je me demande s'il ne conviendrait pas de renforcer la coordination des nombreux organismes d'études déjà existant, et je veux parler du système d'essai de surveillance automatique et de maintenance des équipements, le S. E. S. A. M. E., des organisations régionales d'études d'aires métropolitaines, les O. R. E. A. M., des missions régionales, etc.

Sur le plan financier, il est clair que l'Etat se doit de refuser tout transfert de charges, ce qui revient à souligner que le niveau actuel du budget de l'aménagement du territoire devrait être maintenu. Or, sur le point précis de la décentralisation administrative, cela ne semble pas devoir être le cas pour 1981. Il est surprenant, en effet, de constater une baisse de 20 p. 100 des crédits du fonds de décentralisation administrative un an et demi après la mise en place de la formule des contrats de localisation.

Doit-on comprendre que l'on baisse les bras devant la décentralisation administrative ?

Cette nouvelle rigueur budgétaire suppose aussi que les ministères qui participent aux actions d'animation respectent leurs engagements. En matière de rénovation rurale, leur contribution atteint d'ores et déjà les deux cinquièmes des crédits engagés. A cet égard, le renforcement de la régionalisation du budget devrait apporter des améliorations notables.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que je voulais vous livrer en vous rappelant que la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits prévus dans ce projet de budget pour l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Monfrais.

M. Pierre Monfrais. Les résultats du dernier comité de décentralisation font apparaître un doublement des agréments pour la construction de bureaux en région parisienne en 1979, soit 600 000 mètres carrés contre 300 000 mètres carrés en 1978, se répartissant en 500 000 mètres carrés pour le secteur privé et 100 000 mètres carrés pour le secteur public.

Pour 1980, sur un contingent total de 700 000 mètres carrés, 600 000 ont déjà été attribués au 1^{er} septembre.

Ces chiffres ne traduisent-ils pas un affaiblissement de la politique de décentralisation tertiaire mise en œuvre par la D. A. T. A. R. ? C'est là une inquiétude que je partage avec de nombreux responsables du développement régional.

Depuis le congrès du C. N. E. R. P. de Vichy, en 1973, qui a marqué une véritable prise de conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique de décentralisation tertiaire, un effort réel a été accompli que nul ne saurait raisonnablement contester.

Dans une étude récente, l'association bureaux-provinces avait, pour ce qui concerne les administrations, recensé à la fin de 1977, 96 transferts ou créations d'établissements en province, ce qui représentaient environ 20 000 créations d'emplois.

Il faut noter que toutes ces opérations ne sont pas des décentralisations au sens strict du terme, car ce bilan comprend également des créations ou des extensions en province de services continuant à exister à Paris. Il s'agit, en fait, dans ce dernier cas, d'une régionalisation ou d'une déconcentration géographique des activités.

Une autre enquête, portant sur l'ensemble des opérations des secteurs public et privé confondus, faisait apparaître que la province était redevable, à la politique de décentralisation menée depuis plus de quinze ans, d'un apport externe de 100 000 emplois.

L'étude indiquait également qu'il serait en revanche totalement faux de considérer ces nouveaux postes de travail comme ayant été soustraits au potentiel de la région parisienne. Tout laisse à penser en effet que la dispersion des activités et des services a été créatrice de nombreux emplois même si, au total, un gain de productivité a pu être mis en évidence dans la plupart des cas.

Rien n'interdit de croire, en outre, que certains des établissements ou des services décentralisés auraient peut-être moins rapidement mais plus spontanément été transférés en raison même de l'évolution de l'économie et de la géographie françaises ou internationales.

Evaluer à 30 ou 40 p. 100 la totalité des postes soustraits à l'Ile-de-France au cours de cette période, semble en revanche être proche de la réalité. Ce serait donc 30 000 à 40 000 emplois qui auraient disparu en plus de quinze ans, alors que de 1962 à 1975, les activités du secteur tertiaire enregistraient en région Ile-de-France un solde positif de 700 000 emplois contre environ 2 millions pour le reste de la France.

Il est certain que depuis 1968, et plus encore depuis 1974, le principal moteur de la croissance de l'emploi est le secteur tertiaire. Il est certain aussi que le taux de progression du secteur tertiaire a été en général plus élevé en province qu'en région parisienne — 19 p. 100 en province et 15,6 p. 100 en région parisienne entre 1968 et 1975 — et qu'un certain rattrapage se fait sentir mais très lentement. Malgré tout, des déséquilibres importants subsistent et parfois s'accroissent au profit de la région parisienne.

Pour un certain nombre de services à la population, les écarts, déjà très importants entre la région parisienne et la province, se sont creusés entre 1968 et 1975. Ainsi, fin 1978 en région Ile-de-France, 55 p. 100 des effectifs salariés — source Unedc — étaient employés dans le secteur tertiaire alors qu'en province cette proportion n'était que de 43,8 p. 100.

De même, l'évolution plus rapide de certaines branches en province n'a pas réussi de façon significative à atténuer leur concentration en région parisienne. C'est ainsi que celle-ci regroupait encore, fin 1978, 49,7 p. 100 des effectifs salariés des organismes financiers et des assurances et 43,1 p. 100 des effectifs salariés des services aux entreprises.

La répartition des métiers tertiaires de l'industrie est également favorable à la région Ile-de-France puisque 35 p. 100 des salariés de cette catégorie sont concentrés en région parisienne, alors que celle-ci ne représente que 21 p. 100 de la totalité des effectifs des salariés de l'industrie.

La répartition des emplois tertiaires dans les principales fonctions de direction, de gestion et de conception accentue encore le décalage entre la région Ile-de-France et la province.

Compte tenu des difficultés de l'emploi qui frappent également l'Ile-de-France, on pourrait être tenté de demander qu'il soit mis fin à la politique de décentralisation tertiaire. Il serait en effet dérisoire, dans un système à croissance nulle, de « créer » des emplois tertiaires en province par prélèvement sur la substance parisienne. Mais, telle n'est précisément pas l'évolution des activités tertiaires qui continuent de croître à un rythme supérieur à 150 000 emplois nouveaux par an, dont 25 p. 100 au moins se localisent en Ile-de-France.

Selon le groupe de travail mis en place pour la préparation du VIII^e Plan, le tertiaire continuera d'ici à 1985 à créer plus de 100 000 emplois par an contre 200 000 antérieurement.

La plupart des opérations réalisées dans le passé, au titre de la décentralisation, n'étaient, en fait, que des « extensions décentralisées ». Le seul effet apparent de cette politique est d'avoir peut-être ralenti la croissance parisienne. Encore qu'on ne puisse en être tout à fait sûr : les créations d'emplois tertiaires en province, en nombre supérieur, peuvent vraisemblablement s'expliquer par un certain rattrapage de son retard dans la mise en œuvre du processus général de tertiarisation — on me pardonnera ce terme — de la société française.

Notons d'ailleurs que le processus n'est ni légal ni uniforme dans toutes les régions.

Le tertiaire, dit supérieur, celui des services ou des métiers les plus responsables ou les plus qualifiés, et, par voie de conséquence, les mieux rémunérés, reste excessivement concentré dans la capitale. La spéculation immobilière sur les bureaux au centre de Paris est un indicateur parmi d'autres qui traduit bien ce déséquilibre. Les effets de cette polarisation sont désastreux pour l'ensemble de la communauté nationale ; ni le centre ni la périphérie ne peuvent y trouver leur compte.

La délocalisation partielle de certains services centraux publics ou privés de Paris vers la province a été expérimentée avec succès. Dès lors que les intérêts humains en jeu sont respectés, une telle politique mérite d'être poursuivie. La procédure nouvelle des contrats de localisation doit pouvoir lever un certain nombre d'obstacles à la mobilité géographique des personnes, qu'il s'agisse de leur relogement ou de l'emploi des conjoints. Mais ces transferts de services resteront toujours exceptionnels.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, la décentralisation de sociétés françaises, qui est un objectif national, passe par une redistribution des activités tertiaires supérieures sur tout le territoire. Il importe que la D. A. T. A. R. dispose des moyens nécessaires pour mener à bien cette politique. Nous sommes prêts à les lui donner.

M. le président. La parole est à M. Robert Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est pour le moins provocant de parler de politique d'aménagement du territoire quand, en fait, il s'agit avant tout de la mise en place d'une politique de démantèlement du territoire français. Permettre aux multinationales d'exporter leurs capitaux, renforcer l'intégration européenne et préparer l'élargissement de la Communauté économique européenne, voilà ce que vous proposez.

Vous voulez casser les potentialités des régions françaises et, d'abord, leurs bases productives industrielles et agricoles. L'attaque porte d'abord contre les grandes régions industrielles de notre pays — région parisienne, Nord, Rhône-Alpes — dont l'activité est essentielle pour notre indépendance nationale.

D'ici à 1986, ce sont plus de 500 000 emplois industriels que le pouvoir entend supprimer dans ces trois régions. Les autres régions françaises ne seront pas épargnées, puisqu'elles verront toutes leur emploi industriel diminuer.

On y trouve, entre autres, la majeure partie de la sidérurgie, les machines pour l'industrie et l'agriculture, le textile.

D'ailleurs, vous gardez un silence suspect quant aux prévisions du VIII^e Plan en matière de suppression d'emplois.

Pour les seuls textiles et habillement, vous voulez supprimer 142 000 emplois d'ici à 1985.

Toute votre politique d'aménagement du territoire est bien une politique de déclin des régions, de déclin de la France.

Vous n'avez qu'une seule obsession : casser, casser, la D. A. T. A. R. étant un des instruments principaux de la casse.

Se situant dans la perspective de l'élargissement de la Communauté économique européenne, le VIII^e Plan programme l'accélération de l'élimination des exploitants et travailleurs agricoles. Sur la majeure partie du territoire français, on entend réduire progressivement l'agriculture à une fonction d'entretien du paysage et « d'amuse touristes » hollandais ou germaniques.

La mise en œuvre de ces orientations porterait un nouveau coup au tissu économique et social de toutes les régions françaises.

Contrairement à ce qu'indiquait mon prédécesseur à cette tribune, il ne s'agit pas d'opposer la région parisienne à l'ensemble des régions françaises, car la casse, malheureusement, se manifeste partout.

Il est significatif que les rapports du VIII^e Plan fassent état de l'existence de plusieurs France comme « des » agricultures françaises. Cette attaque contre l'unité nationale passe par une offensive sans précédent contre les grands services publics nationaux.

Ceux qui veulent une véritable politique d'aménagement du territoire, sont tous ceux qui luttent et disent non à la casse, au premier rang desquels figurent les travailleurs de Manufrance. Des mineurs d'Estival aux travailleuses de la confection de Vierzon, des chercheurs du C. E. A. aux travailleurs des imprimeries Chaix, Victor-Michel, Lang, Néogravure, des travailleurs de Renault à ceux de Dufour, tous ceux qui luttent contre les licenciements, pour la création d'emplois, pour le maintien et le développement du potentiel économique et industriel de leur région, sont les seuls défenseurs du patrimoine national et du développement régional.

C'est bien la montée du mouvement populaire et l'insertion du thème régional dans le courant des luttes qui expliquent les manœuvres politiques auxquelles on assiste en matière de région.

M. Giscard d'Estaing tente de mettre en place des contre-feux ; il a même inventé une arme nouvelle : « Le Plan régional ».

Le Grand Sud-Ouest a donc eu droit à un plan décennal pour l'aider à supporter les coups de l'élargissement du Marché commun.

Au déjeuner de l'Elysée, hier mardi, a-t-on dressé le bilan négatif du plan Massif Central ? Le chômage s'est accru dans ces régions plus vite qu'à l'échelon national ; l'exode rural y a été plus rapide, et le revenu agricole n'y atteint que 65 p. 100 de la moyenne nationale en Auvergne, et 59 p. 100 en Limousin.

Les ressources du sous-sol y sont laissées de plus en plus à l'abandon.

Mais le fait majeur en ce domaine est l'utilisation de la région comme instrument de consensus ; la social-démocratie et le pouvoir giscardien font assaut de convergences. C'est la visite de courtoisie de M. Giscard d'Estaing dans le Nord et les félicitations de M. d'Ornano pour le bon avancement du conventionnement dans cette région.

En vérité, le VIII^e Plan s'accompagne d'un centralisme exacerbé, dont le budget de la D. A. T. A. R. est porteur. Il vise à mettre encore plus sous tutelle l'activité des régions et des collectivités locales, à en faire des moyens de sa politique d'austérité et de déclin.

M. Giscard d'Estaing et M. Barre veulent leur faire payer les coûts des gâchis humains et matériels et leur en faire endosser la responsabilité politique.

Le consensus planifié, c'est le chemin du déclin régional de la casse de l'unité nationale, de la régression sociale.

Avec les travailleurs en lutte, les communistes ouvrent une autre perspective : fabriquons français, pour vivre, travailler et décider au pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Poujade.

M. Robert Poujade. Mesdames, messieurs, l'aménagement du territoire reste une idée neuve en Europe. La France dans ce domaine a montré le chemin, grâce à des équipes réduites mais brillantes de jeunes fonctionnaires, qui ont échappé non pas toujours à l'esprit technocratique mais à la tentation de la routine et qui y ont en général réussi.

L'idée reste forte et séduisante, malgré les incertitudes de la conjoncture qui exposent au scepticisme aussi bien l'aménagement du territoire que la planification, lesquels procèdent de la même démarche intellectuelle. On ne doit pas les séparer, même si on a peut-être tort de vouloir parfois, à tout prix, les confondre.

Les exigences reconnues naguère par l'Etat, par la V^e République, et qui ont donné naissance à la politique d'aménagement du territoire, telle que l'ont conduite entre autres Olivier Guichard et Jérôme Monod, demeurent et doivent être prises en compte, non seulement malgré mais précisément à cause de la dureté des temps. L'aménagement du territoire est par vocation un réducteur d'injustice et cette action ne peut se limiter au secours des secteurs économiques et régionaux en difficulté.

Quels étaient les objectifs définis ou redéfinis par les pouvoirs publics en 1978 et en 1979 ? Meilleur équilibre entre les régions ; adaptation de ces régions aux changements nécessaires ; redistribution des pouvoirs d'aménagement entre l'Etat et les collectivités locales ; maintien de la population rurale ; préservation des équilibres naturels de la France.

Ces objectifs témoignent d'un esprit de continuité, pour reprendre une formule dont on se sert volontiers aujourd'hui, dont on s'est d'ailleurs également servi dans le passé comme d'une égide.

On pourrait, certes, ironiser sur cette continuité en se demandant si elle ne s'explique pas par le maintien de trop de disparités régionales, par la difficulté et parfois la précarité des reconversions, par le reflux persistant dans trop de cas de la population agricole et aussi par la timidité des décentralisations.

En fait, la D. A. T. A. R. a rendu des services considérables à l'économie et aux régions françaises. Et je tiens une fois encore à rendre hommage aux efforts accomplis par la toute petite équipe de la rue Charles-Floquet qui n'a cessé de se porter, au cours de ces dernières années, pour ne pas dire de ces derniers mois, sur les points menacés avec la compétence et l'ardeur qu'on lui connaît. Mais je crains que l'austérité des temps, qui s'applique aux crédits de fonctionnement de la D. A. T. A. R. comme à ceux d'autres services, ne lui soit, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, préjudiciable.

Sans la D. A. T. A. R., les efforts de reconversion dans l'Est, dans le Nord-Pas-de-Calais, auraient été beaucoup plus aléatoires. Il ne fait aucun doute que sans elle l'Ouest et le Sud-Ouest auraient connu, bien avant la crise mondiale survenue en 1973, des difficultés majeures.

A cet égard, il serait assez injuste de ne considérer que comme des « extra-plans » — pour reprendre une expression que j'ai trouvée dans les travaux du comité de l'aménagement du territoire du commissariat du Plan — les dispositifs d'action régionale qui ont récemment concerné les Vosges, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et — ajouterai-je — même le Grand Sud-Ouest.

On peut les considérer comme insuffisants ou mal coordonnés. Mais le rôle de l'aménagement du territoire est cependant d'essayer de corriger des déséquilibres non seulement structurels mais aussi conjoncturels. Au demeurant, les grandes priorités ont été maintenues par la D. A. T. A. R. C'était d'ailleurs — nous le savons bien — nécessaire.

L'organisation actuelle des aides régionales, qui a fait l'objet de nombreuses critiques parfois justifiées, n'est, en fin de compte, pas si mauvaise. Elle a contribué à créer depuis huit ans près de 300 000 emplois et la croissance du volume des investissements aidés en 1979 — 21 p. 100 — est loin d'être négligeable.

Le fonds spécial d'adaptation industrielle était une bonne idée qui devait conduire à pérenniser la formule ou les méthodes. Quant à la déconcentration des procédures d'aides, elle a procuré plus de souplesse pour les interventions et a donné de bons résultats dans des cas difficiles et urgents. Mais il est certain que la carte des aides demande à être revue, après une étude très attentive de l'évolution des économies régionales.

On ne sait pas encore assez dans certaines régions ce qu'est la D. A. T. A. R. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le faire observer au délégué à l'aménagement du territoire dont la récente venue en Bourgogne a cependant dissipé les inquiétudes de ceux qui croyaient qu'elle n'existait pas.

La fonction de la D. A. T. A. R. est fondamentalement de conduire la réflexion sur l'aménagement du territoire, c'est-à-dire sur l'aménagement de l'espace, en liaison étroite avec le

ministère de l'environnement. J'avais pour ma part — dois-je le rappeler ? — imaginé naguère cette liaison différente et plus étroite encore. Mais laissons le passé.

La D. A. T. A. R. a, en matière d'urbanisme, un rôle important à jouer, à moins de manquer à sa vocation. Elle y est parvenue en particulier par l'intermédiaire du F. I. A. T. — au risque de ne pas être compris par certains de mes collègues, j'emploie des sigles mais tout le monde connaît le F. I. A. T. L'amorce de démantèlement de ce fonds interministériel, qu'on subodore à tort ou à raison puisqu'il perd 10 p. 100 en autorisations de programme et 5,5 p. 100 en crédits de paiement, me préoccupe.

C'est un excellent outil, pas assez sélectif peut-être mais très souple, et son éclatement en fonds spécialisés serait, me semble-t-il, très discutable. Or, au long des dix dernières années, on a pu avoir le sentiment que la délégation à l'aménagement du territoire pratiquait un peu une politique à sauts et à gambades en matière d'aménagement de l'espace, qu'elle faisait des gammes sur le clavier de l'urbanisme, sans arriver jamais à orchestrer une partition complète et non sans concession aux modes.

Dès métropoles d'équilibre aux contrats de pays, il faut convenir que le clavier a été complètement parcouru mais que le pianiste paraissait oublier les accords qui avaient été un instant privilégiés. On pourra répondre que les temps changent et que nous changeons avec eux, comme disait un empereur romain, ou encore que les expériences succèdent aux expériences, que la D. A. T. A. R. a une vocation expérimentale novatrice, ce dont je suis profondément convaincu car je ne lui conteste pas cette capacité d'innovation et d'anticipation.

Mais la politique des métropoles d'équilibre, celle des villes moyennes, celle des contrats de pays, apparaissent un peu comme des successions d'expériences étalées dans le temps, dont personne ne nie l'intérêt mais dont on se prend parfois à rechercher sinon la complémentarité, du moins la cohérence et l'harmonisation.

La politique des métropoles d'équilibre a eu son temps ; celle des villes moyennes a théoriquement trouvé son achèvement, l'année dernière ; celle des contrats de pays s'inscrit aujourd'hui, mais à titre précaire, dans le cadre du F. I. D. A. R.

Toutes ces expériences ont été intéressantes bien que, j'oserais le dire, des contrats de villes moyennes aient conduit parfois à des opérations qui ne s'inspiraient peut-être pas d'une rationalisation des choix budgétaires très pointilleuse.

Les contrats de pays constituent, dans leur esprit et pour nombre de cas, une entreprise exemplaire dans la pratique parce qu'ils répondent, aux véritables exigences d'une politique réfléchie d'intervention en milieu rural.

Il est assurément difficile de définir des priorités en ce qui concerne l'aménagement de l'espace, et j'aurais mauvaise grâce d'ailleurs à en faire grief au Gouvernement, sachant par exemple combien il est difficile de faire de bons plans d'occupation des sols. Mais on est bien obligé de constater que de sérieux problèmes se posent toujours, depuis la nébuleuse urbaine jusqu'aux zones rurales désertées.

Ces problèmes n'ont été réglés ni par la loi foncière, ni par le régime des aides, ni par les plans d'aménagement ruraux, etc. Je n'ai d'ailleurs pas la naïveté de penser qu'ils pouvaient suffire à les régler. Mais enfin, les métropoles d'équilibre, les villes qui leur sont assimilées, les grandes villes en général, continuent à connaître des phénomènes de paupérisation ou de dégradation des centres et l'augmentation des charges spécifiques qui est très mal compensée par la loi.

Les villes moyennes sont considérées, à juste titre, comme fragiles dans l'actuel contexte économique d'investissement industriel faible et d'activités tertiaires très concentrées.

Le dépeuplement des campagnes — et je laisserai de côté l'oiseux débat sur le « seuil de désertification » — se poursuit de façon inégale dans le temps et dans l'espace, mais souvent préoccupante.

J'ai retenu avec beaucoup d'intérêt l'intervention récente de M. Chadeau qui, à Dax, a marqué le souci de la D. A. T. A. R. de voir « mieux maîtriser l'évolution des villes et trouver une approche nouvelle, si possible plus globale, de leur développement ». Ce n'est pas un retour en arrière ; c'est un retour aux sources. Cette réflexion sur les dures réalités de l'évolution urbaine, gardez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de la réduire à une réflexion pourtant bien utile sur les banlieues. Ou alors on pianotera encore sur le clavier.

Il est sûr que le phénomène d'urbanisation périphérique des villes comporte des inconvénients majeurs qui concernent la

vie familiale et sociale, les dépenses d'énergie, les charges d'habitation, la scolarisation des enfants, l'organisation et le coût des transports publics et, en définitive, le niveau de vie et la qualité de vie des ménages. C'est pourquoi il faut absolument réhabiliter l'image de la ville, celle de l'immeuble urbain, celle du quartier urbain. Il faut absolument développer et encourager l'effort entrepris avec beaucoup de sérieux par le ministère de l'environnement pour la reconquête des centres qui est une clé de la renaissance urbaine.

L'action en milieu rural ne passe pas par l'éparpillement des aides ou des interventions mais par le renforcement des points d'appui. Par exemple, comme je le disais tout à l'heure, par les contrats de pays.

Certaines observations, faites notamment par l'une des commissions compétentes, sur les effets limités de l'aide spéciale rurale en matière de création d'emplois ne doivent ni surprendre ni décourager. Je crois qu'il est difficile de faire plus dans ce domaine, sinon de faire mieux.

C'est en tout cas un rêve de croire qu'on maintiendra un espace rural authentique sans soutenir d'abord les activités agricoles, sur le plan des structures d'exploitations.

Je ne suis pas — c'est le moins que l'on puisse dire — un fanatique de certains remembrements, mais des remembrements éclairés, des aménagements hydrauliques respectant l'écologie sont encore utiles, autant et peut-être plus que certaines distributions de subventions ou d'assistance *in articulo mortis*.

Quant au maintien des services publics au milieu rural, la D. A. T. A. R. se doit d'en être l'avocat exigeant.

Dans le même esprit, je crains que notre développement urbain et rural n'ait beaucoup à souffrir du relâchement excessif de notre effort en faveur des liaisons routières et autoroutières.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur les problèmes de la région de Bourgogne. M. le délégué à l'aménagement du territoire connaît l'importance que les parlementaires de cette région attachent à la réalisation, dans des délais raisonnables, de l'autoroute Nancy—Dijon, sans solution de continuité, ainsi qu'à la réalisation d'une voie nouvelle entre Dijon et Dôle, réalisation à laquelle, d'ailleurs, la D. A. T. A. R. a montré beaucoup d'attention.

L'autoroute n'est pas faite pour la vitesse, mais pour la sécurité, et la sécurité routière est une économie aussi importante que l'économie d'énergie pour un pays comme la France où l'insécurité, dont on parle tant et parfois trop, est moins au coin des bois qu'au carrefour des routes.

M. Marc Lauriol. Très bien ! Il faut le dire !

M. Robert Poujade. Je formule aussi le vœu, comme l'un des rapporteurs, que les efforts de décentralisation des services publics soient intensifiés dans les temps qui viennent.

Un aménagement du territoire sans planification, ce n'est guère concevable. Mais les difficultés actuelles, et sans doute éternelles de la planification dans un régime démocratique, ne doivent pas conduire à la mystique illusoire d'une planification décentralisée et déconcentrée à l'extrême qui résoudrait tous problèmes et tous conflits. Ce sont rêves de technocrates, qui essaient de contaminer les élus.

Le conservatoire du littoral a, puis-je me permettre de le dire, beaucoup travaillé. Il possède aujourd'hui 12 000 hectares sur 120 kilomètres de littoral et 80 sites, résultats qui dépassent les objectifs du Plan. La D. A. T. A. R. n'a cessé de l'aider depuis sa naissance avec sympathie et efficacité. Nous aurions pu faire mieux encore si nous avions obtenu plus de crédits de paiement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'essaie actuellement et vous pourriez peut-être m'aider avec les capacités de persuasion qu'on vous connaît — de convaincre le ministère des finances qu'on ne règle pas les notaires avec des autorisations de programme. (Sourires.)

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la tâche difficile de la gestion qui implique des conventions, soit avec les collectivités locales, soit avec l'O. N. F., soit avec des associations. Je rends l'assemblée attentive au fait que le conservatoire du littoral ne dispose d'aucun personnel pour assurer un minimum de surveillance de la gestion de secteurs côtiers de plus en plus vastes. Or l'établissement public, quelle que soit la qualité de ces conventions et de ces gestionnaires, demeure responsable des terrains qu'il possède devant la loi et devant le pays. Pour ce contrôle, il faut une poignée d'hommes. Cela représente rien dans le budget, mais il les faut.

Reconnaissant la considérable progression des crédits d'acquisition obtenue depuis 1979 pour l'aménagement du territoire — en général, c'est la bonne année de référence — ce n'est qu'un minuscule effort de fonctionnement décentralisé que le conservatoire demande à l'Etat pour conduire une des tâches les plus passionnantes de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Savary.

M. Alain Savary. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parler d'aménagement du territoire, c'est je crois, aborder à nouveau le problème de la péréquation interrégionale, souvent évoqué et, finalement, jamais résolu. Lorsque l'on considère que c'était là un objectif du VII^e Plan, on peut constater que le résultat n'est pas à la hauteur des ambitions. Les disparités entre régions demeurent et l'effort public n'est pas allé dans le sens de la péréquation.

Nous sommes tous soucieux de mesurer l'effort de l'Etat en faveur des régions. Mais comment le faire lorsque l'on ignore les critères qui président à ses choix ?

Quels pourraient être ces critères ? La superficie, la répartition de la population urbaine et rurale, le revenu des ménages, le produit par habitant, tous ces critères sont éligibles : encore faudrait-il connaître ceux que le Gouvernement et l'administration ont retenus.

Il convient de souligner que 60 p. 100 environ des crédits alloués par l'Etat aux régions sont régionalisés au sens budgétaire du mot. Le reste, soit 40 p. 100 n'étant pas régionalisé, ce qui ne permet pas un contrôle des parlementaires et des élus locaux.

L'absence d'information sur les clefs de répartition et d'investissement me conduisent à retenir un critère simple, celui du poids démographique. Il n'est pas juste en soi, mais il est commode. Si on l'adopte, on constate que neuf régions bénéficient d'une part d'investissement rapportée aux investissements totaux de l'Etat égale ou supérieure à l'importance de leur population.

Je ne nommerai pas ces régions car il ne s'agit en aucun cas d'engager une guerre interrégionale. Durant le VI^e Plan, celles-ci ont reçu 57 p. 100 des crédits d'équipement régionalisés d'Etat, alors que leur poids démographique est de 51 p. 100. Ce processus de concentration des investissements semble se poursuivre.

Durant les trois premières années du VII^e Plan, ces mêmes régions ont obtenu 54 p. 100 des crédits régionalisés en 1976, près de 60 p. 100 en 1977, 56,5 p. 100 en 1978 et, selon un document prévisionnel, 60 p. 100 en 1980.

Cette évolution n'est pas la confirmation d'une politique de péréquation interrégionale, bien au contraire.

Cela est d'autant plus grave que le montant global des investissements de l'Etat régresse en francs constants durant les trois premières années du VII^e Plan et s'effondre même, en francs courants, en 1980 de 20 p. 100 environ par rapport aux engagements de 1978. Le désengagement de l'Etat pénalise donc davantage encore les régions défavorisées. Il n'y a pas là l'affirmation d'une volonté d'atténuer les disparités économiques et sociales des régions.

Nous devons avoir ce bilan présent à l'esprit alors que les priorités du VIII^e Plan viennent d'être arrêtées par le Gouvernement.

Il semble bien que l'objectif de restructuration de l'appareil productif, sous la pression des difficultés économiques, soit l'acceptation de l'abandon de toute grande politique d'aménagement du territoire.

Au lieu et place d'une véritable politique régionale dont nous avons besoin, on assiste essentiellement, d'une part, à une concentration des actions, dans les régions industrielles en régression rapide dans lesquelles se posent les problèmes d'emploi les plus cruciaux et, d'autre part, à une multiplication d'actions ponctuelles très localisées mise en œuvre par des organismes créés pour les besoins de la cause.

Il ne s'agit pas là de ma part d'une mise en cause de la nécessité d'actions rapides et ponctuelles pour faire face à des crises sectorielles ou géographiques, souvent aux deux à la fois. Mais de tels éléments ne peuvent constituer les grands axes d'une politique industrielle globale et cohérente garantissant l'emploi et une proposition d'aménagement du territoire ambitieuse.

Le projet de budget pour 1981 confirme ces orientations. Si le F. F. D. A. R. connaît une importante expansion de ses crédits de paiement — plus de 80 p. 100 — due en partie au retard

d'engagement d'opérations antérieures, ses autorisations de programme ne progressent que de 4,4 p. 100 en francs constants. De même, les dépenses de fonctionnement de la D.A.T.A.R. évoluent moins vite que le budget général — 7 p. 100 en francs courants — et régressent en francs constants. Nous ne méconnaissons pas la qualité des personnels de la D.A.T.A.R., mais nous souhaitons qu'ils disposent des moyens nécessaires pour résoudre les grands problèmes qui se posent à la nation.

Les dotations pour les primes de développement régional stagnent en francs courants pour les autorisations de programme et diminuent de 12,5 p. 100 pour les crédits de paiement.

Ce budget d'austérité indique bien la faiblesse des projets à moyen terme du Gouvernement et confirme son désengagement, alors que les besoins demeurent importants.

On peut s'inquiéter, à juste titre, de l'insuffisance des moyens mis en œuvre, alors que va débiter le VIII^e Plan. On peut, dès lors, se demander dans quelles conditions seront appliquées les mesures, pourtant très modestes, qu'il prévoit.

Le VIII^e Plan n'annonce plus que douze programmes d'action prioritaire contre vingt-cinq pour le VII^e Plan. Encore sont-ils sans dotation budgétaire et n'affichent-ils seulement que des objectifs physiques.

Des questions surgissent quant à la participation des régions à la mise en œuvre de ces programmes.

Que deviennent les programmes du VII^e Plan déjà engagés qui n'ont pas été menés à leur terme ?

Que devront faire par rapport à de nouvelles actions prioritaires qui ne correspondent pas toujours à leurs souhaits, les régions qui seraient sollicitées ?

Comment les financements conjoints pourront-ils être envisagés et selon quelles procédures alors même que l'on ne sait pas vraiment si le VIII^e Plan sera adopté au cours de cette session ?

Plus généralement, le VIII^e Plan propose le renforcement de la contractualisation des rapports entre les régions et l'Etat, pour mener à bien des actions dans le domaine de la recherche des économies d'énergie, de l'aménagement rural, de l'habitat. Que signifie cette politique du Gouvernement, alors que les perspectives budgétaires à moyen terme sont défavorables ?

Il faut prendre garde à ce mouvement qui risque de se traduire par des transferts de charges vers les régions, à l'exemple de ce qui s'organise peu à peu à l'encontre des collectivités locales.

Je souhaite aussi appeler l'attention de l'Assemblée sur les conditions difficiles d'information et de contrôle concernant les actions d'aménagement du territoire.

Au niveau national, le contrôle est rendu très difficile par les retards de publication. Ainsi l'annexe au projet de loi de finances pour 1981 portant régionalisation prévisionnelle des crédits et investissements de l'Etat ne sera publiée que postérieurement au vote du Parlement.

De même, on ne dispose aujourd'hui d'aucun document prévisionnel ou d'exécution des crédits régionalisés de 1979, ce qui empêche de porter un jugement global sur le VII^e Plan.

Quant aux documents, encore faut-il savoir les lire.

Ainsi, les annexes portant régionalisation des crédits d'équipement des budgets 1976, 1977, 1978 et 1980 rendent compte des masses budgétaires tantôt en milliers de francs tantôt en millions, et ne fournissent pas de tableaux globaux par région.

Il y a là une atteinte grave aux possibilités de contrôle parlementaire.

Au niveau européen, les actions de développement proposées au concours financier du fonds européen de développement régional posent un problème spécifique et important.

Aucune discussion n'est organisée avec les régions. Elles n'ont pas connaissance officiellement du compte rendu des interventions de la commission des communautés européennes dans les différentes régions.

On ne donne pas aux élus la possibilité de connaître l'importance et l'affectation des crédits d'origine européenne destinés à des actions de développement régional et d'aménagement du territoire.

Les crédits du FEDER sont virés globalement à l'Etat français et viennent — selon la règle actuellement en vigueur — en déduction des subventions que celle-ci accorde. Comment est-il possible, dès lors, de savoir que telle région a reçu tel montant de crédits pour telles actions ?

Le 7 octobre dernier, la commission des communautés adoptait le règlement concernant le programme spécial destiné aux trois régions limitrophes du sud de la Communauté européenne, programme de cinq ans qui tend à renforcer les petites et moyennes entreprises, l'artisanat, l'aide à l'innovation et la valorisation des potentialités touristiques.

Il semble que le Gouvernement doive présenter dans quelques semaines son programme spécial en vue d'utiliser au mieux ce fonds hors quota attribué par Bruxelles.

Jusqu'à présent, aucune discussion n'a eu lieu avec les assemblées régionales concernées. Il paraît pourtant indispensable que celles-ci soient saisies de ces dossiers et puissent exprimer leurs positions.

Je dois rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans un lieu que vous connaissez, il y a un an, le Président de la République, évoquant le milliard de francs supplémentaires de crédits accordés au titre du plan Grand Sud-Ouest avait déclaré que ce « milliard » — notez les guillemets — ne comprenait pas la contribution demandée par la France au FEDER. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on ne reviendra pas aujourd'hui sur cet engagement.

Je sais que nous touchons là un sujet qui, si M. Debré était présent, pourrait susciter quelque agitation sur les bancs de cette assemblée. Mais mes observations sont dictées par le bon sens.

La position de la France à Bruxelles serait sans doute différente de ce qu'elle est actuellement s'il n'y avait pas ce brouillard qui occulte toutes les interventions des communautés par rapport aux régions françaises.

M. Raoul Bayou et M. Maurice Brugnon. Très bien !

M. Alain Savary. Pour conclure, je voudrais préciser certains points à propos du rapport qu'a présenté notre collègue Alduy.

Se louant de la célérité de l'Etat pour tenir ses engagements concernant le plan du Grand Sud-Ouest, notre collègue écrit : « L'affectation des crédits d'équipement a pu être très rapide : les opérations décidées pour le canal du Midi ont été effectivement engagées. »

Mais je tiens à souligner que les opérations concernant le canal du Midi ont été financées en vertu d'engagements pris très antérieurement au plan du Grand Sud-Ouest, dans le cadre d'une politique contractuelle entre l'Etat et les trois régions concernées, l'Etat participant pour 60 p. 100 et les régions pour 40 p. 100. Cela n'a donc rien à voir avec le plan du Grand Sud-Ouest, et j'espère que, dans l'inventaire qui nous a été présenté, on ne retrouve pas d'autres opérations antérieurement décidées et financées, ce qui permettrait de parvenir à ce fameux milliard.

Certes, je sors un peu là du cadre de mon intervention au nom du groupe socialiste, mais j'insiste sur le fait que les trois présidents des conseils régionaux concernés sont très vigilants sur ce problème du canal du Midi, car on ne pourrait comprendre que, cette modernisation ayant été engagée, elle ne soit pas poursuivie jusqu'à son terme. Nous avions rencontré à ce sujet M. Le Theule lorsqu'il était ministre des transports, et nous reprendrons la discussion avec son successeur pour qu'on n'abandonne pas ce qui a été entrepris, car cela constituerait un gâchis scandaleux des deniers publics analogue au scandale de La Villette, gâchis qui ne serait pas notre fait.

Par ailleurs, j'estime que le rapport de notre collègue Alduy est exagérément optimiste et que, en tout cas, ses conclusions sont prématurées. En effet, les informations dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de nous faire une idée suffisamment claire du début d'exécution du plan du Grand Sud-Ouest.

Si l'on se réfère à la régionalisation du budget d'équipement pour 1981, on remarque, à titre indicatif, que la part d'une des régions dans les crédits accordés connaît une progression relative, passant de moins de 4 p. 100 à 5,80 p. 100 de l'ensemble de crédits. Mais il convient de noter que ce pourcentage porte sur une masse globale d'investissements en net retrait par rapport aux années antérieures — moins 20 p. 100 en francs courants, comme je l'ai déjà indiqué.

Sur ce problème, nous souhaitons, et cela répond aux vœux de la commission des finances, qu'il y ait un suivi sérieux des engagements du Gouvernement. Cela ne sera pas possible avant que tous les crédits aient été notifiés aux différents préfets de région, ce qui n'est pas encore le cas pour l'ensemble. Il ne me paraît donc pas possible de porter un jugement global et sérieux avant le mois de février, compte tenu de notre absence d'information sur ces problèmes.

En conclusion, les jugements que j'ai émis et les questions que j'ai posées traduisent la profonde inquiétude des socialistes devant la politique d'aménagement du territoire menée par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Delprat.

M. Michel Delprat. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les crédits accordés à l'aménagement du territoire témoignent, dans le contexte de rigueur générale du projet de loi de finances pour 1981, d'une stabilisation des dépenses de l'Etat dans ce domaine. Si les autorisations de programmes sont d'un montant élevé et les crédits du F. I. D. A. R. — désormais rattaché à la D. A. T. A. R. — en progression, les crédits de fonctionnement baissent légèrement.

Mais, plutôt que de me cautionsner dans une étude chiffrée, je voudrais réfléchir avec vous aux conditions d'un réel développement de nos régions. Il me semble en effet essentiel, dans la difficile conjoncture que nous connaissons à l'heure actuelle, de rechercher une orientation géographique plus réfléchie des différentes aides et activités, sans tomber en aucun cas dans une planification autoritaire, faussement appelée démocratique.

Sans me faire l'avocat du diable, force est de constater que la D. A. T. A. R. privilégie trop souvent depuis Paris certaines régions, sans tenir suffisamment compte des réels besoins locaux et des problèmes particuliers qui peuvent s'y poser.

Les zones les plus défavorisées ne sont pas, tant s'en faut, celles qui bénéficieraient de la plus grande attention, et je pourrais citer, pour illustrer mon propos, la région rurale que je représente et qui est largement concernée par les problèmes d'aménagement du territoire. Il est urgent, comme je l'ai déjà souligné lors de l'examen de ce projet de budget par la commission de la production et des échanges, de s'attacher à la réactualisation du classement des cantons susceptibles de bénéficier de l'aide spéciale rurale.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour m'élever une fois encore, et après M. Poujade, contre la carte des aides telle qu'elle existe depuis de nombreuses années.

L'aménagement du territoire doit être souple et évolutif. Nous constatons tous, dans nos circonscriptions, une inégalité manifeste de traitement entre des régions voisines qui, en raison de modifications de population et de l'absence de créations d'emplois, ont connu des évolutions tout à fait différentes, ce qui conduit à des situations anormales, même si, par des mesures ponctuelles prises en application du fameux article 12, il est possible d'accorder des aides au coup par coup.

Une réactualisation s'impose donc, avec une mise à jour qui tienne compte des réalités de 1980 et de 1981.

M. René La Combe. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Michel Delprat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. La Combe, avec l'autorisation de l'orateur.

M. René La Combe. Je vous remercie, mon cher collègue.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à appeler votre attention sur les propos de mon collègue concernant les communes rurales.

Il existe dans notre pays un comité d'expansion économique. Or, chaque fois qu'il se réunit, il se garde bien de prendre des mesures propres à freiner le développement des grandes villes. Cependant, tant que le Gouvernement ne cessera pas de favoriser le développement des grandes agglomérations en facilitant les constructions de logements et l'implantation d'usines, les campagnes continueront à se dépeupler.

Le problème essentiel est le maintien d'un équilibre sur notre territoire, et il faut absolument, je le répète, que le Gouvernement prenne des mesures pour empêcher le développement des grandes agglomérations. Sinon, dans dix ans, il n'y aura plus de paysans en France.

M. Michel Delprat. Une meilleure définition des objectifs, des critères de sélection d'action plus précis, un choix fondé des priorités géographiques permettront aux crédits accordés par les divers organismes de contribuer, d'une manière concrète et la plus large possible, à la poursuite d'une politique diversifiée de développement des zones rurales, de protection de notre patrimoine et de solidarité nationale envers les régions les plus défavorisées. Pour cela, il faudra, d'une part, coordonner les conditions d'obtention des primes de développement régional et des primes d'orientation agricole et, d'autre part, s'attacher en priorité au problème de l'emploi, cet emploi qui contribue au développement de nos campagnes, car il est le moteur de l'animation de la vie économique régionale.

Je ne suis pas opposé aux programmes de soutien de certaines régions particulièrement éprouvées sur le plan industriel,

comme le Nord et la Lorraine, ou d'autres sur lesquelles, pour des raisons diverses, les phares de l'actualité sont braqués. Je pense, par exemple, au Grand Sud-Ouest ou au Massif central.

Mais il ne faudrait pas pour autant négliger d'autres régions qui, si elles connaissent à première vue moins de problèmes, ont à faire face à des situations tout aussi cruciales pour leur avenir.

La région de Bourgogne, par exemple, ne semble pas *a priori* mériter une attention particulière. En effet, le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale et le revenu moyen est satisfaisant. Mais comment comparer l'évolution de l'agglomération dijonnaise avec celle des plateaux de l'Auxois ou du Châtillonnais...

M. Robert Poujade. Bien sûr !

M. Michel Delprat. ... ou, dans le département de l'Yonne, que je connais bien, la situation des zones en voie de dépopulation quasi complète des plateaux de Bourgogne, de Terre Plaine ou du Morvan, avec celle des zones d'activité du centre ou du nord du département ?

Je ne pense pas que l'aménagement du territoire doive se contenter de boucher les trous dans les régions en difficulté, ni que, sous prétexte d'éviter le « saupoudrage », il faille faire le choix, grave à tous points de vue, de considérer que certaines zones ont atteint un tel taux de désertification qu'il conviendrait de les abandonner à leur sort, contribuant ainsi, pour reprendre l'expression consacrée, au « déménagement de ces territoires ».

Ce serait là une erreur à la fois politique et économique, car il est souvent beaucoup plus coûteux de rétablir une économie que de la maintenir.

Je terminerai par une remarque de bon sens : dans une zone à vocation agricole, il est toujours beaucoup moins coûteux pour les collectivités de faciliter la vie des actifs qui y demeurent que de payer des gardiens de parcs, qu'ils soient nationaux ou régionaux. C'est cela aussi l'aménagement du territoire !

Si vous me confirmez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F. I. D. A. R., pour parler en technocrate, a précisément pour mission de soutenir ces poches de dépression d'activité que l'on trouve même dans les régions relativement prospères, c'est que le Gouvernement aura répondu par avance à mon intervention. Si tel n'est pas le cas, je suis certain que mon propos doit être pris en considération. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et sur divers bancs des non-inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Il n'est pas douteux, monsieur le secrétaire d'Etat, que malgré, ou à cause de, difficultés économiques du moment, l'aménagement du territoire reste de toute première nécessité.

Car si ce qui a été la première de ses missions — mieux répartir les activités sur le territoire, notamment à partir de la région parisienne et de la région lyonnaise — connaît maintenant des limites évidentes, deux autres missions prennent, dans les circonstances actuelles, une dimension fort importante.

Il s'agit d'abord de libérer les initiatives, de les promouvoir, de faire jaillir sur le terrain les forces productives ; il s'agit, ensuite, de valoriser les ressources locales et de mieux utiliser les capacités de nos régions.

On mesure l'importance de ces deux objectifs dès lors que l'on considère qu'à notre époque de moindre croissance, de développement du chômage et où il est nécessaire de mieux utiliser nos ressources, il faut par-dessus tout susciter et développer l'emploi sur place, créer des entreprises, leur permettre de se développer et de s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

Cette politique, qui ne peut être que tous azimuts géographiquement, ne remet pas en cause la politique des zones prioritaires qui est un des points forts de l'aménagement du territoire. Les actions à mener doivent simplement être renforcées dans ces zones pour que soient obtenues les inflexions souhaitées.

Même si elle ne constitue pas le seul axe de la politique d'aménagement du territoire, la création d'emplois est perçue, surtout dans les circonstances économiques actuelles, comme sa finalité essentielle et déterminante.

Or quels que soient les efforts faits pour développer les équipements publics, aménager le cadre de vie, améliorer les services, la création d'emplois reste, dans notre système économique, dépendante des règles du marché que les aides pour la création d'emplois ont bien du mal à infléchir.

En réalité, tout est affaire de psychologie et de confiance en l'avenir de la part des chefs d'entreprise créateurs d'emplois, actuels ou potentiels.

Or, en travaillant sur le terrain comme le font les parlementaires, on voit que, dans notre climat économique incertain, les décisions, dans nos milliers d'entreprises, petites ou moyennes, sont prises pour une large part au niveau local, dans le cadre des entretiens et des rapports locaux, j'allais dire — j'oserais dire — de la confiance locale.

Si l'on veut faire flèche de tout bois, il apparaît donc indispensable d'agir sur trois leviers qui se situent au niveau local.

Premièrement, il faut accroître les possibilités d'aide financière à la création d'emplois pour les régions, les départements et les communes.

Des garde-fous sont sans doute nécessaires pour protéger les budgets locaux, mais, pour l'instant, les collectivités de base restent impuissantes pour aider, soutenir et développer sérieusement les entreprises qui en valent la peine.

Libérer l'initiative, c'est agir vers le secteur privé ; c'est également donner des moyens juridiques et financiers aux administrateurs locaux, notamment aux maires.

Deuxièmement, il convient de desserrer l'étau administratif qui reste trop pesant et étouffant.

La déconcentration administrative, qui a fait de grands progrès en ce qui concerne l'attribution des aides à la création d'emplois, est trop souvent battue en brèche par un pointillisme bureaucratique qui bloque les plus grandes bonnes volontés.

L'administration locale qui a de grandes qualités — et probablement les défauts de ses qualités — doit avoir l'esprit de développement économique et savoir que le contact direct est bien supérieur à l'échange de correspondance. C'est toute une mentalité héritée de plusieurs siècles que le Gouvernement doit s'attacher à infléchir et à changer.

L'administration doit aller au chef d'entreprise et non l'attendre dans ses bureaux en souverain-maître.

Enfin, il faut généraliser certaines aides dont l'attractivité et l'efficacité ont fait leurs preuves.

Tel est le cas de l'aide spéciale rurale, bien adaptée à la création et au développement de petites entreprises, souvent artisanales, en milieu rural.

Ce milieu rural, atteint par l'exode des populations, les difficultés de l'agriculture et la baisse démographique, fait l'objet d'une priorité de la politique d'aménagement du territoire.

Or que voyons-nous ? L'aide spéciale rurale, qui concerne les entreprises situées en dessous des seuils minimaux de la prime de développement régional, ne s'applique qu'à quelques cantons dans un département, et on se demande souvent si leur choix n'a pas été fait par simple tirage au sort. J'en veux pour preuve le fait que, dans la première circonscription de la Haute-Marne que je représente, six cantons seulement bénéficient de cette aide, alors que douze cantons ruraux, c'est-à-dire ne comportant pas une ville, même petite, devraient y avoir accès. Il paraît que l'on doit cette curiosité à la notion de « canton défavorisé au sens de la Communauté économique européenne ». Bel exemple de technocratie à l'échelle européenne !

Napoléon III disait que si l'on peut gouverner de loin, on n'administre bien que de près. Il pensait sans doute à l'administration, et non aux élus !

Il serait temps, dans une saine conception de l'aménagement du territoire, que l'on fasse plus confiance à la concertation directe entre élus et fonctionnaires ; que l'on développe une vraie politique contractuelle ; que cette politique des contrats s'étende aux aides aux créations d'emplois, dans le cadre d'une enveloppe financière annuelle, et pas seulement aux investissements publics comme dans les contrats de pays ; enfin, qu'on généralise en milieu rural l'aide spéciale rurale, quitte à donner aux pouvoirs locaux un large pouvoir d'appréciation pour l'agrément des dossiers.

Qu'on le veuille ou non, et malgré beaucoup de bonnes volontés, nous restons, par l'esprit plus que par les textes, il est vrai, trop centralisés en France pour faire face à une situation économique redoutable et de plus en plus difficile dans nos provinces rurales.

Libérer les initiatives et valoriser nos ressources locales — les deux grands objectifs que j'ai évoqués — cela nécessite en effet l'effort de tous, et à tous les niveaux. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'étude du projet de budget de l'aménagement du territoire montre à l'évidence que le Gouvernement a renoncé à toute politique volontariste dans ce secteur capital pour l'économie nationale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, l'augmentation est de 6,90 p. 100 pour le titre III, dont l'essentiel est affecté à la rémunération des personnels. Cette faible évolution se traduira nécessairement par une régression d'environ 4 p. 100 en volume. Les interventions publiques augmentent pour leur part de 7,10 p. 100, soit en réalité une régression de 3 p. 100. Les mesures nouvelles ne s'élevaient qu'à 588 000 francs, soit 2,3 p. 100 des dépenses ordinaires.

Comment peut-on à la fois prétendre accroître les aides de l'Etat et limiter par ailleurs les crédits destinés aux mesures nouvelles ?

Les dépenses en capital diffèrent fortement suivant leur affectation. Par exemple, la diminution des crédits alloués aux missions interministérielles d'aménagement touristique représente en moyenne 4 p. 100 pour les crédits de paiement et plus de 20 p. 100 pour les autorisations de programme. Enfin, les aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois diminuent de près de 30 p. 100. Tout comme le Plan, l'aménagement du territoire n'a plus d'âme.

La France s'est dotée d'un gouvernement gestionnaire du court terme ; cela explique certainement la pauvreté du VIII^e Plan. La seule question fondamentale du rapport qui le concerne est celle-ci : « La politique de l'aménagement du territoire est-elle prioritaire ? »

La réponse est si évasive qu'il est permis de s'interroger sur le devenir des outils et des hommes au service de ce budget. Il ne s'agit plus de réfléchir aux actions à engager, pour la bonne et simple raison qu'il n'y en a pas. Le rapport du VIII^e Plan peut être ainsi assimilé à un catalogue de vœux pieux parmi lesquels sont abordés, au hasard, les problèmes de l'emploi, de l'exode rural et de la décentralisation.

L'exode rural se poursuit, se développe, et la difficulté ne peut en aucun cas être tournée par un artifice technique comme le F.I.D.A.R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural. Nous refusons que l'avenir de notre pays soit à la merci de projets et d'aides hypothétiques sans lendemain, car l'aménagement du territoire n'est pas un assemblage de techniques, mais une véritable politique nationale articulée au niveau régional et local.

Aménager le territoire, c'est accroître l'égalité en matière d'emploi, de revenu et de patrimoine, c'est améliorer les conditions de vie et les chances d'avenir de chacun, accroître l'apport de chaque région au développement de la nation entière, promouvoir la diversité dans le respect des grandes règles de solidarité entre les unités territoriales, remettre la terre à la disposition de l'agriculture, enfin assurer la protection à long terme des milieux sensibles, la montagne et le littoral en particulier.

Ces objectifs ne peuvent être pris en compte que dans le cadre d'une politique de planification nationale cohérente qui fait cruellement défaut à notre pays. Au contraire de ces objectifs, la centralisation et l'arbitraire des décisions publiques, s'accroissent, soit directement, soit par déconcentration. Tout se décide en France de plus en plus en dehors de ceux qui vivent l'aménagement.

Si l'on prend des exemples dans la politique actuelle de l'aménagement du territoire, la critique est encore plus pertinente. Le cas du F.I.D.A.R. est à ce titre significatif.

J'avais l'an passé dénoncé le fait que les crédits du F.I.D.A.R. étaient issus de la diminution de certains articles budgétaires du ministère de l'agriculture et des services du Premier ministre. Mon affirmation s'est révélée exacte. Il en est de même pour ce projet de budget. Le F.I.D.A.R. est la réunion de fonds, sans base d'innovation. Avec l'élaboration d'une codification stricte pour l'attribution des aides et la pseudo-concertation des élus, la procédure devient plus longue que celle des P.A.R. La programmation est aux mains des préfets qui pratiquent le financement tous azimuts. La recentralisation des moyens de décision est inéluctable et se confirme quotidiennement. Par ailleurs, l'équivoque sur les zones à aider, hors des zones de rénovation rurale, reste entière.

Quant à la politique des missions interministérielles d'aménagement touristique, elle s'exprime dans la plus parfaite contradiction. L'Etat ne respecte même plus ses engagements. Il laisse les missions d'aménagement à leurs problèmes et dans leur misère.

Quelques mots sur les plans. Cette politique arbitraire d'élaboration de « plans » régionaux ou interrégionaux n'apporte aucune solution de fond, esquisse les concurrences entre régions et surtout masque le redéploiement sauvage des activités économiques. La mission du plan du Grand Sud-Ouest, par exemple, ne dispose à ce jour d'aucun moyen propre et en conséquence se heurte à l'administration locale.

La mise en place d'instruments techniques ne pourra jamais remplacer une réelle décentralisation des pouvoirs prise en compte par une procédure nationale coordonnée et une planification cohérente. Le plan du Grand Sud-Ouest est une amorce de planification sectorielle dont on connaît les dangers et qui, je le répète, est dépourvue de moyens. Il est à craindre que les maux de ces régions ne soient jamais traités et que le déséquilibre régional ne s'accroisse.

Face à cette situation, il est urgent de mettre en place une politique de décentralisation, tant au niveau du pouvoir politique qu'au niveau économique et financier et, à ce sujet, qu'en est-il du rapport Mayoux ?

Enfin, les deux secteurs fragiles de l'aménagement du territoire, à savoir le littoral et la montagne, ne sont guère pris en compte par le Gouvernement. Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres n'a toujours pas résolu le problème de la gestion des terrains acquis. Qui peut gérer actuellement les espaces naturels publics ? Ne faudrait-il pas créer à cet effet une section spéciale à l'École nationale d'horticulture de Versailles ? Par ailleurs, si l'accroissement des offres est important, les crédits de paiement prévus en 1981 sont de loin très inférieurs aux autorisations de programme.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Michel Boucheron. Je termine, monsieur le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai en vous demandant comment le Gouvernement compte faire face aux difficultés des régions françaises dans l'avenir, sachant que les disparités économiques régionales ne cessent de s'accroître.

L'absence de politique à long terme se traduit inévitablement par le développement du chômage et cette situation est d'autant plus inquiétante que, selon toutes prévisions, l'agriculture et l'industrie perdront des emplois dans toutes les régions.

Voilà le résultat d'une conception de la gestion des affaires publiques que, pour ma part, je condamnerai toujours fermement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes).

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Mesdames, messieurs, si les trois objectifs du budget de l'Etat pour 1981, c'est-à-dire la réduction du déficit, la stabilité fiscale et la compression des dépenses publiques, de même que ses quatre grandes priorités que sont la défense, l'investissement, la recherche et la famille, nous apparaissent positifs, force est de constater que, en ce qui concerne une priorité qui apparaît également essentielle, l'aménagement du territoire, et sa conséquence directe qui est le maintien de la vie en milieu rural et le développement du tissu industriel local, la satisfaction est moins grande.

La diminution des crédits du F.I.A.T. est particulièrement importante et atteint quelque 20 p. 100. Cette réduction est certes compensée en partie — mais on donne à l'un ce que l'on reprend à l'autre, ce qui démontre que la multiplication des organismes n'est ni la panacée ni une assurance d'augmentation des dotations budgétaires — par un accroissement des crédits du F.I.D.A.R. qui passent de 301 à 321 millions. Cependant, pour les autres secteurs, et notamment pour le budget des primes de développement régional, les dotations restent fixées au niveau de 1980, soit 800 millions de francs.

Pourtant, face à la crise majeure que traverse l'économie mondiale et nationale, face aux changements profonds et durables qui en découleront, face aux aspirations nouvelles des populations qui veulent vivre au pays, la politique d'aménagement du territoire est un impératif plus catégorique que jamais. Elle doit viser sans relâche au développement de l'ensemble des régions françaises et leur assurer une juste part dans la vie du pays. Elle doit donc s'effectuer avec une volonté d'autant plus grande que les difficultés sont elles aussi plus grandes et que, dans les périodes de crise, les inégalités criantes, déjà choquantes en elles-mêmes, deviennent inadmissibles et doivent être combattues par un effort accru de solidarité nationale et dans un esprit d'équité.

J'appelle une nouvelle fois votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur quelques-unes de ces disparités, particulièrement en ce qui concerne la carte des aides.

Je connais d'avance la réponse des pouvoirs publics : si les aides étaient uniformes, il n'y aurait plus de politique d'aménagement du territoire. Mais, en fait, ce n'est pas ce que nous demandons. Ce que nous voulons, c'est simplement leur adaptation et leur actualisation. Il faudrait, une fois pour toute, admettre que la situation au moment où cette carte a été établie — c'est-à-dire il y a quelque quinze ans — est complètement dépassée et que, compte tenu de l'évolution actuelle, elle a perdu beaucoup de sa signification.

Cette situation générale peut être parfaitement illustrée par l'exemple précis du département de l'Orne que j'ai l'honneur de représenter.

Face à la récession qui déferle et nous assaille, nous sommes tous mobilisés, en effet, par la défense de l'emploi et nous luttons du mieux que nous pouvons contre l'angoissant et lancinant problème du chômage. Sans cesse, nous jouons en quelque sorte les pompiers ou les infirmiers. Le taux de chômage dans notre département dépasse le taux moyen en France ; le nombre des inscriptions de demandeurs d'emploi a augmenté de quelque 40 p. 100 en un an dans la région de Mortagne—L'Aigle, que vous connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat ; le revenu agricole y figure parmi les plus bas.

Or, dans le même temps, toute la partie Est du département de l'Orne — Perche, pays d'Ouche, d'Auge et du Morlerault — est exclue du catalogue général de plein droit des aides : prime de développement régional — sauf tout récemment pour des cas ponctuels — aide spéciale rurale, allègements fiscaux sous forme d'amortissements exceptionnels ou d'exonération de taxe professionnelle.

Les limites administratives d'attribution des aides ne correspondent plus à aucune réalité et il vaudrait beaucoup mieux considérer les bassins d'emploi. Pourquoi la Sarthe limitrophe bénéficie-t-elle d'allègements fiscaux pour la création ou l'extension d'entreprises, et pas l'Orne qui ne bénéficie de ces mêmes aides qu'en cas de décentralisation ?

Ecartés des aides à l'activité industrielle, on pourrait penser que les aides à l'activité touristique nous sont réservées. Eh bien ! non. Nous sommes également en dehors des zones d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier, par exemple.

Si l'on examine enfin la répartition des crédits versés par le fonds européen de développement régional pour atténuer les déséquilibres régionaux dans la Communauté, on constate les mêmes distorsions, puisqu'elle épouse, à ma connaissance, les classifications de la D.A.T.A.R. et donc les limites des zones éligibles, au plan général, à la prime de développement régional. Alors que certaines régions ont obtenu — et je m'en réjouis — pour la période 1975-1978, 350 millions de francs, la région de Basse-Normandie n'en a reçu que 40, soit un rapport proche de 1 à 9 et les 5 p. 100 « hors quotas » à la discrétion des autorités de Bruxelles sont peu de chose pour soutenir des opérations ne bénéficiant pas d'aides nationales.

Je sais que les aides ne sont pas le remède universel, que d'autres éléments comptent : l'esprit d'initiative et d'entreprise, la volonté de mettre en valeur le potentiel local. Je sais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous en remercie, que des améliorations ont été obtenues : octroi, cas par cas, de la prime de développement régional, aides aux activités tertiaires, aide aux pays d'accueil touristique. Mais elles apparaissent insuffisantes au regard de la gravité de la situation actuelle.

C'est pourquoi il faut absolument qu'une évolution adaptée aux réalités nouvelles intervienne dans la conception du régime des aides, dans leurs critères de répartition et aussi dans leur cohérence car, indépendamment des distorsions géographiques que j'ai mentionnées, selon que l'on effectue une décentralisation, une création ou une extension locale, on a droit ou non à ces aides. Cela paraît étonnant car s'il est nécessaire de décentraliser des activités nouvelles, il est aussi nécessaire, et même indispensable, de favoriser celles qui existent déjà sur place. En période de crise, nous ne devons écarter aucun moyen qui nous permette de mieux faire face à une situation très grave.

De nombreux autres problèmes auraient pu être abordés : le développement des possibilités d'intervention des collectivités régionales ou locales en faveur de l'économie locale ; l'adaptation des actions de formation professionnelle aux besoins de l'économie des régions ; les actions en faveur de l'agriculture et de l'installation des jeunes agriculteurs. Mais le temps nous est compté !

Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'aménagement du territoire, selon une déclaration de M. le Premier ministre, participe au combat économique de la France, il faut offrir à chaque région et à chaque partie de notre pays des chances égales. Nous

comptons, dans cette tâche, sur votre aide et sur celle de M. le délégué à l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Mesdames, messieurs, j'interviendrai, au nom du groupe socialiste, sur le chapitre 65-05 « restructuration des zones minières ».

Il s'agit de la ligne budgétaire unique que le Premier ministre nous avait annoncée il y a deux ans comme le remède à tous les maux car nous n'aurions plus, grâce à elle, à attendre les crédits des différents ministères.

Cette ligne unique a bien permis de regrouper les crédits provenant de quatre ministères, mais elle n'a rien arrangé du tout, et les choses vont même plus mal qu'avant. En effet, les crédits sont répartis désormais par arrêté du ministre du budget — il n'a, cette année, été pris que le 6 juin — et ils sont ensuite redistribués et délégués aux préfets par les différents ministères concernés. Un des rapporteurs a d'ailleurs souligné cette anomalie, qui ne facilite pas la tâche de ceux qui ont en charge la rénovation des cités minières, en particulier dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais.

Il faut attendre plus d'un an avant que les crédits de paiement soient délégués. Il est inutile de souligner qu'ils ont été rongés par les hausses de prix et l'inflation. Si le Gouvernement voulait gagner la valeur d'un budget annuel, il ne s'y prendrait pas autrement. Peut-être est-ce l'astuce qu'il a trouvée pour cela ? Quoi qu'il en soit, le système actuel ne nous convient pas et nous voudrions revenir à celui qui était en vigueur avant 1978 et qui nous donnait satisfaction.

Un autre rapporteur souligne que les autorisations de programme qui seront déléguées en 1981 sont égales à celles de 1980, c'est-à-dire qu'elle ne bénéficie pas de l'augmentation que nous étions en droit d'espérer compte tenu de l'inflation, fort élevée, qui est attendue pour cette année. Dans ces conditions, il ne sera pas possible au Gouvernement de tenir la promesse que le chef de l'Etat a faite lors de sa visite dans la région du Nord-Pas-de-Calais, il y a quelques jours.

Le vendredi 10 octobre, parlant de la rénovation du bassin minier, il déclarait à la préfecture d'Arras : « Je crois qu'on peut, sans verser dans la démagogie et sans illusions, se dire que vingt ans c'est très long et que cela va au-delà de ce qu'une génération est en droit d'attendre. Je pense que nous devrions essayer de bâtir un programme de dix ans pour le Nord-Pas-de-Calais. Ce programme de dix ans supposerait une coopération de l'Etat, bien entendu, des collectivités locales, de l'établissement public régional. »

Or cette coopération existe. Mais M. Chadeau, qui a été préfet du Nord et qui est aujourd'hui délégué à l'aménagement du territoire — je me joins à l'hommage que mon ami Alain Savary lui a rendu tout à l'heure ainsi qu'aux agents de ses services — sait bien qu'on ne pourra pas rénover le bassin minier en vingt ans comme l'avait promis le Premier ministre le 20 avril 1975. En l'état actuel des choses, il y faudra vingt-huit ans, car les crédits n'augmentent pas chaque année en proportion des hausses de prix.

Comment, monsieur le secrétaire d'Etat, pourrez-vous dans ces conditions tenir la promesse du chef de l'Etat ? Il faudrait en effet multiplier les crédits par 2,8 — c'est-à-dire presque les tripler — pour qu'elle puisse être honorée.

Or vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous rencontrons d'énormes difficultés. Il faut en même temps rénover la voirie, réhabiliter 3 000 logements par an et régler le problème des charges de fonctionnement des communes minières qui ont créé une association régionale dont je suis le président. Leurs charges ont, en effet, considérablement augmenté à partir du moment où les houillères leur ont transféré certains équipements, salles des fêtes et stades notamment, dont il convient de régler le problème de la valeur vénale.

Ces questions n'ont pas encore reçu de réponse et le travail à accomplir reste considérable.

Rénover le bassin minier est une bonne chose, mais il faut surtout procurer aux jeunes de cette région de nombreux emplois. Or les rapporteurs ont souligné que le volume des créations d'emplois sera insuffisant dans la région Nord-Pas-de-Calais ; les prévisions pour 1981 le prouvent.

Nous risquons d'en périr et c'est pourquoi je vous lance de cette tribune un nouvel appel au secours. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Chapel.

M. Paul Chapel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mon intervention portera sur les contrats de pays.

« L'aménagement du territoire a été l'un des premiers secteurs à développer avec succès un type de rapports nouveaux entre l'Etat et le pays, notamment en matière de développement économique ou d'aménagement urbain, par la notion d'action contractuelle. » C'est en ces termes que s'exprimait M. le Premier ministre, le 22 avril 1980, devant la délégation à l'aménagement du territoire.

Cette notion, qui s'est depuis élargie à de nombreuses autres administrations, a fortement contribué, grâce aux contrats de pays, à multiplier les initiatives locales, d'origine privée ou publique, et à les concrétiser en harmonie avec les grandes orientations définies au plan national ou régional.

Destinée à revitaliser le milieu rural, à susciter la solidarité entre les divers partenaires concernés, la procédure des contrats de pays a également stimulé la coopération intercommunale. En effet, dans les deux tiers des cas, le contrat a donné naissance à un régime de coopération spécifique au-delà des termes de ce contrat, notamment par la création de nouveaux S. I. V. O. M.

Par ailleurs, cette procédure, régionalisée depuis 1978, contribue à la décentralisation des décisions, puisque la circulaire interministérielle de 1977 prévoit que ce sont désormais les établissements publics régionaux qui sélectionnent les pays et passent les contrats qui entraînent les financements mixtes de l'Etat et de la région.

Cette procédure régionale a concerné 220 contrats et le chiffre des actions engagées est aujourd'hui élevé, puisque 330 contrats ont été signés qui concernent 5 millions d'habitants et 7 500 communes.

On peut donc affirmer, après le congrès de Poitiers et la réunion du C. I. A. T. — le comité interministériel pour l'aménagement du territoire — du 10 juillet 1980, que cette politique a très largement démontré son utilité et qu'il convient de la reconduire et de la poursuivre. Néanmoins, l'analyse qui a été présentée lors de ces travaux et l'observation de la pratique ont aussi démontré ses limites.

D'abord, les pays choisis ont souvent été délimités avec trop peu de rigueur, alors qu'il eût mieux valu, dans certains cas, consacrer les efforts aux secteurs les plus fragiles, notion facile à déterminer.

Ensuite, certains élus considèrent encore le contrat de pays comme un moyen supplémentaire de bénéficier de subventions pour leurs propres communes et saisissent mal la nécessité d'un projet d'ensemble préalable et cohérent. Il y a là, sans doute, un problème d'information pour éviter le saupoudrage des subventions.

De même, si l'on peut se réjouir de la part importante créée au développement du tourisme ou de l'accueil en milieu rural, puisque ce type d'intervention représente 30 p. 100 des crédits affectés, il n'en va pas de même sur le plan du développement des actions à caractère économique, qui ne représentent que le même pourcentage.

Enfin — ce point me semble encore plus important — aucun indicateur de résultat n'étant intégré aux contrats, il est très malaisé d'en connaître l'efficacité avec précision, et cela me paraît regrettable pour tous les partenaires.

Cette série d'éléments a conduit ma réflexion dans deux directions. D'une part, il semble que la généralisation de l'assistance technique auprès des élus locaux serait une condition de réussite des contrats de pays et un moyen de mieux appréhender la connaissance des résultats en fonction des objectifs préalablement fixés.

Il m'apparaît que la présence généralisée d'un conseiller technique permettrait aussi une meilleure efficacité et une plus grande coordination des actions des différents services de l'Etat concernés.

A quoi servirait par exemple l'implantation de jeunes artisans dans une commune où aucune ligne de téléphone ne serait disponible ? Malgré les efforts réalisés, c'est le genre de problèmes auxquels nous nous heurtons trop souvent encore.

D'autre part — cette deuxième proposition concerne une autre catégorie de moyens — il semble très important que, dans le cadre des buts poursuivis, soit privilégié le développement des

structures polyvalentes de services publics. L'administration des P. T. T. a, dans une certaine mesure, envisagé une telle action en faisant remplir à ses agences postales des tâches qui ne sont pas habituellement les leurs.

Il s'agit là, en effet, d'un gage primordial de la survie et du dynamisme de nos petites communes rurales. C'est le complément indispensable d'une politique volontariste en matière de développement économique.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des éléments de réponse que vous voudrez bien apporter à ces deux propositions. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Mesdames, messieurs, je me contenterai d'aborder quatre points précis du projet de budget de l'aménagement du territoire.

Le premier concerne l'inquiétude que je ressens à propos des moyens consacrés à l'aménagement du territoire dans ce projet de budget. J'ai en effet constaté, avec une certaine tristesse — mais, sans doute, y a-t-il quelques raisons à cela — que le montant de la dotation affectée aux primes de développement régional resterait stable, avec 800 millions de francs environ. Je me demande s'il existe un lien entre cette stabilité et la création d'une déduction fiscale sur les investissements qui sera accordée aux entreprises à partir de 1982. Il a, en effet, été indiqué que l'instauration de cette disposition s'accompagnerait d'une diminution des mesures spécifiques en faveur des entreprises.

Certes, je conçois qu'une telle déduction puisse porter sur les prêts bonifiés octroyés par le Crédit national pour les créations d'emplois, pour les économies d'énergie ou pour l'exportation. Mais je préférerais être rassuré et entendre affirmer qu'il n'y a aucun lien entre l'attribution aux entreprises d'une aide fiscale importante et la stagnation du volume des crédits consacrés aux primes de développement régional.

Pouvons-nous espérer, au cours de l'année prochaine, un ajustement de ces crédits aux besoins ? Compte tenu des demandes qui restent nombreuses dans plusieurs secteurs et dans beaucoup de régions, il serait, en effet, souhaitable qu'un complément soit apporté à la dotation actuelle.

Le deuxième point intéresse plus particulièrement l'ouest de notre pays. En 1977, un financement privilégié des bâtiments industriels avait été mis en place dans les deux régions de programme de l'Ouest sous la forme de prêts accordés aux communes par la Caisse des dépôts et consignations sur des enveloppes annuelles de soixante millions de francs. Cette formule présentait l'avantage de faire bénéficier les communes et les entreprises de conditions particulièrement intéressantes.

Je me suis maintes fois enquis de l'avenir de cette procédure, qui doit, en principe, disparaître à la fin de cette année, et je crois savoir que l'on envisage de la reconduire, malheureusement sous une forme quelque peu différente.

Actuellement, le montant de l'enveloppe est juste, mais convenable, avec soixante millions de francs, et la quotité du prêt peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 du coût du bâtiment envisagé. Cette dernière condition constitue presque un argument commercial susceptible d'attirer des industriels dans une région donnée.

Or, mes inquiétudes portent précisément sur ce point, car je me suis laissé dire que, désormais, les prêts ne pourraient plus couvrir que 70 p. 100 au maximum de la dépense prévue. J'admets que ce pourcentage correspond peut-être aux décisions prises dans le cadre du plan du grand Sud-Ouest où le groupe national-Elf-Aquitaine apporterait, si mes renseignements sont bons, un complément de financement de 30 p. 100. Mais la situation est bien différente dans l'Ouest où n'existe malheureusement pas une société comparable à Elf-Aquitaine.

C'est pourquoi nous serions particulièrement heureux qu'il soit tenu compte de l'antériorité de la situation dans l'Ouest et de notre besoin évident d'un taux de 100 p. 100 pour le financement des bâtiments industriels, même si la quotité réelle doit parfois être moindre.

Le troisième point que je veux aborder est relatif à la liaison entre les aides accordées au secteur agro-alimentaire et celles destinées à favoriser la décentralisation. C'est le problème de la coordination entre les primes de développement régional et les primes d'orientation agricole.

Dans la pratique, le manque d'harmonisation entre ces deux procédures est d'abord flagrant en matière d'instruction et de décision d'octroi car l'on n'en discute jamais au même échelon. Ainsi la prime d'orientation agricole, pour des niveaux relativement peu élevés, est beaucoup plus centralisée que la prime de développement régional.

Je sais que des aménagements ont été apportés par le F. I. D. A. R. dans le domaine agro-alimentaire, mais il n'en reste

pas moins que, dans de nombreux cas, on est très souvent gêné dans la constitution des dossiers de primes par les différences de niveaux d'instruction et de décision.

La deuxième distorsion existant entre la prime d'orientation agricole et la prime de développement régional concerne leur assiette, car le montant de l'investissement pris en considération pour la même entreprise, sur le même dossier, n'est pas forcément le même dans les deux cas. Cela est très gênant et l'octroi d'une prime d'orientation agricole ou d'une prime de développement régional devient aléatoire, non pas sur le principe, mais sur son niveau.

Enfin, le quatrième point de mon intervention sera une réflexion. Il me semble indispensable que la D. A. T. A. R. soit dotée, surtout dans l'Ouest, de moyens suffisants pour assurer sa tâche essentielle qui est une mission de prospection.

Il est tout aussi nécessaire que ses représentants aillent voir s'il n'existe pas, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou ailleurs des entreprises qui seraient intéressées par des investissements en France. Cela ne signifie nullement qu'il faille ouvrir toutes grandes les portes à n'importe quel investissement étranger. Une certaine sélectivité s'impose mais je me demande si nous n'avons pas été parfois trop sévères en la matière, toujours sous le prétexte de protéger les entreprises appartenant à tel ou tel secteur qualifié de stratégique. Or il faut bien reconnaître que tous les secteurs ne sont pas stratégiques pour l'économie nationale. C'est pourquoi je souhaiterais que des moyens supplémentaires, dans la répartition du budget de la D. A. T. A. R., soient affectés aux missions que cet organisme entretient actuellement en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens avant tout à remercier les rapporteurs, MM. Alduy et Clément, car ils ont accompli un excellent travail, très fouillé, que je me contenterai de compléter. En effet, je n'ai pas trouvé, ni dans leurs rapports ni dans leurs propos, la nécessité ou l'occasion de les contredire.

C'est durant l'année qui se termine qu'ont été mises en œuvre les principales orientations arrêtées précédemment, en particulier au conseil de planification du mois d'avril 1979. Cette année a été une année d'action et j'évoquerai les principales directions de la politique d'aménagement du territoire en insistant sur quatre d'entre elles : le renforcement sensible de la politique de localisation des activités ; la réaffirmation des priorités régionales ; la mise en place de la nouvelle politique en faveur des zones rurales fragiles ; enfin, la mise en valeur des ressources des régions par le développement des initiatives locales.

Le renforcement des aides à la localisation des activités a débouché sur des résultats positifs, dont vos rapporteurs se sont d'ailleurs fait l'écho.

Après la mise en place du fonds spécial d'adaptation industrielle à la fin de 1978, l'année 1979 a vu se décider — M. Clément l'a rappelé — la localisation de plus de 64 000 emplois industriels dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Ce chiffre a dépassé très nettement celui des années antérieures, puisqu'il s'élevait à 34 000 environ en 1978. Il montre que la création du fonds spécial d'adaptation industrielle n'a pas amputé l'efficacité des primes de développement régional mais qu'elle a, au contraire, permis d'apporter une première réponse aux graves problèmes d'emplois posés par la conversion industrielle du Nord-Pas-de-Calais — sur laquelle je reviendrai, monsieur Delcils — de la Lorraine, de la Basse-Loire, de Saint-Etienne, des bassins houillers du Centre-Midi et des zones de construction navale en Méditerranée. En effet, le fonds a permis à ce jour de créer 22 000 emplois, chiffre dont l'intérêt a été souligné par vos deux rapporteurs.

D'après les indications dont dispose la D. A. T. A. R., il est probable qu'en 1980 le nombre des emplois industriels localisés dans les régions prioritaires au moyen des aides publiques sera équivalent à celui de 1979 sans, bien sûr, le renouvellement des projets automobiles de 1979. Ce seront donc quelque 52 000 emplois industriels qui seront décidés. Ce résultat reste très nettement supérieur à celui des années antérieures marquées pourtant par une plus forte croissance.

L'ensemble du régime des aides à la localisation sera réexaminé à la fin de l'année 1981 ainsi que certains d'entre vous l'ont demandé.

En ce qui concerne le secteur tertiaire évoqué notamment par M. Monfrais, l'année 1979 avait connu un accroissement sensible des résultats : plus de 3 000 emplois du secteur privé ont bénéficié des primes de localisation des activités tertiaires contre

2 000 environ en 1978 alors que les décisions de décentralisation administrative ont, elles, porté sur 2 000 emplois. L'année 1980 a été marquée par l'entrée en vigueur des textes concernant les contrats de localisation avec les communes d'accueil et prévoyant divers avantages pour les agents décentralisés : aide exceptionnelle à l'accession à la propriété, allocation de mobilité au conjoint. Plusieurs de ces contrats ont déjà été signés, une dizaine d'entre eux sont en préparation. Il est encore trop tôt pour juger de l'impact de ces dispositions mais l'accueil des collectivités locales a été, jusqu'ici, excellent. Cela devrait rassurer MM. les rapporteurs puisque le fonds de décentralisation a pu faire face.

Quant à la carte universitaire et au problème des habilitations, il a été procédé, compte tenu des préoccupations de l'aménagement du territoire, à certaines modifications des projets initiaux, demandées par la délégation.

J'en arrive au second point de ce propos : la réaffirmation des priorités régionales.

La poursuite d'un effort particulier en faveur des régions prioritaires de l'aménagement du territoire reste indispensable pour leur assurer un développement satisfaisant. C'est dans cette perspective qu'après les mesures décidées en 1979 en faveur de la Lorraine et le 17 novembre dernier, à Mazamet, du plan de dix ans du Grand Sud-Ouest sur lequel je reviendrai plus longuement étant donné les questions posées, plusieurs ensembles de mesures ont été adoptées chronologiquement en faveur de la Bretagne, de la Corse, du Nord-Pas-de-Calais et tout récemment du Massif Central.

En ce qui concerne la Bretagne, les mesures les plus importantes sont : le plan routier breton qui verra ses moyens sensiblement accrus puisqu'ils passeront de 300 millions de francs en 1980 à 350 millions de francs en 1981 ; l'électrification des deux grandes lignes ferroviaires bretonnes dans un délai de dix ans ; plusieurs mesures visant à développer le potentiel économique de la Bretagne par un effort particulier en faveur de la recherche, du développement des industries agro-alimentaires et la valorisation des ressources de la mer.

En 1980, les dotations de l'équipement de l'Etat en faveur de la Corse ont atteint 376 millions de francs. Elles marquent, par leur importance, l'intérêt qu'attache le Gouvernement au développement économique de l'île, lequel s'est traduit par un certain nombre de décisions en matière agricole, dans le domaine industriel, notamment pour le développement de la filière bois, dans le domaine culturel avec l'adoption prochaine d'une charte culturelle, enfin dans le domaine de la formation des hommes notamment par un plan quinquennal de développement de l'enseignement secondaire et professionnel.

Lors de son récent déplacement dans la région Nord-Pas-de-Calais, le Président de la République a annoncé un certain nombre de dispositions devant permettre à cette grande région industrielle, durement touchée par la conversion des industries traditionnelles, de s'armer pour être une région porteuse d'avenir non seulement pour elle-même mais aussi pour le pays tout entier, et je compléterai ces indications très générales en répondant tout à l'heure à M. Delelis.

L'année 1980 a été, par ailleurs, la première année de mise en œuvre du plan décennal du Grand Sud-Ouest. A cet égard, je soulignerais l'importance de l'effort qui a été accompli dès cette année et dont, pour répondre aux souhaits de la commission des finances, un compte rendu détaillé vous sera communiqué avant la fin de l'année.

En matière agricole, par exemple, les crédits de restructuration foncière et d'hydraulique agricole ont été accrus respectivement de 63 p. 100 et de 31 p. 100 par rapport à 1979.

En matière industrielle et financière, nous avons assisté à la création de la société de participation d'Auxitex, de l'institut régional de développement industriel — dont vous avez été l'initiateur, monsieur le président Savary — et à la mise en place d'un nouveau dispositif de financement des bâtiments industriels.

Enfin, dans le domaine de la formation, les crédits en faveur des constructions scolaires du second degré ont été accrus de 34 p. 100.

J'indique à M. Savary que le milliard de francs du plan Sud-Ouest auquel il a fait allusion tout à l'heure constitue un crédit supplémentaire par rapport à 1979. Les crédits du F.E.D.E.R., hors quotas, viendront en supplément, conformément aux engagements pris.

Le canal du Midi n'était pas nommément mentionné dans le discours de Mazamet, mais l'affaire est intéressante. Le plan Sud-Ouest confirme maintenant les engagements antérieurs de l'Etat. En particulier, il a été précisé qu'au titre de l'achèvement du programme pluriannuel de modernisation du canal, le ministre des transports mettrait en place sa part de crédits, soit 13,2 millions de francs, correspondant à l'achèvement de l'écluse Fausseranne.

Ces crédits ont été administrativement mis en place et des études sont menées actuellement pour déterminer comment la réalisation de cette opération pourrait être engagée dans des conditions techniquement satisfaisantes.

J'ajoute que le développement des trois régions du Sud-Ouest suppose — et c'est d'ailleurs ce qui se passe — un effort conjoint de l'Etat, des établissements publics régionaux, des collectivités, des grandes entreprises — celles que vous avez citées, notamment — et de tous les agents économiques. L'effort de l'Etat ne se relâchera pas et la commission des finances en recevra, comme promis, le compte rendu en fin d'année.

S'agissant du Massif Central, le Président de la République a présenté hier le deuxième plan 1981-1985, qui comprend, d'une part, la poursuite de l'important effort fait pour le désenclavement et, d'autre part, le renforcement des actions de développement économique.

Le temps manque pour se livrer à un examen exhaustif des actions nombreuses qui ont été conduites cette année : ces quelques exemples en montrent néanmoins l'ampleur.

L'année 1980 a été une année riche pour « l'action régionale » puisqu'elle a comporté de nouvelles mesures ou l'actualisation de mesures antérieures en faveur de régions prioritaires de l'aménagement du territoire.

Je terminerai ce tour de France par la région Ile-de-France dont a parlé M. Vizet.

Le 17 juillet dernier, le Président de la République a tenu une réunion avec les élus régionaux d'Ile-de-France. La poursuite de la politique de décentralisation, messieurs les rapporteurs, a été affirmée à cette occasion. Plusieurs mesures ont été déclinées, parmi lesquelles la révision du schéma directeur de la région et un assouplissement de la procédure d'agrément pour les entreprises indépendantes de moins de cent salariés. En réponse à l'observation de M. d'Aubert, adoptée par la commission des finances, je précise que les critères de l'agrément varient en fonction de la taille de l'entreprise, du type d'activité en cause et des contraintes de ses relations avec le marché.

J'en viens au troisième point de mon exposé : la mise en place de la nouvelle politique en faveur des zones rurales fragiles.

Le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural créé en 1979 a effectivement commencé à fonctionner en 1980. A travers la création de ce nouveau fonds — je le rappelle en particulier à M. Chapel, à M. Delprat et à M. Lacombe — le Gouvernement a souhaité renforcer son action en faveur du milieu rural tout en le centrant davantage sur les zones rurales les plus fragiles et en y assurant la promotion d'activités économiques rentables.

Dès les dix premiers mois d'existence du F. I. D. A. R., quelques constatations s'imposent.

Les 307 millions de francs qui dotaient le F. I. D. A. R. en 1980 ont été engagés dès la seconde réunion du comité en juillet. S'y sont ajoutés 130 millions de francs de crédits ministériels divers. Ces 497 millions de francs de crédits d'Etat ont permis la réalisation de 1 750 millions de francs d'investissement en 1980 au lieu de 1 200 millions de francs en 1979. On constate donc une augmentation très significative de l'effort.

Le comité du F. I. D. A. R. a également adopté plusieurs mesures de caractère général.

En faveur de la montagne, un ensemble de dispositions ont été adoptées, en février 1980, pour supprimer les obstacles à la pluriactivité des agriculteurs de montagne, de nouvelles modalités de prêts du F. D. E. S. en faveur de l'installation ou de la modernisation des petits commerces dans les communes rurales de montagne. Je m'étonne donc, monsieur Boucheron, des propos que vous avez tenus sur la montagne.

Ensuite, la politique des contrats de pays sera poursuivie — je le dis plus spécialement à l'intention de M. Chapel que je remercie de ses propos. Elle sera poursuivie au cours des cinq prochaines années et consacrée en priorité au développement des activités de production, à la création d'emplois et à la mise en valeur des ressources locales.

Un plan d'information, de formation et d'animation sera lancé au bénéfice des secteurs ruraux fragiles.

Par ailleurs, des dispositions ont été adoptées pour développer l'agro-alimentaire et la filière bois, notamment par la mise au point de contrats de filière associant producteurs et distributeurs.

Enfin, la création des premières agences de services publics a été décidée et financée.

Cette réorientation de la politique en faveur des zones rurales fragiles est entrée rapidement dans les faits. Il est encore trop tôt, bien sûr, pour en juger la portée. Néanmoins, d'ores et déjà l'intensification de l'effort de l'Etat, l'effort de sélectivité et la finalité économique des projets permettent d'affirmer que, dans ce domaine, les « choses ont changé » en 1980.

J'en arrive à mon quatrième point : la valorisation des ressources régionales par l'initiative locale. C'est ni plus ni moins la formulation de la question posée par M. Charles Fèvre.

La délégation à l'aménagement du territoire s'intéresse, bien sûr — c'est son rôle et son titre l'indique — à l'ensemble des régions. Les nouvelles conditions économiques imposées à notre pays justifient d'ailleurs, du strict point de vue national, que l'ensemble des ressources locales soit mis en valeur d'une façon systématique.

Monsieur Geng, soyez assuré que l'administration bénéficie d'une souplesse certaine dans l'aide au développement régional et que cette souplesse lui permettra d'accorder, comme vous le souhaitez, des primes hors zones classées. C'est possible ; cela se fait et continuera de se faire.

Cette orientation fait largement appel aux initiatives locales car l'aménagement en profondeur des régions ne peut être le seul fait de l'administration. C'est, au contraire, par le développement systématique de la voie contractuelle avec les différents interlocuteurs élus ou socio-professionnels que se réalisera cette meilleure mise en valeur.

C'est dans cette perspective que ce sont situées les conclusions de la journée nationale des contrats de pays le 29 février 1980. C'est dans ce sens que se situent les orientations du F. I. D. A. R. C'est également dans ce sens qu'ont été arrêtées par le Gouvernement et communiquées aux présidents des conseils régionaux différentes mesures visant à faciliter l'intervention des établissements publics régionaux dans le développement économique et social des régions. Dans le respect de la loi du 5 juillet 1972, les E. P. R. pourront intervenir plus directement en faveur de l'innovation, de la recherche, des économies d'énergie et des énergies nouvelles. Ils recevront également les moyens de favoriser plus efficacement l'activité industrielle et agricole. Par ailleurs, il vous sera proposé de faire évaluer régulièrement le plafond fiscal des établissements publics régionaux afin de leur garantir des ressources suffisantes et stables leur permettant de s'associer plus efficacement au développement des secteurs économiques d'avenir.

La délégation poursuit par ailleurs diverses réflexions dans les domaines de l'énergie, de la recherche, de la télématique, pour définir de façon plus précise les domaines dans lesquels l'initiative locale pourra s'exprimer.

La politique qui vient d'être évoquée se traduit par une mobilisation de l'ensemble des départements ministériels et le budget qui vous est soumis ne rend donc qu'imparfaitement compte des crédits mis en œuvre au service du développement des régions.

Après la forte progression de 1979 — à savoir 43,2 p. 100 — et la consolidation de 1980, le projet de loi de finances pour 1981 témoigne du souci du Gouvernement de maintenir à l'aménagement du territoire son caractère prioritaire puisque, au total, ses dotations budgétaires atteignent 1 700 millions de francs en autorisations de programme et 1 417 millions de francs en crédits de paiement contre 1 747 millions de francs et 1 322 millions de francs l'année précédente.

En ce qui concerne les crédits d'investissements qui atteignent 866,022 millions de francs, il faut observer la progression des crédits du F. I. D. A. R., qui passent de 307 millions de francs à 321 millions de francs en autorisations de programme. Cela correspond à la volonté de renforcer l'intervention du F. I. D. A. R. en faveur des zones rurales.

Je répondrai à M. Poujade sur la question de l'effort consenti en faveur du Conservatoire du littoral ; si je ne reprends pas les autres points de son intervention c'est parce que je suis entièrement d'accord sur ses propos qui, comme d'habitude, ne peuvent

que conforter le dynamisme de la délégation. L'effort consenti en faveur du Conservatoire du littoral est maintenu à un niveau élevé — M. Poujade n'a d'ailleurs pas émis de critique sur ce point — puisque ses crédits sont en effet portés à 96,53 millions de francs contre 95 millions en 1980, après avoir enregistré une augmentation de près de 75 p. 100 en 1979. Le Conservatoire pourra donc poursuivre un travail efficace. Il a acquis cette année, après cinq ans seulement d'existence, son dix-millième hectare...

M. Robert Poujade. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Poujade, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Poujade. En effet, je n'ai pas mis en cause cette augmentation dont je me réjouis avec vous. J'ai évoqué deux problèmes précis : celui des crédits de paiement et celui de quelques moyens de contrôle que, pour des questions de principe, nous avons du mal à obtenir du ministère des finances. Ayant été désigné par l'Assemblée, il était normal que j'évoque ce point devant elle.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mon propos n'était pas terminé ! J'allais préciser — vous le savez d'ailleurs mais je l'indique pour l'Assemblée nationale — que l'objectif était de 50 000 hectares en 1970, soit le millième de la France. Nous avons donc atteint un cinquième de l'objectif.

Il convient de voir exactement dans quelles conditions nous pouvons améliorer cette situation. Le problème de personnel ne me paraît pas insurmontable et je l'exposerai, en votre nom, à M. le ministre du budget.

M. Robert Poujade. Cela se compte sur les doigts d'une main !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. La dotation du chapitre consacré à la politique de restructuration des zones minières est un sujet qui intéresse notamment M. Delelis, qui m'en avait déjà parlé l'an dernier. Dans le budget de 1980, nous avons procédé à une très large augmentation de cette dotation dont le montant avait été porté à 100 millions de francs.

Comme vous le savez, monsieur Delelis, cette dotation est maintenue à son niveau de l'année dernière, ce à quoi je ne m'étais pas engagé ; c'est déjà un effort important.

Mais ce n'est pas le montant seul qui vous intéresse ; ce sont aussi certains principes.

Vous avez eu raison de faire état de la lenteur des procédures. Le comité interministériel de l'aménagement du territoire de septembre 1980 vient d'adopter, justement pour répondre à cette situation, de nouvelles modalités de fonctionnement de cette ligne budgétaire qui devraient — je dis bien : devraient — remédier aux difficultés que vous avez très justement évoquées.

Le plan Nord-Pas-de-Calais est constitué par un ensemble d'actions qui débordent la restructuration minière.

Elles concernent aussi le littoral, l'architecture, le patrimoine, entre autres. L'ampleur du problème dépasse largement le cadre de ma réponse sur ce point.

S'agissant de l'emploi, je rappelle que le fonds spécial d'adaptation industrielle vient d'être étendu au bassin minier de la région Nord-Pas-de-Calais.

Je reviens à mon propos. Il convient de souligner l'évolution des crédits de paiement, qui passent de 672 à 850 millions de francs, soit une augmentation de 26,42 p. 100.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, les dotations ouvertes au budget des services généraux du Premier ministre s'élèveront au total à 25,730 millions de francs contre 24,033 millions de francs en 1980 et traduisent une volonté de rigueur dans le fonctionnement de la Délégation et des services qui lui sont rattachés.

Certains d'entre vous ont déjà reçu les réponses à leurs questions, d'une manière désordonnée. Je voudrais n'oublier personne.

M. François d'Aubert a posé une question relative aux modalités particulières du financement des bâtiments industriels, prévoyant l'action de prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Ces modalités ont fait l'objet d'une expérience triennale qui s'achèvera à la fin de cette année. A cette date, nous ferons un bilan et le Gouvernement sera appelé à prendre une décision sur la prolongation de l'expérience. Il est disposé à examiner tous les éléments du dossier d'une manière positive.

Les conditions de financement retenues seront évidemment établies en fonction des règles générales applicables aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

Mesdames et messieurs, ce projet de budget doit être apprécié à l'aune de l'effet d'entraînement de la Délégation sur les autres départements ministériels et sur l'effet multiplicateur de ses investissements, tant auprès des collectivités locales que des investisseurs privés. De ces deux points de vue, l'effort très réel consenti en 1980 paraît donner tous les gages d'efficacité d'une politique d'aménagement du territoire dont le Premier ministre rappelait, le 22 avril dernier à la D. A. T. A. R., qu'elle « participait au combat économique de la France », ainsi que l'a rappelé M. Francis Geng. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que les groupes interviennent à tour de rôle par période de quinze minutes, questions et réponses comprises, jusqu'à épuisement de leurs questions.

Mes chers collègues, ce soir, l'Assemblée doit encore examiner les crédits du Plan et ceux des territoires d'outre-mer. Il ne faudrait pas que nos travaux se terminent à quatre heures du matin. Je demande donc aux auteurs des questions, ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat, d'être aussi brefs que possible.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. de Lipkowski. Il est inscrit pour deux questions que nous allons grouper, s'il le veut bien.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir groupé mes deux questions : c'est préférable pour la cohérence de mes propos. Je serai très bref.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez beaucoup parlé du Sud-Ouest et vous faites beaucoup pour lui, mais je constate que le Poitou-Charentes n'en fait pas partie, car il n'a jamais bénéficié d'aucun plan. Des plans sont élaborés partout, au Sud, pour le Grand Sud-Ouest, à l'Ouest, pour la Bretagne. Nos voisins immédiats, ceux des pays de la Loire, profitent du fonds spécial d'adaptation industrielle, et ceux, plus éloignés, du Massif Central, bénéficient eux aussi d'un plan. Rien n'est prévu pour le Poitou-Charentes et, pourtant, cette région connaît des taux de chômage très élevés, de plus de 9 p. 100.

Il existe des poches de chômage dramatiques à La Rochelle, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély — dans cette dernière ville, toutes les industries souffrent, celle du secteur du bois, de la mécanique, de l'agro-alimentaire ou de la chaussure. On licencie partout, malgré les efforts assez intelligents du maire pour créer dans l'arrondissement dont il s'agit des structures d'accueil — implantation de zones industrielles, construction de bâtiments relais ou de bâtiments industriels disponibles à la location et à la vente.

Il n'a été procédé à aucune vue d'ensemble. Dès lors, nous souhaitons vivement que soit accélérés pour le désenclavement de notre région les travaux de la route Centre-Europe-Atlantique et que l'on valorise sa façade maritime importante dont La Rochelle est le meilleur port en eaux profondes sur l'océan Atlantique jusqu'à la frontière des Pyrénées.

A l'intérieur de la région Poitou-Charentes, mon département — celui de la Charente-Maritime — est encore plus touché que les autres. Sur les 39 000 chômeurs de la région, mon département en compte 17 500, soit près de 45 p. 100. En outre, je précise que le chômage a augmenté brusquement, au cours des trois derniers mois, de 6 p. 100. Nous avons atteint un taux de chômage de 9,6 p. 100 et cela n'est pas étonnant puisque notre région ne vit que de trois activités très vulnérables : la viticulture, avec la production du cognac, produit de luxe ; l'ostréiculture — on ne mange pas d'huîtres en période d'économie et nous ne disposons pas d'un domaine maritime très extensif ; le tourisme, qui est également une industrie de luxe. Or ces trois secteurs sont touchés. Il n'y a rien d'autre !

Ma première question sera la suivante, monsieur le secrétaire d'Etat : comment conciliez-vous l'atonie que vous acceptez avec l'arrivée de l'autoroute ? M. Pompidou, à ma demande, a fait dévier son tracé par le Sud-Ouest, non pas pour permettre aux vacanciers de rouler un peu plus vite pendant les mois de juillet et d'août, mais pour irriguer tout le tissu industriel existant. Il ne faut pas que cet investissement soit absurde et profite simplement aux vacanciers, mais il faut qu'il soit porteur d'emplois. Je compte sur votre bienveillance et sur le talent de M. Chadeau, bien connu de tous.

Je demande donc au Gouvernement de financer les bretelles de raccordement. Il est tout de même stupéfiant que Royan, la ville de l'homme qui a obtenu l'autoroute, ne soit pas reliée à cette dernière !

On a tout programmé, sauf cela : ma ville a été oubliée ! Il faut programmer la liaison de Royan à l'autoroute, je le répète.

Vous avez vanté les mérites du F. I. D. A. R., monsieur le secrétaire d'Etat, et vous avez fort bien fait. Certes, il n'existe que depuis dix mois et je comprends très bien que notre région n'ait pas été éligible à l'aide qu'il accorde. Mais je pense avoir démontré que s'il y a une zone économiquement fragile, c'est bien la nôtre : il conviendrait donc que mon arrondissement puisse bénéficier de l'aide de cet organisme.

M. Savary a très justement évoqué le Feder — fonds européen de développement régional.

Celui-ci attribue hors quota une aide destinée à la promotion touristique. Ne pourrions-nous en bénéficier, nous qui sommes totalement abandonnés ?

Que compte faire le Gouvernement pour empêcher que les jeunes n'abandonnent notre région ? Les terrains ostréicoles ne sont en effet pas extensibles et la crise du cognac les prive de tout débouché.

Une décentralisation s'impose donc dans le tertiaire. Vous avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat, que 2 000 emplois ont été obtenus l'année dernière : mais nous n'en avons pas eu un seul ! Cette décentralisation doit concerner les services administratifs, l'assurance, l'ingénierie, l'informatique, sans oublier le créneau de la santé : le climat exceptionnel de notre région se prête en effet au développement du thermalisme et à l'implantation d'un centre de rééducation fonctionnel pour les grands blessés et polyfracturés que l'on m'a refusé jusqu'à présent.

Il faut également citer tout ce qui touche à la recherche en milieu marin, à l'aquaculture et à l'exploitation des océans.

Enfin, il est impensable que le Gouvernement ne conçoive pas le développement de l'estuaire de la Gironde de manière globale. Une zone industrielle de 120 hectares s'est créée au Verdon : il faut constituer un établissement public régional avec la participation de l'Etat afin que cette zone ait des retombées sur notre rive. Il faut en même temps protéger cette dernière, ainsi que le domaine ostréicole et nos plages, des menaces de pollution mortelles que leur font courir les pétroliers qui passent à proximité.

Un programme vert pour l'énergie pourrait être développé en Charente-Maritime, grâce à certaines cultures saccharifères adaptées, comme celles de la betterave et du topinambour. La culture énergétique d'origine végétale est en effet possible.

En résumé, je demande une action volontariste de la D. A. T. A. R. en faveur d'une région qui se désespère de ne rien voir venir. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur de Lipkowski, je comprends parfaitement votre préoccupation et la situation de votre région.

Considérant qu'existe un plan pour le Grand Sud-Ouest — qui en est à ses débuts — un autre pour le Massif central, et d'autres encore pour les zones littorales de l'Ouest et de la Bretagne, il reste une zone au sujet de laquelle on peut s'interroger.

En ce qui concerne Royan, la prime de localisation des activités tertiaires peut jouer dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec 20 000 francs par emploi. Les projets qui seront présentés en faveur de Royan seront soutenus de façon à secourir les efforts des autorités locales — dont la Délégation comprend parfaitement les préoccupations.

Une action d'information serait probablement utile pour montrer les capacités d'accueil de cette ville, qui possède plus d'un atout susceptible d'intéresser les investisseurs.

S'agissant du F. I. D. A. R., je souligne à nouveau que celui-ci participera au développement des zones fragiles — et c'est bien le cas de la vôtre — aux contrats de pays et aux services publics en milieu rural.

Enfin, je rappelle que, l'an dernier, le Président de la République avait déclaré à Mazamet — dans ma circonscription — qu'une réflexion serait engagée sur les mesures à prendre en Poitou-Charentes...

M. Jean de Lipkowski. Ah !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. ... et qu'un certain nombre de mesures pourraient être décidées. Vous me prenez au hasard, je ne sais pas où on en est, mais je me souviens très bien des propos du Président de la République. Je les ai entendus, je vous les rappelle.

M. Bernard Derosier. Mais il n'y a toujours rien de fait !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Quoi qu'il en soit, vous avez eu tout à fait raison d'appeler l'attention du Gouvernement sur une situation qui est évidemment préoccupante.

M. le président. La parole est à M. Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le secrétaire d'Etat, le plan du Grand Sud-Ouest a fait oublier le petit Sud-Ouest et, en particulier, les infrastructures de cette zone que nous appellerons plus communément le pays basque. Mais cet oubli peut être réparé et sans doute vous y employez-vous déjà.

Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques avait demandé le financement de deux infrastructures de relations routières transpyrénéennes : Pau—Saragosse et Bayonne—Pampelune. La première liaison a été prise en considération — merci pour le Béarn !

En revanche, la liaison par le pays basque n'a pas été nommée ; pourtant, ce dernier circuit a déjà été subventionné par la région et par le département sur le programme quinquennal 1980-1985 : le département y consacre 50 millions de francs et la région 30 millions de francs, ce qui prouve l'intérêt des collectivités régionales et locales pour cette liaison de portée économique et sociale. Il faudrait que le F.I.A.T., le F.S.I.R. ou le FEDER hors quota nous apportent pour cette infrastructure 10 millions de francs par an. Non seulement cette liaison préparerait l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, mais aussi revivifierait ce pays basque intérieur qui a perdu en cinq ans près de 50 p. 100 de sa population.

Le Gouvernement peut-il nous apporter ce complément de financement pour cette liaison pays basque—Navarre, avec l'aide du département et de la région ?

Nous entendons également beaucoup parler de plans, qu'il s'agisse de celui de la Bretagne ou de ceux intéressant la Corse, les Vosges, le Massif central ou le Sud-Ouest. Pour le pays basque, nous ne demandons évidemment pas de plan, mais simplement un petit programme.

Le Gouvernement est-il prêt à mettre à l'étude un tel programme et, surtout à entendre nos propositions, tout à fait raisonnables, qui vous seront exposées dans les prochains jours.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, nous demandons un complément de financement pour les liaisons entre le pays basque et la Navarre espagnole et souhaitons qu'un programme « Pays basque » soit mis à l'étude.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, si vous m'aviez fait part un peu plus tôt de vos préoccupations, j'aurais pu vous donner des réponses plus détaillées.

Vous avez parlé du petit Sud-Ouest ; j'ai moi-même le mien.

Vous avez formulé des propositions intéressantes, et cela d'une manière solennelle, puisque vous l'avez fait dans cette enceinte.

N'attendez cependant pas de moi que je discute sur-le-champ avec vous de ces propositions dont je viens d'apprendre l'existence. Nous y reviendrons plus tard. Le délégué à l'aménagement du territoire vous écrira. Je ne puis, quant à moi, qu'enregistrer la déclaration que vous venez de faire en vous assurant de l'attention cordiale du Gouvernement.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le secrétaire d'Etat, au sein de la Bretagne, nous connaissons une vaste zone, la Bretagne centrale, qui, selon quelque critère que ce soit — niveau de vie, revenu par habitant, diminution de la population, taux de chômage, nombre des personnes âgées, par exemple — apparaît bien comme le parent pauvre de notre région, car c'est sur son pourtour que se concentrent les villes, les industries, le tourisme et les réseaux rapides de communication.

En 1980, l'Institution régionale a décidé de lancer un plan de rattrapage sur plusieurs années en faveur de la Bretagne centrale et, plus spécifiquement, en faveur de vingt-neuf cantons cholsis selon des critères rigoureux.

Lors de la réunion des élus bretons avec M. le Président de la République et le Gouvernement, le 19 juin dernier, à l'Élysée, le principe a été acquis que l'Etat accompagnerait cet effort de la région et des départements en faveur de la Bretagne centrale.

Je viens donc vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de la discussion de ce projet de budget, quelles mesures spécifiques le Gouvernement a prises ou compte prendre, étant entendu que les grandes lignes de l'action de la région sont maintenant connues : désenclavement accéléré, programme routier et ferroviaire, actions en faveur de l'industrialisation agro-alimentaire, des activités commerciales, de l'artisanat et de l'agriculture, animation sociale, culturelle et touristique. Je vous remercie de ce que vous avez dit tout à l'heure sur la Bretagne en général, mais permettez-moi d'insister sur cinq points en vous demandant de bien vouloir les prendre en considération :

Premièrement, mettre fin à toute fermeture de service public, et notamment toute fermeture de classe ;

Deuxièmement, envisager la création de trois sous-préfectures en Bretagne centrale : une dans le Finistère, une dans les Côtes-du-Nord, et une dans le Morbihan qui pourrait être une ancienne sous-préfecture, Ploërmel ;

Troisièmement, faire profiter les entreprises existantes ou à créer des prêts participatifs qui sont aujourd'hui réservés aux bassins d'emploi les plus difficiles ;

Quatrièmement, subventionner plus fortement les programmes locaux d'aide aux personnes âgées — pour les soins à domicile, par exemple — et d'aide aux clubs de jeunes, essentiels à l'animation du pays ;

Enfin, cinquièmement, appliquer aux agriculteurs, et notamment aux jeunes, les normes de la politique en faveur des zones de montagne.

Ce n'est qu'à ce prix, monsieur le secrétaire d'Etat, que la Bretagne intérieure cessera d'être le tiers monde de la Bretagne.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur Bouvard, je vous remercie d'avoir posé cette question qui anticipe d'ailleurs partiellement sur la réponse.

M. Loïc Bouvard. Disons que j'ai formulé des suggestions.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Vous pensez à ces 29 cantons qui constituent la Bretagne centrale ou, si vous préférez, la Bretagne fragile.

M. Loïc Bouvard. La plus fragile !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. En effet. Ces cantons, sélectionnés, je crois, par le conseil régional, bénéficient du régime privilégié des zones de rénovation rurale. Bien des avantages que vous sollicitez en leur faveur leur sont automatiquement acquis. Les prêts participatifs peuvent être sollicités à comme partout, bien évidemment.

Tous les problèmes que vous avez posés en ce qui concerne les services publics seront suivis avec une particulière attention, s'agissant notamment des fermetures de classes. Vous savez quel effort est accompli pour la coordination et l'équilibre des services publics en milieu rural. La Délégation y travaille depuis plusieurs années, et elle a d'ailleurs empêché bien des désagréments : son rôle est d'équilibrer le territoire, et elle l'a rempli, depuis les anciennes commissions de M. Duchêne-Marullas, qui avaient étudié ces questions. La tâche se poursuit et elle sera particulièrement suivie dans les vingt-neuf cantons qui vous préoccupent.

A certaines de vos questions je ne peux pas répondre par l'affirmative ; je pense en particulier à la création de nouvelles sous-préfectures. Appartenant moi-même au corps préfectoral, je ne pourrais qu'appuyer toute proposition tendant à augmenter l'assise de ce corps, si je puis dire. Mais, et vous en conviendrez je pense, ce n'est pas ici, en séance publique, que nous pouvons discuter de la modification des divisions territoriales de la France.

En fait, d'une manière générale, je vous donne à peu près satisfaction. Vous avez souligné vous-même que le programme de développement des cantons serait présenté au F.I.D.A.R. Quant à ce qui sortira des travaux de celui-ci, je ne peux le

prédire. Il appartiendra au F. I. D. A. R. d'étudier s'il est possible de donner suite à vos demandes. Personnellement, je crois que beaucoup de choses seront possibles.

M. Loïc Bouvard. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Biwer.

M. Claude Biwer. Monsieur le secrétaire d'Etat, la politique d'aménagement du territoire prévoit un juste équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales. Pourtant, celles-ci souffrent davantage que les autres, tout particulièrement les zones rurales les plus défavorisées, qui perdent sur deux tableaux — sur ce point, je rejoins les préoccupations exprimées par un orateur précédent.

En effet, les zones rurales sont doublement pénalisées à cause de la disparition des services publics, en raison de la faible densité de la population, et de la suppression d'emplois traditionnels dans l'industrie, le commerce et l'artisanat. Tel est le cas du département de la Meuse que j'ai l'honneur de représenter ici, plus particulièrement de la région de Verdun : dans mon arrondissement, il y a plus de 10 p. 100 de chômeurs, par rapport au nombre des actifs.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un effort intense et continu devrait être accompli en faveur de ces zones rurales qui mériteraient peut-être d'être classées en zones primables au taux maximum dans le cadre des plans de développement régional ? Il faudrait aussi que l'aide spéciale rurale soit plus générale. A cet égard, je rejoins notre collègue Charles Fèvre qui a montré que l'aide rurale était attribuée quelquefois en fonction de critères un peu bizarres : mais sa question n'a pas reçu de réponse. En outre, certaines entreprises à la recherche d'un site pourraient être orientées vers les secteurs les plus défavorisés.

Je précise que, par zones rurales, j'entends non seulement les villages mais aussi les petites et les moyennes villes dont l'économie est liée à celle de leur environnement rural.

Je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me fassiez part des intentions du Gouvernement dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Pour ce qui est des services publics, la question que vous avez posée est intéressante : votre département a été choisi, en effet, comme département pilote dès 1979. Il ne sera donc pas maltraité ! N'est-il pas un département pilote ? (Sourires.) A ce titre, certains projets ont déjà été présentés, taxibus ou agence de services publics, entre autres.

Dans le cadre de cette politique, les projets susceptibles d'être retenus dépendent de l'initiative des instances locales : celles-ci peuvent les soumettre au préfet qui les examinera, avec le comité départemental des services publics, dans un esprit aussi positif que possible.

Vous m'avez fait observer que je n'avais pas répondu complètement à la question sur la carte des aides en milieu rural. Le département de la Meuse ne bénéficie pas de l'aide rurale, c'est vrai : cette formule est réservée aux cantons ruraux de faible densité, en décroissance démographique et situés dans des zones agricoles défavorisées.

M. Claude Biwer. C'est le cas !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Oui, et c'est celui des cantons qui préoccupent M. Bouvard !

Mais je tiens à vous rassurer. Ce que je viens de dire ne signifie pas que la situation de la Meuse est considérée comme satisfaisante. C'est bien pourquoi les deux tiers de ses cantons sont désormais classés en zone de développement régional.

Les agglomérations de moins de 15 000 habitants, ce qui est le cas de la quasi-totalité des localités de la Meuse « classée », peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat. Celle-ci est accordée aux projets industriels créant au moins dix emplois. Ainsi, de tout petits projets industriels capables d'être localisés en zone rurale peuvent être aidés par l'Etat. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de vous le rappeler.

M. le président. La parole est à M. Carò.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous rassure d'emblée : je ne viens pas vous demander un plan pour l'Alsace ! (Sourires.) Certes, notre région éprouve pas mal de

difficultés, mais elle n'est quand même pas à ranger parmi celles qui sont plongées dans une situation susceptible d'appeler impérativement l'attention du Gouvernement ! Evidemment, si vous élaboriez tout de même un plan pour l'Alsace, qui livre un très dur combat sur le bassin rhénan, en particulier au niveau commercial, nous vous en serions reconnaissants, mais le problème n'est pas là.

Jusqu'à présent, des actions ponctuelles ont été conduites chez nous. Peut-être que, si elles étaient accentuées, elles nous permettraient de relever divers défis qui, actuellement, pèsent sur nos perspectives d'avenir.

En fait, je veux poser un problème plus simple, qui relève de la décision de l'exécutif, lorsqu'il veut bien, comme ce fut le cas chez nous, créer des conditions optimales pour l'octroi des aides du Gouvernement. Je pense aux zones primables.

L'an dernier, j'avais parlé du plan « Vosges », et nous avons engagé un débat courtois à ce sujet. Malgré tout, nous en sommes restés là, vous, au banc du Gouvernement, moi, à mon banc de député, sachant fort bien tous deux quelle était la réponse. (Sourires.) Je vous avais dit que le plan « Vosges » s'appliquait dans un cadre délimité par une frontière administrative qui ne coïncidait pas avec les « frontières humaines », si j'ose dire. En effet, les vallées vosgiennes, qu'elles se trouvent en Alsace, dans le Bas-Rhin, dans le Haut-Rhin, se heurtent exactement aux mêmes problèmes que les vallées du département des Vosges, mais, hélas ! la manne ne tombe pas au-delà de certaines frontières administratives ! C'est ma première question. Pour l'instant, elle n'a toujours pas reçu de réponse, je le constate avec quelque regret.

Redescendant l'échelle des valeurs, permettez-moi de revenir aux zones « primables ». Dans ma circonscription, dans ma chère vallée de la Bruche, il y a deux cantons primables, parmi les plus pauvres du département. Nous avons la zone A. Leurs limites sont les frontières cantonales, monsieur le secrétaire d'Etat, et à la lisière de ces frontières, même pas à un kilomètre, nous trouvons des villages qui perdent des emplois et où les entreprises disparaissent. C'est alors le chômage, l'impossibilité du reclassement. Il arrive que des acquéreurs se présentent, mais, quand nous voulons les installer, nous ne le pouvons, car il n'y a pas de primes. Ces villages se situent en zone C, c'est-à-dire dans la zone la plus défavorisée de toutes en ce qui concerne les primes. Nous ne pouvons que déplorer des refus d'installation. Les efforts accomplis en faveur de la zone A par l'administration préfectorale, avec l'aide de la D. A. T. A. R., sont remarquables, mais dans des villages très proches, où les difficultés sont les mêmes que dans la zone A, nous ne pouvons que garder les bras ballants, hébétés que nous sommes devant l'impossibilité administrative de faire quoi que ce soit, parce que nous sommes en zone C !

Monsieur le secrétaire d'Etat, grâce à votre appui, et à celui de la D. A. T. A. R., ne serait-il pas possible d'engager des procédures de révision de ce que je me permets d'appeler des « frontières » en tenant compte essentiellement des problèmes du bassin de l'emploi et non des limites administratives ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur Caro, je comprends très bien vos difficultés. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elles sont évoquées. Quand il s'agit de limites, c'est toujours interminable ! (Sourires.)

M. Jean-Marie Caro. C'est le cas de le dire !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Les pouvoirs publics sont conscients de l'effort de conversion et de diversification qui doit être engagé dans votre région où un certain nombre de cantons sont « classés ». A ce titre, ils peuvent donc bénéficier des primes de développement régional. En 1979-1980, il a été accordé trente-huit primes, portant sur 1 764 emplois.

Je vous rappelle, monsieur Caro, qu'à la demande de M. le Président de la République, le Gouvernement a décidé que le comité de développement des industries stratégiques ferait de l'industrie textile et de l'habillement l'un des secteurs clés du renforcement industriel de notre pays. Un comité interministériel, sous la présidence du Premier ministre, doit définir dans les trois mois un programme de renforcement intérieur et extérieur de notre industrie textile. Comme l'industrie textile est implantée dans votre région comme dans la mienne, je ne peux que m'en réjouir.

La question des limites est plus difficile. Pour y répondre, vous pouvez utiliser la procédure du « coup par coup » : elle ne vous est pas interdite, au contraire : la D. A. T. A. R. est prête à examiner toute opération justifiée. Des aides « au coup par coup » pourraient être accordées : dans ce cas, le problème des limites ne se pose pas.

Pour le reste, vous m'avez fourni une raison de plus de procéder à la révision des cartes. Je vous l'ai annoncée pour la fin de l'an prochain. Il faut, en effet, au moins un an pour y parvenir, mais la révision est incontestablement nécessaire. Elle aura lieu avant la fin de 1981. Il est indispensable, dans certains cas, d'aménager les limites.

M. le président. La parole est à M. Rossinot.

M. André Rossinot, Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais obtenir des précisions sur la position du Gouvernement à l'égard du rôle que pourraient jouer les établissements publics régionaux dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ne serait-il pas opportun de les associer plus étroitement à la restructuration industrielle et à « la localisation », si je puis dire, du tissu industriel et commercial ?

Tout spécialement en matière de recherche et d'innovation, les conseils régionaux ne pourraient-ils pas, selon des procédures à étudier, être associés à des opérations de caractère ponctuel ou à des actions générales conduites par l'Etat ou éventuellement par d'autres partenaires ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, tout à l'heure, j'ai précisé dans quelles conditions le Gouvernement entendait associer les établissements publics régionaux à certaines de ses actions ou, plus exactement, dans quels domaines il envisageait de leur laisser la liberté d'agir.

Je n'y reviens pas. Je suis persuadé qu'il en est des établissements publics régionaux comme des départements : chacun a sa politique. Il ne serait donc pas raisonnable de les enfermer dans des instructions précises. Comme je l'ai indiqué, les régions sont régies par la loi du 5 juillet 1972, texte que nous ne saurions violer bien entendu, ni même aménager. Nous devons agir dans ce cadre légal.

Mais les établissements publics régionaux pourront intervenir plus directement dans des domaines nouveaux comme l'innovation, la recherche, les économies d'énergie et les énergies nouvelles. L'existence de ces domaines d'intervention n'était même pas soupçonnée lors de la création des établissements publics régionaux. Ceux-ci recevront également les moyens de favoriser plus efficacement l'activité industrielle et agricole.

En outre, il sera proposé au Parlement de faire évoluer régulièrement le plafond des ressources fiscales des établissements publics régionaux afin de leur garantir des ressources suffisantes et stables — c'est l'essentiel — qui leur permettent de s'associer plus efficacement au développement des secteurs économiques d'avenir.

M. le président. La parole est à M. Kerguéris.

M. Aimé Kerguéris, Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur l'attitude du Conservatoire national du littoral à l'égard des activités aquicoles et, d'une manière plus générale, sur la politique qui semble être celle de cet organisme.

Je me fonderai sur un exemple précis. Le Conservatoire a acquis la quasi-totalité de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, dans le Roussillon, et il se prépare à acheter le reste.

Or il y avait là un projet d'exploitation aquicole — sous la forme d'un G. A. E. C. — sur le point de se réaliser. Le projet était approuvé par les différentes administrations intéressées et même soutenu par le secrétaire d'Etat à l'environnement.

Or voilà qu'après avoir acquis les zones en question, le Conservatoire s'est formellement opposé à la réalisation de ce projet. Cette opposition est étonnante.

D'abord, elle est contraire à la doctrine du Gouvernement en matière de protection du littoral et des rivages lacustres et à la volonté affirmée des pouvoirs publics de développer l'aquiculture.

Enfin, et surtout, du point de vue écologique même, une telle attitude est très contestable, sinon condamnable.

La D. A. T. A. R., dont la mission est d'initiative et d'impulsion, ne peut-elle pas obtenir du Conservatoire national du littoral, qui dépend d'elle, qu'il accepte des formules de bail ou de

concession, avec cahier des charges, permettant à des exploitations aquicoles de s'installer sur les terrains qu'il a acquis ? Cela, non seulement en raison de l'intérêt économique présenté par ces exploitations mais aussi, et surtout, parce que ce serait le seul moyen de préserver et de conserver en vie des secteurs extrêmement sensibles et précieux.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le conseil d'administration du Conservatoire n'est pas hostile à l'exercice d'activités aquicoles sur ces terrains lorsque cette activité revêt une forme extensive.

En revanche, il estime que l'aquiculture intensive est incompatible avec la vocation de Conservatoire, car elle suppose, par exemple, la construction de bassins en ciment ou de voies de desserte des installations, entre autres. Dans ce cas, en effet, il n'y a pas, à l'évidence, sauvegarde du milieu naturel.

Au Canet, je crois savoir qu'un arrangement aurait été trouvé. Il y aurait une prise en charge du surcoût qu'entraîne pour l'entreprise aquicole le respect de la position adoptée par le conseil d'administration du Conservatoire. Celui-ci a porté, je vous en donne l'assurance, une extrême attention à ce problème qu'il a étudié à trois reprises. Il continuera ses travaux jusqu'à ce que soit dégagée une solution que j'espère favorable. On s'achemine vers un accord. Je souhaite que cette affaire s'arrange le mieux du monde.

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet, Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un problème particulièrement difficile que je voudrais vous soumettre : celui des zones si défavorisées qu'il est pratiquement exclu d'attendre d'elles de véritables initiatives. Depuis quelques années, l'aménagement du territoire a pris une orientation qui tend à laisser une large place aux initiatives locales. La mise en place des contrats de pays, puis la régionalisation, en ont été pour les zones rurales les éléments les plus importants.

Ainsi que vous venez de le souligner, le Gouvernement a entendu, presque simultanément, mettre en œuvre une politique qui se caractérise encore plus nettement que par le passé par une priorité en faveur des zones particulièrement défavorisées de notre pays. L'apparition de la notion de zone fragile et la création du F. I. D. A. R. symbolisent cette volonté.

Si les deux orientations que je viens de décrire me paraissent positives, je crains qu'elles ne soient parfois contradictoires dans certains cas : comment soutenir des initiatives locales si ces dernières n'existent pas ? Or, certaines zones rurales sont à ce point déshéritées qu'elles ne disposent plus d'aucune capacité en ce domaine.

Comment aborder les problèmes de ces régions qui doivent, en toute logique, faire l'objet d'une priorité absolue dans la politique d'aménagement du territoire ? Recourir aux méthodes traditionnelles serait sans doute inefficace. La méthode contractuelle est, quant à elle, peu réaliste pour les raisons que je viens d'exposer. Quand le tissu rural se délite, quand l'un des partenaires disparaît, s'efface toute possibilité de contrat. Je reconnais bien volontiers que ce problème s'apparente à celui de la quadrature du cercle. Mais ne pas chercher à le résoudre, c'est condamner certaines régions à un complet abandon et, pour tout dire, à la mort.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Il est, en effet, bien des régions ou des zones dans lesquelles les hommes ont perdu l'initiative, soit qu'ils n'en aient pas les moyens, soit qu'ils ne voient pas exactement ce qu'il convient de faire. Il faut presque aller les chercher, les aider. En tout cas, à retrouver l'esprit d'initiative et le goût d'entreprendre.

Par conséquent, je saisis parfaitement l'importance de votre question. Certes, me direz-vous, ce n'est pas une réponse. La D. A. T. A. R., vous le savez, n'est pas, par vocation, une administration comme les autres. Elle doit, par conséquent, travailler différemment. C'est ainsi qu'elle a recruté, à propos des contrats de pays, des assistants techniques qui, sous diverses formes, sont chargés de permettre aux gens de se révéler, soit qu'ils pensent ne pas avoir de projets, soit qu'il leur manque l'essentiel. Cette assistance technique comprend, depuis le sommet jusqu'à la base, des commissaires à l'industrialisation, des commissaires à la rénovation rurale, des assistants techniques, je le répète. Je n'aurai garde d'oublier les assistants techniques du commerce, que désignent les chambres de commerce et d'industrie et auxquels on ne recourt pas assez.

M. Jean-Marie Caro. Ils font du très bon travail.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Tous sont chargés d'engendrer l'initiative locale partout où il n'y a aucun projet.

Ces projets, il faut effectivement, et tel est le sens de votre intervention, aider à leur réalisation car même s'ils sont quelquefois incomplets, ou insuffisamment pensés, ils sont intéressants. Au demeurant, dans les préfectures, certains fonctionnaires, même si cela n'entre pas exactement dans leurs fonctions, s'attachent à diriger ceux qui cherchent et à révéler à eux-mêmes ceux qui ne cherchent pas.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Après l'article 46.

M. le président. A la demande de la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 108, présenté par M. François d'Aubert, tendant à introduire un article additionnel après l'article 46. Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 46, insérer le nouvel article suivant :

« Le paragraphe IV de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 est complété par le nouvel alinéa suivant :

« Conformément à l'alinéa précédent, tous les renseignements d'ordre administratif de nature à faciliter la mission du rapporteur spécial des crédits concernant l'aménagement du territoire doivent lui être fournis, et notamment après chaque réunion du comité de décentralisation, d'une part, la liste nominative des entreprises et administrations ayant obtenu un avis favorable ou une décision d'agrément pour une création ou une extension en région parisienne, d'autre part, la liste nominative des entreprises et administrations dont l'agrément a été refusé, en précisant dans les deux cas le nombre de mètres carrés et d'emplois concernés par les demandes d'agrément. »

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement vient de prendre connaissance de cet amendement. Etant donné que le vote des crédits est réservé, je demande qu'il en aille de même pour cet amendement jusqu'après l'examen de l'article 43.

M. le président. La réserve est de droit. L'amendement n° 108 est réservé jusqu'après l'examen de l'article 43.

Les crédits concernant l'aménagement du territoire sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : I. — Services généraux », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits concernant la fonction publique.

Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant l'aménagement du territoire.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Services du Premier ministre (*suite*) :

IV. — Commissariat général du Plan :

(Annexe n° 38. — M. Michel Rocard, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XVI, de M. Roger Gouhier, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 14. — M. Gaston Flosse, rapporteur spécial ; avis n° 1980, tome V, de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1981, tome VI, de M. Claude Biver, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)